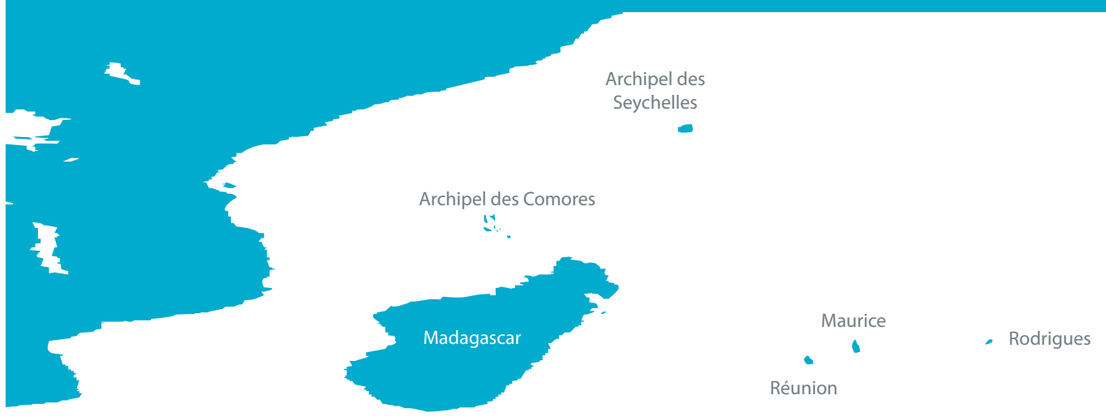
RAPPORT ANNUEL 2013



COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Insulaires, proches et solidaires

Sommaire









4 Avant-propos

8 **Chapitre I :** Indianocéanie

32 **Chapitre II :** Missions et fonctionnement de la COI

46 **Chapitre III :** Axes stratégiques et domaines d'intervention

102 **Chapitre IV :** Partenaires

114 **Chapitre V :** Chantiers en 2014

138 **Chapitre VI :** Rapport administratif et financier

159 **Annexes**



Message

Dr El-Anrif Said Hassane

Président du Conseil de la COI et ministre des Relations extérieures et de la Coopération chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde arabe de l'Union des Comores

« Des progrès ont été accomplis, surtout la capacité d'attirer vers notre organisation d'autres regards, d'autres partenaires, d'autres financements »

Ensemble, bâtissons l'Indianocéanie

Au début des années quatre-vingt, des hommes d'Etat, préoccupés par l'étroitesse et la fragilité de leurs Etats, ont donné corps, avec courage, à leur vision de l'avenir, en scellant le 10 janvier 1984, à Victoria aux Seychelles, une coopération fondée sur la solidarité et la gestion partagée des spécificités régionales.

Grâce à leur sagesse, notre organisation, unique en son genre, a su ajuster ses orientations stratégiques et ses actions afin de répondre toujours mieux aux problématiques spécifiques du développement liées à notre insularité.

La Commission de l'océan Indien (COI) a su capitaliser le savoir-faire et l'attachement des hommes et des femmes qui l'ont accompagnée dans ses premiers pas. Devenue incontournable, les populations des Etats membres la veulent désormais lisible, visible, audible et transparente, pour porter haut la voix des petits Etats insulaires en développement et recevoir l'attention qu'elle mérite de la part de la communauté internationale.

Un travail important est fait au quotidien dans cette direction par le Président du Conseil des ministres et le Secrétaire général.

La Présidence du Conseil de la COI est une fonction noble, passionnante et exigeante. Je l'ai assumée en 2013 avec humilité et responsabilité.

Elle est noble, parce qu'elle préside aux destinées d'une noble cause : celle de la défense, de l'affirmation et de la promotion d'une identité indianocéanique. Nos pays, proches les uns des autres, partagent en effet des valeurs communes.

Elle est passionnante parce qu'elle est fortement engageante. Elle demande un esprit d'éveil, beaucoup d'écoute et une volonté d'agir. Le Président du Conseil est un propulseur de cette locomotive collective. Il est celui qui, au quotidien, accompagne de son soutien, le Secrétariat général dans la conduite de ses missions hautement stratégiques. Il est celui qui, au quotidien, est en relation avec ses homologues pour s'informer de l'évolution de la situation politique et socio-économique de chaque Etat membre et être ainsi en mesure d'engager, si besoin est, les concertations nécessaires pour une action estimée indispensable. Il participe à l'éclosion de l'organisation et au renforcement de son image.

Elle est exigeante, parce qu'elle prend en compte, et en totale considération, l'obligation de mise en œuvre du plan de développement stratégique, notamment celui de 2013-2016 qui met fortement en valeur la coopération politique et diplomatique, la coopération économique et commerciale, le développement durable dans un contexte de mondialisation et le renforcement de l'identité culturelle régionale.

J'ai beaucoup appris de notre organisation, des défis de l'Indianocéanie tout le long de mon mandat. Des progrès ont été accomplis, surtout la capacité d'attirer vers notre organisation d'autres regards, d'autres partenaires, d'autres financements afin de raffermir le compagnonnage historique des partenaires stratégiques.

Notre organisation s'est affirmée dans les domaines politiques et diplomatiques. Elle a prouvé ses compétences et ses capacités dans la gestion de crises et l'observation d'élections.

Le Secrétariat général a toujours été la cheville ouvrière de ces réussites. Je rends hommage à M. Jean Claude de l'Estrac pour sa vision, son dynamisme et son efficacité. J'espère qu'il saura continuer son œuvre avec la même ferveur et la même détermination pour une Indianocéanie accomplie. Il sait qu'il pourra toujours compter sur le soutien de mon pays.

Je souhaite bonne chance et plein succès à la Présidence malgache qui commence et je réitère la volonté du gouvernement de mon pays, l'Union des Comores, de voir se raffermir davantage notre organisation et de parvenir à faire de Madagascar le grenier de l'océan Indien pour le bien-être de nos populations.

Il va de soi que le IVe Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI, qui sera organisé en Union des Comores en juillet prochain, est une étape importante pour définir de nouveaux contours et tracer les orientations d'une COI projetée résolument dans l'avenir. La COI, c'est une intégration dynamique et efficace des pays membres de notre région, c'est le respect des spécificités de chaque Etat. C'est une coopération réussie dans le respect de l'intégrité et de la souveraineté de chaque Etat membre.



Message

Jean Claude de l'Estrac
Secrétaire général de la COI

« En valorisant son socle identitaire, naturel et culturel, notre organisation s'est transformée au fil du temps en une authentique Communauté de destin »

2013 : une année de consolidation pour l'Indianocéanie

Après l'impulsion, vient le temps de la consolidation. 2013 aura été pour la Commission de l'océan Indien (COI) une année de travail acharné pour donner corps à nos projets et à nos ambitions.

Au fil de mes échanges avec nos Etats, avec nos partenaires au développement, mais aussi avec la société civile de nos pays, j'ai pu constater combien le rôle de la COI était de mieux en mieux apprécié.

La capacité naturelle de notre organisation à mettre en commun des moyens dispersés aux quatre coins de notre espace indianocéanique, son aptitude à fédérer la réflexion et l'action d'Etats souverains autour de valeurs communes, son influence dans la gestion des crises institutionnelles et politiques, comme celle de Madagascar, sont vues avec raison comme des vecteurs puissants de l'équilibre et de la paix, garants de la prospérité en Indianocéanie.

Notre coopération régionale, déclinée dans un large éventail de projets communs, contribue à la création d'un avenir plus serein, plus stable et plus prospère.

Elle a pu se concrétiser grâce à la volonté politique de nos pays et au concours d'un nombre croissant de partenaires au développement de premier niveau, en particulier l'Union européenne. C'est avec leur confiance renouvelée que la COI a pu agir avec autant de vigueur en faveur de l'intégration économique régionale, de la protection de l'environnement, de la stabilité politique, de la sécurité maritime, de la santé publique, de la culture ou encore de la promotion des femmes et des jeunes.

Je me réjouis aussi que notre organisation ait mis l'accent sur des chantiers réellement « structurants » pour l'Indianocéanie. Je pense en particulier à la desserte maritime et aérienne, ainsi qu'à la connectivité numérique. Elles sont au cœur du processus de désenclavement physique, commercial et intellectuel de notre région.

Je suis fier également que la COI ait réussi à mener des négociations équilibrées et confiantes avec l'Union européenne dans la perspective du prochain 11ème Fonds européen de développement. C'est une preuve de la maturité de notre organisation et le reflet de notre condition d'acteur crédible et mature aux yeux de notre premier bailleur et de la première puissance commerciale du monde. D'autres grands acteurs ne s'y sont pas trompés, comme la Banque africaine de développement, avec laquelle ont été élaborés en 2013 les grands axes d'une ambitieuse collaboration.

Confrontée à des enjeux complexes, soumise à des demandes croissantes de la part des Etats membres et de la société civile, la COI a aussi beaucoup avancé en 2013 dans sa réorganisation interne. Elle a fait de grands progrès sur la voie de la professionnalisation et du renforcement de ses capacités.

Cette évolution a été rendue possible par une prise en compte des intérêts légitimes du personnel et par la mise en œuvre de méthodes de gestion transparentes qui contribuent à sécuriser les parcours professionnels tout en augmentant l'efficience de l'outil administratif.

L'amélioration de la composante financière et comptable de notre organisation a été également au cœur de l'action menée en 2013. Derrière le caractère un peu rébarbatif de cette question, se cache en réalité la prochaine étape de notre montée en puissance afin que la COI soit en mesure de signer en 2015 l'Accord de contribution avec l'Union européenne.

Ainsi, en valorisant son socle identitaire, naturel et culturel, notre organisation s'est transformée au fil du temps en une authentique Communauté de destin qui exprime sa foi dans l'avenir commun de l'Indianocéanie.

J'ai la conviction que le IVème Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission de l'océan Indien, qui se réunira en juillet 2014 à Moroni, marquera symboliquement ce mouvement d'intégration qui nous réunit et qui s'inscrit à n'en pas douter dans le sens de l'histoire.



© Adèle Cadinouche

L'Indianocéanie est à la fois un réservoir de biodiversité et un creuset de populations venues d'Afrique, d'Asie, d'Europe et de la péninsule arabe. Ce sont des îles dotées d'un espace maritime immense, gisement de richesses et d'opportunités.

Message

Laurent Fabius

Ministre des Affaires étrangères de la République française



« La France ne ménagera aucun effort pour que continue l'histoire de cette réussite collective »

Avec plus d'un million de ses ressortissants vivant dans le Sud-ouest de l'océan Indien, la France est particulièrement attachée à la Commission de l'océan Indien, qui œuvre, avec succès, au meilleur avenir de la région, à travers des projets ambitieux.

2013 s'est achevée par les élections à Madagascar qui ont été saluées par la communauté internationale et qui doivent marquer un nouveau départ, après une longue crise politique. Le retour à l'ordre constitutionnel et à la stabilité, permettant à la Grande Ile de se consacrer entièrement à son développement, est très important pour notre région.

Sous la conduite de son Secrétaire général, la Commission de l'océan Indien a porté des projets novateurs en 2013 : la première Conférence régionale sur le transport aérien s'est tenue à Maurice. De même, le premier Forum international de veille sanitaire a été organisé, de concert avec l'Agence régionale de santé de l'océan Indien à La Réunion. Enfin, la première Conférence judiciaire de l'océan Indien a eu lieu à La Réunion, avec l'aide de la Cour d'appel de Saint-Denis.

Ces événements s'ajoutent à tous les projets conduits, avec constance, par la Commission de l'océan Indien en faveur du développement économique et social, ainsi que pour valoriser un patrimoine commun.

L'année 2014 sera riche pour notre organisation. Les grands chantiers ouverts sur la connectivité aérienne, maritime et numérique entre les îles renforceront notre communauté.

2014 marque aussi les trente ans de l'accord fondateur de Victoria. Je forme le vœu que le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, qui se réunira aux Comores, en juillet 2014, soit l'occasion d'un approfondissement de la Commission de l'océan Indien et du resserrement des liens entre nos territoires comme entre nos populations. La France ne ménagera aucun effort pour que continue l'histoire de cette réussite collective.



Message

Jacques Ulrich Andriantiana

Ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar

« Malgré l'insularité, la Commission voit grand et sa renommée dépasse largement les frontières indianocéaniques »

Il m'est difficile de citer en quelques lignes les réalisations de la COI en 2013 vis-à-vis de Madagascar, tant celle-ci a appuyé mon pays, membre fondateur de la COI, dans sa longue crise politique. Lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères aux Seychelles, le 17 janvier 2013, il a été décidé de renforcer les orientations de l'organisation par l'instauration d'un plan de développement stratégique. Un an après, l'effort a porté ses fruits, ressentis par les populations.

Dans le cadre de la promotion de la stabilité politique dans la région, le règlement pacifique de la crise malagasy a fait partie des priorités de la COI. D'où sa participation active aux missions de médiation via sa contribution d'un million de dollars au projet d'appui au cycle électoral.

Quant à la promotion de l'intégration régionale, Madagascar a abrité au mois de février 2013 une réunion de coordination des Etats membres de la COI en vue de l'intégration du groupe CMMS au marché de la Tripartite COMESA-EAC-SADC. Madagascar encourage ces initiatives. La COI n'a pas non plus ménagé ses efforts afin d'aider les représentants de nos Etats aux divers groupes de travail tripartites.

Le projet de la COI « *Madagascar grenier de l'océan Indien* » donne un sens à la Conférence des partenaires techniques et financiers avec le secteur privé, réalisée à Mahajanga en mars 2013. Je tiens à réaffirmer ici l'attachement de la Grande île à ce projet. La promotion des ressources humaines occupe une place capitale dans l'action de la COI. Le soutien à l'entrepreneuriat féminin, tout comme l'organisation du concours Synergie Jeunes, en témoignent. Les efforts de la COI en matière de protection de l'environnement, de lutte contre la piraterie, de promotion de l'éducation et de la santé s'avèrent essentiels.

Ces réalisations ne seraient point évidentes sans les soutiens indéfectibles de nos partenaires techniques et financiers. Je voudrais leur témoigner notre sincère reconnaissance. Ils se reconnaitront, eux qui étaient et seront toujours à nos côtés pour le bien-être du peuple malagasy et des autres peuples de notre région.

Pour terminer, c'est avec humilité mais surtout avec fierté que Madagascar prendra la Présidence du Conseil de la COI en 2014. Je fais appel aux expériences, aux contributions, ainsi qu'aux soutiens solidaires des Etats membres pour que cette Présidence soit une réussite et soit bénéfique à l'ensemble de la population indianocéanique.



Message

Dr. Arvin Boolell

Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice

« Nos succès partagés sont autant d'incitations à croire dans l'avenir de notre organisation régionale »

Tout au long de l'année 2013, les actions de la Commission de l'océan Indien (COI) ont soutenu le mouvement d'une Indianocéanie résolument tournée vers l'avenir.

Sur le plan politique, l'apport reconnu de la COI au rétablissement de la démocratie à Madagascar, aux côtés de la SADC et de la communauté internationale, a permis à ce pays frère de recouvrer sa place légitime dans le concert des Nations. Ce retour à la stabilité est une promesse de progrès et de développement économique pour le peuple malgache et aussi pour nos pays.

Sur le plan économique, la COI et les pays membres ont conduit une réflexion de fond sur l'amélioration des échanges inter-îles, en particulier sur la connectivité numérique, la desserte aérienne et maritime. Cette problématique de la connectivité est au cœur de la mission d'intégration régionale de la COI. A n'en pas douter, l'amélioration significative de la connectivité régionale est un critère déterminant de compétitivité. Nos pays seront ainsi mieux armés pour relever, ensemble, le défi de la mondialisation.

La COI est le porte-voix de nos Etats insulaires particulièrement vulnérables aux crises qui agitent le monde et aux effets du changement climatique. La COI contribue à une juste reconnaissance de la spécificité et de la fragilité de nos pays, de nos économies et de nos populations. C'est aussi dans ce sens, en prévision du Sommet des Nations unies sur les petits Etats insulaires en développement prévu en septembre 2014 aux Samoa que le Secrétariat général de la COI a été chargé d'organiser une réflexion sur le thème de l'économie océanique.

Nous avons démarré l'année 2014 avec la célébration du 30ème anniversaire de la signature de l'Accord général de coopération de Victoria, document fondateur de la COI. Ces célébrations furent l'occasion de prendre la mesure du chemin parcouru. C'est dans cet esprit que le prochain Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement devra établir la feuille de route qui déterminera l'orientation future de la COI. Il s'agira de consolider notre idéal d'intégration régionale au bénéfice de nos populations.

Je souhaite réitérer l'engagement de Maurice en faveur de l'action régionale. Je remercie le Secrétaire général et son équipe pour leur dévouement inlassable en faveur de l'intégration régionale. Mes remerciements vont aussi à nos partenaires au développement, pour leur appui technique et financier. Et aux peuples de l'océan Indien, je souhaite bonheur et prospérité pour 2014.



Message

Jean-Paul ADAM

Ministre des Affaires étrangères de la République des Seychelles

« Faire de l'Indianocéanie une région aux réseaux plus denses, aux connexions plus sûres »

Organisation de proximité, la Commission de l'océan Indien (COI) est aujourd'hui par la pertinence des actes qu'elle pose, un véritable pilote d'échanges ouverts et constructifs jouant un rôle de passerelle et d'interface dynamique entre les acteurs d'une région décidés à se forger un seul et même destin.

Les développements et les défis qu'elle a connus l'ont projetée au cœur de l'architecture des institutions internationales.

L'objectif premier de la COI a été de promouvoir les spécificités des territoires insulaires du Sud-ouest de l'océan Indien. Celles-ci sont portées et défendues avec le plus grand mérite. Il convient ici de saluer le travail ardu des personnes qui contribuent à faire résonner nos spécificités.

Les enjeux auxquels font face nos petits territoires insulaires en développement relèvent de challenges majeurs, tant aux niveaux de la scène régionale qu'internationale. Rapprocher nos territoires et les intégrer efficacement aux grands centres de développement est notre première priorité. Pour ce faire, la COI impulse, dans notre région et au-delà, une dynamique qui nous permet d'exploiter intelligemment et durablement les atouts et ressources qui sont les nôtres. Elle a mis, grâce aux efforts conjoints du Secrétariat et des États membres, la question de l'appropriation et l'exploitation des ressources que nous avons en commun à l'agenda des grandes rencontres internationales. Elle a su, par effet d'engrenage, émuler les intérêts communs de la région pour mettre en œuvre des projets d'envergure.

Grâce au soutien continu de la COI, la stabilité politique a été ramenée dans notre région. Nécessité est de reconnaître que le soutien des partenaires de la COI et de ses États membres est un élément décisif de ces succès. Forte de ses réussites, la COI est en voie de bâtir, pour nos populations et nos territoires, une région plus forte, plus résiliente et solide.

Construire une Indianocéanie plus forte, c'est faire de l'Indianocéanie une région aux interdépendances plus nombreuses, aux réseaux plus denses, aux connexions plus sûres. C'est donc garantir à ces territoires la capacité de communiquer sans entraves, sans risques d'aucune sorte et d'assurer que les liens qu'ils ont tissés entre eux soit un moyen de rayonner par-delà.

À ce titre, l'année 2013 a posé les jalons d'une institution durable. En cette période d'intense réflexion quant au devenir des petits États insulaires, la COI a le potentiel de faire des îles du Sud-ouest de l'océan Indien une chaîne de valeurs et une force durablement émergentes.

L'Indianocéanie, riche de sa diversité



Une région aux mille facettes





La COI en chiffres

5 Etats et territoires

25,5 millions
d'habitants

595 000
km² de terres émergées

5,5 millions
km² de zones économiques exclusives

104
personnes
(Secrétariat général, projets, experts…)
A parité égale
(52 femmes et 52 hommes)

13
personnes recrutées en 2013
(46,4% d'augmentation)

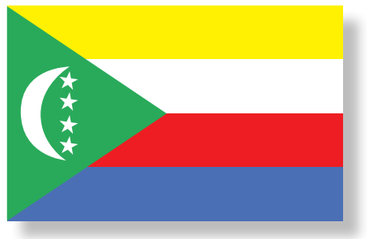
250 M€
de financements depuis sa création

125 M€
de financements pour 2008-2017

44 projets
de coopération
et de développement
dont 9 en 2013

+de 10 organisations régionales et États partenaires
(Union européenne, Agence française de développement,
Banque africaine de développement, Banque mondiale,
Organisation internationale de la Francophonie,
Système des Nations unies, Chine, Australie…)

+de 10 réseaux et plateformes créés
(santé, femmes en politique, femmes entrepreneurs,
lutte contre la violence faite aux femmes, jeunes entrepreneurs,
jeunes des PEID, récifs coralliens, recherche, sécurité, justice…)



UNION DES COMORES

Informations générales

Superficie :	2235 km²
Capitale :	Moroni
Principales villes :	Mutsamudu, Fomboni
Langues officielles :	Français, arabe
Langues parlées :	Français, arabe, shikomor, malgache, kiswahili, anglais
Religions :	Islam sunnite (98%), autres

Politique

Régime :	République
Fête nationale :	6 juillet (indépendance en 1975)
Président de la République :	Ikililou Dhoinine (élu le 26 décembre 2010, en fonction depuis le 26 mai 2011)
Chef du gouvernement :	Ikililou Dhoinine (élu le 26 décembre 2010, en fonction depuis le 26 mai 2011)
Chef de la diplomatie :	El-Anrif Saïd Hassane

Population

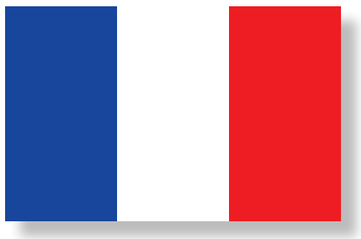
Population totale :	752 288
Densité :	390 habitants/km²
Espérance de vie :	63 ans
Moins de 15 ans :	41,8%
Plus de 65 ans :	3,7 %
Indice de fécondité :	3,93
Mortalité infantile pour 1000 naissances :	67,12
Population urbaine :	28 %
Alphabétisation :	75.5%
Usagers Internet :	6%
Indice de développement humain :	163

Economie

PIB en millions d'euros :	436 (2012)
RNB/hab ($ PPA internationaux courants) :	1210
Monnaie :	Franc comorien
Valeur d'un euro (janvier 2014) :	491
Croissance :	2,5 %
Inflation :	5%
Chômage :	20% (1996)
Agriculture :	50 %
Industrie :	10 %
Services :	40 %
Principaux clients :	France, Turquie, Singapour
Principaux fournisseurs :	France, Pakistan, Emirats arabes unis
Secteurs d'activité dominants :	Tourisme, pêche, vanille, clous de girofle, ylang-ylang (essence de parfum), coprah, noix de coco, bananes.

Sources:

The World Factbook 2013, Banque mondiale, www.xe.com, Comptes économiques pour l'Outre-mer, Banque mondiale, rapport "Feasibility for the setting up of a regional internet exchange point", Inmind Consulting Ltd, oct 2013.



RÉUNION

Informations générales

Superficie :	2 512 km²
Capitale :	Saint-Denis (chef-lieu)
Principales villes :	Saint-Benoît, Saint-Paul, Saint-Pierre
Langue officielle :	Français
Langues parlées :	Français, créole
Religions :	Christianisme, hindouisme, islam sunnite

Politique

Régime :	République
Fête nationale :	14 juillet
Président de la République :	François Hollande (en fonction depuis le 15 mai 2012)
Chef du gouvernement :	Jean-Marc Ayrault (en fonction depuis le 15 mai 2012)
Chef de la diplomatie :	Laurent Fabius
Président de Région :	Didier Robert

Population

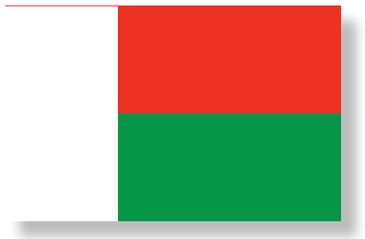
Population totale :	837 617
Densité :	335,3 hab/km²
Espérance de vie :	79 ans
Moins de 15 ans :	25,2 %
Plus de 65 ans :	8,8%
Indice de fécondité :	2,48
Mortalité infantile pour 1000 naissances :	7,6
Population urbaine :	76 %
Alphabétisation :	88,9 %
Usagers Internet :	83%
Indice de développement humain :	14

Economie

PIB en Millions d'euros :	16 300 (2012)
RNB/hab ($ PPA internationaux courants) :	24 229
Monnaie :	Euro
Valeur d'un euro (janvier 2014) :	1
Croissance :	+1,2%
Inflation :	0,9 %
Chômage :	28,5 %
Agriculture :	nc
Industrie :	nc
Services :	nc
Principaux clients :	France, USA, Japon
Principaux fournisseurs :	France, Allemagne, Italie
Secteurs d'activité dominants :	Sucre, commerce, BTP, TIC, agro-alimentaire, énergies renouvelables

Sources:

The World Factbook 2013, Institut national de la statistique et des études économiques, http://www.reunion.pref.gouv.fr, Comptes économiques pour l'Outre-mer, Banque mondiale, rapport "Feasibility for the setting up of a regional internet exchange point", Inmind Consulting Ltd, oct 2013



MADAGASCAR

Informations générales

Superficie :	587 041 m²
Capitale :	Antananarivo
Principales villes :	Tamatave, Antsirabe, Fianarantsoa
Langues officielles :	Malagasy, français
Langues parlées :	Malagasy, français
Religions :	Fonds commun traditionnel, christianisme, islam

Politique

Régime :	République
Fête nationale :	26 juin
Président de la République :	Rajaonarimampianina Rakotoarimanana Hery Martial (depuis le 25 janvier 2014)
Chef du gouvernement :	Beriziky Jean Omer
Chef de la diplomatie :	Andriantiana Jacques Ulrich (depuis août 2013)

Population

Population totale :	22 599 098
Densité :	38,5 h/km²
Espérance de vie :	64 ans
Moins de 15 ans :	41,1 %
Plus de 65 ans :	3,1%
Indice de fécondité :	4,36
Mortalité infantile pour 1000 naissances :	46,13
Population urbaine :	32,6
Alphabétisation :	64,5%
Usagers Internet :	2%
Indice de développement humain :	151

Economie

PIB 2012 (millions d'euros) :	7 300
RNB/hab ($ PPA internationaux courants) :	930
Monnaie :	Ariary
Valeur d'un euro (janvier 2014) :	3073
Croissance :	2,6
Inflation :	6,7%
Chômage :	2,3%
Agriculture :	27,9%
Industrie :	16,2%
Services :	55,8%
Principaux clients :	France, USA, Allemagne, Canada
Principaux fournisseurs :	Chine, Bahrein, France, Afrique du Sud
Secteurs d'activité dominants :	Textile-habillement, produits de la mer, produits miniers, tourisme, vanille

Sources:

The World Factbook 2013, www.xe.com , Fonds monétaire international, rapport "Feasibility for the setting up of a regional internet exchange point", Inmind Consulting Ltd, oct 2013, ministère du commerce.



MAURICE

Informations générales

Superficie :	2 040 km²
Capitale :	Port-Louis
Principales villes :	Beau-Bassin, Rose-Hill, Vacoas, Phoenix, Curepipe, Quatre-Bornes
Langues officielles :	Anglais
Langues parlées :	Créole, français, anglais
Religions :	Hindouisme, christianisme, islam

Politique

Régime :	République
Fête nationale :	12 mars
Président de la République :	Rajkeswar Purryag, GCSK, GOSK (en fonction depuis le 21 juillet 2012)
Chef du gouvernement :	Dr Navinchandra Ramgoolam, GCSK, FRCP (en fonction depuis le 5 juillet 2005)
Chef de la diplomatie :	Dr Arvin Boolell, GOSK (en fonction depuis le 13 septembre 2008)

Population

Population totale :	1 295 789 (juillet 2013)
Densité :	635 hab/km²
Espérance de vie :	73,7 ans (2012)
Moins de 15 ans :	20,6 % (2012)
Plus de 65 ans :	7,7 % (2012)
Indice de fécondité :	1,43 (2012)
Mortalité infantile pour 1000 naissances :	11,9 (2012)
Population urbaine :	42,7 % (2013)
Alphabétisation :	89,2 % (2011)
Usagers Internet :	37,6% (2012)
Indice de développement humain :	80 (2012)

Economie

PIB 2013 :	Rs 366 401 milliards (2013)
RNB/hab :	Rs 286 859 (2013)
Monnaie :	Roupie mauricienne
Valeur d'un euro (janvier 2014) :	41,31
Croissance :	3,2 (2013)
Inflation :	3,5% (2013)
Chômage :	8,1% (2012)
Agriculture :	3,4% (2013)
Industrie :	24,2% (2013)
Services :	72,4% (2013)
Principaux clients :	Royaume-Uni, France, USA, Italie (2013)
Principaux fournisseurs :	Inde, Chine, France, Afrique du Sud (2013)
Secteurs d'activité dominants :	Manufacturier, services financiers et assurances, tourisme, TIC, construction, textile

Sources:

Statistics Mauritius, Human Development Report 2013, United Nations Development Programme



SEYCHELLES

Informations générales

Superficie :	455 km²
Capitale :	Victoria
Principales villes :	Mahé, Praslin, La Digue
Langues officielles :	Anglais, français, créole
Langues parlées :	Anglais, français, créole
Religions :	Catholiques (82,3%), anglicans (6,4%), autres chrétiens (3,4%), hindou (2,1%), musulman (1,1%), autres (4,7%)

Politique

Régime :	République
Fête nationale :	18 juin
Président de la République :	James Michel (en fonction depuis le 16 avril 2004)
Chef du gouvernement :	James Michel (en fonction depuis le 16 avril 2004)
Chef de la diplomatie :	Jean-Paul Adam

Population

Population totale :	90 846
Densité :	200 habitants/km²
Espérance de vie :	74 ans (2013)
Moins de 15 ans :	21,4%
Plus de 65 ans :	7,2 %
Indice de fécondité :	1,90
Mortalité infantile pour 1000 naissances :	6,90
Population urbaine :	55%
Alphabétisation :	91,8% (PNUD, 2011)
Usagers Internet :	47%
Indice de développement humain :	52

Economie

PIB 2012 (millions d'euros) :	825
RNB/hab ($ PPA internationaux courants) :	25 760
Monnaie :	Roupie seychelloise
Valeur d'un euro (janvier 2014) :	16,52
Croissance :	3,3
Inflation :	3,4%
Chômage :	3,3
Agriculture :	2%
Industrie :	18,7%
Services :	79,3%
Principaux clients :	Royaume-Uni, France, Maurice
Principaux fournisseurs :	Arabie saoudite, Singapour, France
Secteurs d'activité dominants :	Tourisme, pêche

Sources:

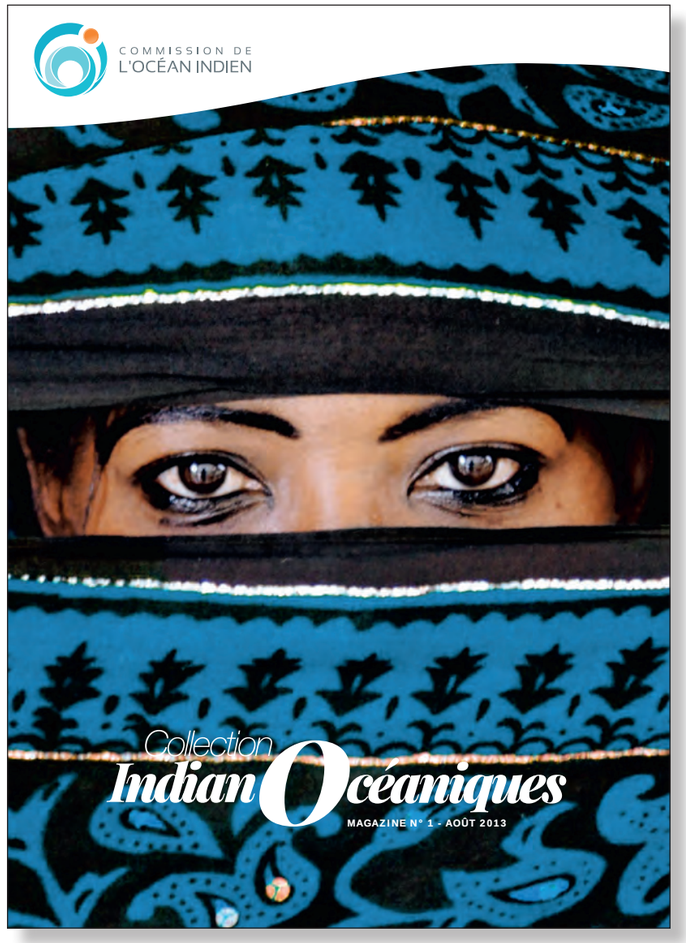
The World Factbook 2013, Programme des Nations unies pour le développement, rapport "Feasibility for the setting up of a regional internet exchange point", Inmind Consulting Ltd, oct 2013

Collection

IndianOcéaniques

La collection *IndianOcéaniques* a démarré en août 2013 avec un 1er numéro dédié à l'Union des Comores. Ce magazine a permis au public de mieux comprendre les actions menées par la COI dans cet Etat membre. Les projets, les actions, le rôle des bailleurs, les montants investis, les retombées chiffrées et la valeur ajoutée de cet appui ont été synthétisés et présentés de façon didactique.

Cette collection s'est poursuivie avec des ouvrages plus spécialisés, « *Les ailes de l'Indianocéanie, plaidoyer pour une stratégie régionale du transport aérien* » et les « *Actes du colloque sur l'Indianocéanie* ».
D'autres ouvrages de la collection, comme celui sur les recettes indianocéaniennes à base d'ourites (poulpes), réalisé avec le concours de la FAO à l'occasion de l'ouverture de la pêche à l'île Rodrigues, soulignent l'importance qu'attache la COI à une vision de terrain de son action.



nos projets

Santé



Le laboratoire, un dispositif essentiel pour la veille sanitaire.

Projet RSIE (2009-2013).
Depuis 2009, la COI apporte son soutien au ministère de la Santé pour le renforcement de la veille sanitaire. Des moyens matériels et financiers ont été fournis pour lui permettre d'exercer ses missions de surveillance et d'investigation. Le laboratoire du CHU d'El Maarouf a été rénové et équipé. Un médecin a été formé pendant deux années à l'épidémiologie et renforce ainsi les compétences du service de surveillance. Les services du ministère font partie intégrante du réseau SEGA, créé et animé par la COI, réseau régional de surveillance, et disposent ainsi en temps réel des informations sanitaires de portée régionale susceptibles d'affecter la santé de la population comorienne.
La phase 2 du projet RSIE, toujours financé par l'AFD pour un montant de 6 millions d'euros, sera lancée en novembre 2013.

Projet AIRIS (2006-2011).
Cette campagne de prévention visait à freiner la transmission du VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles (IST). Elle offrait son soutien à l'Initiative régionale de prévention du VIH/sida/IST dans les pays membres de la COI. Depuis 2006, AIRIS bénéficie de l'appui financier de la Banque Africaine de Développement.

Limiter les dégâts en contrant la fatalité

Projet Risques Naturels (2011-2017).
Ce programme s'attelle à réduire l'impact des risques naturels et des catastrophes sur les sociétés et les économies en offrant un cadre structuré de coopération régionale. L'ouverture et l'équipement d'une caserne de pompier moderne à Moroni en 2013 en est un bel exemple de réussite.

Certes, les phénomènes naturels extrêmes tendent à devenir plus fréquents et intenses, mais l'homme a aussi une lourde part de responsabilité dans l'aggravation de leurs séquelles. En effet, les risques naturels augmentent notamment à cause d'une urbanisation incontrôlée, de la déforestation, du bétonnage des sols, et de la perturbation de l'écoulement naturel des eaux de pluie. Sur les trente dernières années, les catastrophes naturelles ont causé dans l'Indianocéanie des dégâts évalués à 2,8 milliards de dollars. Ces coûteuses catastrophes sont un enjeu de développement économique et sociétal mais elles ne sont pas une fatalité.
Le projet Risques Naturels de la COI prouve qu'il est possible de réduire sensiblement l'impact de ces catastrophes.



Les camions de la toute nouvelle caserne des pompiers de Moroni, un programme en phase finale.

nos projets

Développement durable





Aménagement antiérosif à Walla Moheli.



Aménagement intégré du littoral de Bandamadji Itsandra.

Des actions spécifiques aux zones côtières

ProGeCo, Programme régional de Gestion durable des zones Côtières (2006-2011).
Ce programme, mis en œuvre par la COI et financé par l'UE, avait pour objectif la formation des professionnels de la région à la gestion marine et côtière, l'amélioration de l'information au public, la création de bases de données et de plans de gestion nationaux, et la participation d'acteurs non étatiques dans ces plans.

Les actions mises en œuvre :
- Achat de matériel pour un laboratoire d'écologie marine et une unité d'enseignement pour la faculté des Sciences de l'université des Comores.
- Concours scolaire et guide pédagogique, formation des enseignants et conférences au bénéfice du Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS).
- Création du blog de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD).
- Achat de matériel pour trois DCPs (Domoni Anjouan, Vanamboini et Chindini-Hoani.
- Plans de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) finalisés.
- Nombreuses constructions de digues et d'aménagements antiérosif pour le compte d'ONG (Domoni Ajouan, Fomboni Moheli etc.)





L'équipe complète de l'UAP aux Seychelles.



Exercice de simulation.

Sécurité maritime

Maritime Security (MASE)

Une unité anti-piraterie pour l'Indianocéanie (UAP) 2012

La piraterie, au large des côtes somaliennes, est une menace persistante pour toute la région du sud-est de l'Afrique et de l'océan Indien. Elle génère une insécurité importante pour les populations et le secteur maritime, affecte l'économie et la réputation de cette vaste zone indianocéanique ouverte au tourisme.

LA COI, sur proposition du gouvernement seychellois, a mis en place l'Unité anti-piraterie (UAP) aux Seychelles en juin 2012. Il s'agit de la seule équipe de la COI délocalisée depuis sa création en 1984.
Le projet MASE (Sécurité maritime), financé par l'Union européenne, a démarré avec 2 millions d'euros pour la phase initiale de 18 mois, suivie d'une phase principale opérationnelle d'un montant de 37,5 millions d'euros sur cinq ans.

L'unité, qui collabore avec les pays voisins et les instances internationales comme Interpol, est composée de cinq experts nationaux dont son directeur, Jacques Belle, un Seychellois et de trois employés administratifs et financiers.

Ses objectifs principaux sont de renforcer les capacités maritimes des États de la région et d'établir un mécanisme d'échanges d'information pour la région. Ce travail s'effectue en collaboration avec les autres organisations régionales des pays de l'Afrique australe, orientale et de l'océan Indien (IGAD, COMESA et EAC) ainsi qu'avec les partenaires clés ou coalitions étrangères comme ATALANTA, première opération navale de l'Union européenne.

Depuis le début des opérations de l'UAP, de nombreuses activités ont été menées telles que des missions d'évaluation dans les États de la région, des réunions de coordination au siège de la COI, la participation active des experts de l'UAP à des séminaires internationaux du groupe de contact contre la piraterie, des remises d'équipements légers aux gardes-côtes. Plusieurs réunions officielles ont eu lieu aux Seychelles, notamment avec le Haut comité seychellois de lutte contre la piraterie, présidé par Joël Morgan, le ministre seychellois de l'Intérieur, de l'Environnement, des Transports et de l'Énergie et avec Jean-Paul Adam, le ministre des Affaires étrangères.

En août, a eu lieu une rencontre de travail avec EUCAPNESTOR, la mission de renforcement des capacités maritimes en Afrique de l'Est et océan Indien. Cette mission *« est désormais pleinement opérationnelle à Djibouti et aux Seychelles »* indiquait en octobre le diplomate Étienne de Poncins, nouveau chef de mission qui a remplacé l'amiral Launay.



AMESD, African Monitoring of Environment for Sustainable Development (2007-2011).

Ressources halieutiques et météo marine

L'accès aux données satellitaires d'une région est précieux pour la climatologie, la pêche et les marins. Ce projet commun avec l'Union Africaine sur financement de l'Union européenne a vu l'installation de stations de réception satellite et la fourniture d'équipement et logiciels à la *Seychelles Fishing Authority*.

Logiquement, la formation des techniciens permet ensuite de manipuler les images pour les utilisateurs maritimes et l'équipement des centres météo d'assurer le suivi et la gestion des données.

Montant de l'équipement : **15 000 €**



Les ailes porteuses de l'Indianocéanie

Le Sud-Ouest de l'océan Indien – l'Indianocéanie – couvre une superficie de 5,5 millions de km², soit 2,5 fois la Méditerranée. Plusieurs facteurs l'expliquent mais il est quand même intéressant de noter qu'à l'intérieur de cet espace, le transport aérien est rare et cher : jusqu'à trois fois plus cher que les liaisons inter-îles de la Caraïbe par exemple (800 euros pour un aller-retour Maurice-Comores ou Comores-Réunion en basse saison, avec une escale à Madagascar). Le coût au kilomètre entre Maurice et La Réunion serait même le plus élevé au monde. Une étude seychelloise a comparé six itinéraires aériens dans l'océan Indien avec des distances comparables en Europe, comme Seychelles-Maurice contre Londres-Faro. Les tarifs dans la région sont jusqu'à six fois supérieurs à ceux pratiqués par LCC EasyJet en Europe.

Atteindre l'Indianocéanie depuis les grands marchés comme l'Europe s'avère une expédition longue et coûteuse. Dans ces conditions, il est donc difficile pour les transporteurs nationaux de proposer des itinéraires à destinations multiples.

Pour l'heure, les quatre transporteurs nationaux des pays membres de la COI connaissent, ou ont connu dans un passé récent, des difficultés financières sérieuses qui limitent leurs ambitions commerciales.

Air Austral, Air Madagascar, Air Mauritius et Air Seychelles doivent lutter contre les mêmes contraintes d'une offre morcelée et s'adapter à une demande limitée. Elles sont confrontées à une rude concurrence internationale sur les marchés traditionnels de l'Europe et sur les marchés émergents d'Asie et d'Afrique auxquels elles s'intéressent depuis peu.



Les dauphins de l'océan Indien font partie de sa riche biodiversité.

À gauche: un kaléidoscope des populations indianocéaniques.





Salade d'ourite à la vanille

Madagascar

INGRÉDIENTS

1 kg **d'ourite**
4 **carottes**
1 **gousse de vanille**
3 branches de queue **d'oignon**
1/2 **limon**
2 cuillerées à soupe **d'huile d'olive vierge**
sel
poivre du moulin

Pour le court-bouillon

1 feuille de **quatre-épices**
1 branche de **thym**
1 **oignon**
1 **clou de girofle**
6 grains de **poivre**

Type
Entrée
Temps de préparation
20 minutes
Temps de cuisson
40 minutes la veille, puis 15 minutes le jour même
Réfrigération
une nuit
Pour 4 personnes

PRÉPARATION

La veille, planter le clou de girofle dans l'oignon, plonger tous les ingrédients du court-bouillon dans une casserole d'eau. Porter à ébullition, puis ajouter l'ourite. La faire cuire dans l'eau frémissante pendant quarante minutes.

Laisser refroidir dans son eau de cuisson et conserver au réfrigérateur toute la nuit.

Le jour même, égoutter l'ourite et la tailler en morceaux d'un centimètre d'épaisseur.

Rincer les carottes et les faire cuire 10 à 15 minutes, *al dente*. Les égoutter et les laisser refroidir. Éplucher et émincer en tranches d'un demi-centimètre.

Couper la gousse de vanille dans la longueur afin d'en récupérer les graines.

Dans un saladier, mélanger les queues d'oignon ciselées, les graines de vanille, le jus du demi-limon, deux cuillérées à soupe d'huile d'olive vierge, deux pincées de sel et un tour de poivre du moulin. Mélanger l'ensemble, puis disposer sur des assiettes.

Servir froid.



Salade d'ourite fraîche au jus de limon

Rodrigues

INGRÉDIENTS

1 kg **d'ourite** fraîche
3 **oignons** moyens
2 **limons** pour le jus
50 ml **d'huile végétale**
piment (facultatif)
sel et **poivre**

Temps de préparation
30 minutes
Temps de cuisson
20 minutes
Pour 4 personnes

PRÉPARATION

Nettoyer l'ourite, la faire bouillir pendant 20 minutes environ.

Laisser refroidir. Couper finement.

Préparer une sauce avec le sel, l'huile d'olive, le poivre, les oignons hachés finement et le jus de limon.

Mélanger avec l'ourite coupée et le piment vert écrasé.

Décorer avec des feuilles de laitue et du limon.



Créée en 1982, la Commission de l'océan Indien (COI) mise sur la proximité et les liens de solidarité entre ses Etats membres pour mettre en œuvre des projets de coopération régionale, développer des actions collectives et défendre leurs intérêts, afin de tracer la voie d'un développement durable dans l'Indianocéanie.

Les missions de la COI

La COI a deux missions spécifiques :

- elle est le vecteur privilégié de construction et de développement solidaire de l'espace indianocéanique au sein duquel les déplacements et connexions physiques et immatérielles doivent pouvoir se réaliser de manière efficace ;

- elle sert ensuite de cadre à ses Etats membres pour mener des actions collectives extérieures d'intégration et de coopération avec la région Afrique orientale et australe, le continent africain (UA), le Sud (collaboration Sud-Sud) et le reste du monde, ainsi qu'avec les institutions multilatérales et les différents bailleurs.

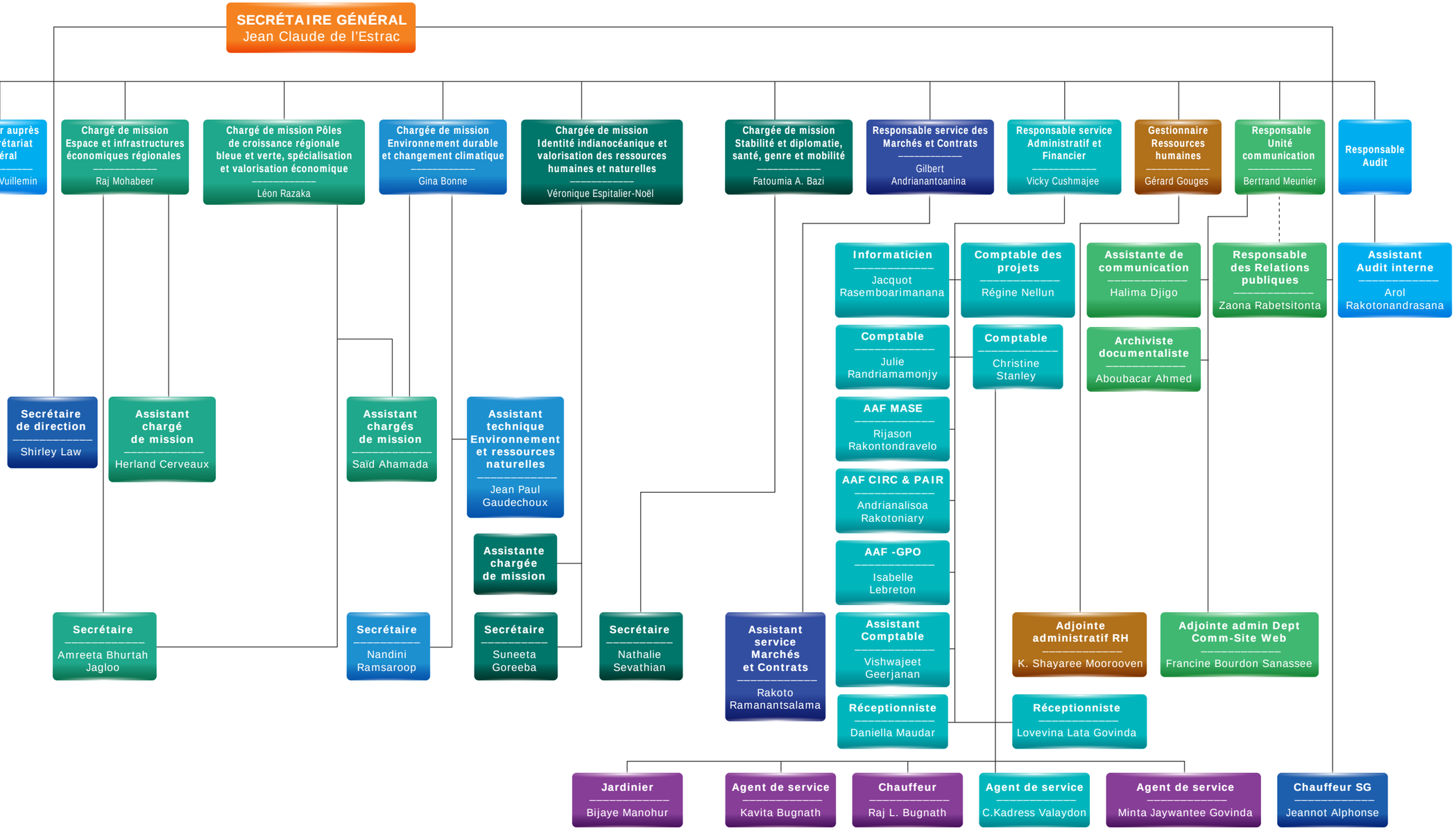
La COI intervient là où son action apporte une forte valeur ajoutée par rapport aux actions de ses membres et/ou aux initiatives d'organisations régionales plus larges (COMESA, SADC, Tripartite), d'institutions continentales (Union africaine) et/ou multilatérales (ONU, OMC, etc.).

Tout en veillant à respecter les principes de coordination, de complémentarité et de subsidiarité, la COI assume un rôle d'accompagnement, voire d'impulsion, dans des domaines où ses membres ont besoin d'un soutien spécifique accru et où les organisations régionales plus larges prennent insuffisamment en compte leurs spécificités insulaires.

Son ambition est d'accroître l'impact de ses interventions, en mettant l'accent sur la réalisation d'initiatives qui produisent des résultats plus concrets et plus visibles au bénéfice des populations.



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Les instances décisionnelles

Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement trace les orientations stratégiques, qui sont ensuite déclinées en objectifs et en actions par le Conseil des ministres, mises en œuvre par le Secrétariat général, et suivies par le Comité des OPL.

Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement

Temps fort du dialogue politique et diplomatique de la COI, le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement marque l'engagement de ses Etats membres. Il est l'occasion de faire le bilan des actions entreprises et de fixer pour les années suivantes les orientations politiques et stratégiques de la Commission. Trois sommets se sont tenus jusqu'à maintenant (1991, 1999 et 2005). Le prochain aura lieu en juillet 2014 aux Comores.

Le Conseil des ministres

Organe suprême de la Commission, il réunit une fois par an en session ordinaire les ministres des Affaires étrangères des cinq Etats membres (ou leurs représentants), pour déterminer les axes principaux des actions qui seront conduites par la COI. Il délibère sur les dossiers préparés par les OPL, avec le concours du Secrétariat général.

Le Comité des officiers permanents de liaison

Interface entre le Secrétariat général (et en particulier les chargés de mission) et les Etats membres, il joue un rôle d'impulsion clef des actions de la COI dans les différents pays. Composé de hauts fonctionnaires des cinq Etats membres, il se réunit trois fois l'an pour assurer le suivi des décisions du Conseil, passer en revue l'avancement des projets et approuver les différentes activités de la COI.

La Présidence de la COI

Annuelle et tournante (par ordre alphabétique des pays membres), la Présidence sert à convoquer et animer les réunions des instances de la COI, prioriser les actions et veiller à leur mise en œuvre. En 2013, c'est l'Union des Comores qui a assuré cette Présidence. En avril 2014, elle cédera la place à la Présidence malgache.

Au niveau technique, des instances décisionnelles dans le cadre des projets de cooperation

Le rôle clef des points focaux nationaux

Les points focaux nationaux (PFN) sont désignés, selon un profil défini par la COI, par les OPL, après consultation des ministères sectoriels concernés.

Leur rôle découle de ce mode de désignation.

- Un PFN est **membre de droit du Comité de pilotage d'un ou de plusieurs projets portés par la COI**
- Il apporte le bilan de l'Etat membre auprès de ses pairs.
- Il approuve le plan d'actions annuel et le budget, selon le devis programme.
- Il valide le bilan des activités.

- Il est **expert technique national**
- Il renforce la solidité du projet.
- Il assure le relais dans son pays et vers l'équipe projet (identification, communication, transmission des données, identification des personnes ressources, alimentation des plateformes d'échanges quand elles existent).
- Il joue le rôle d'ambassadeur du projet dans son pays.

- Il est **référent technique auprès de l'OPL**
- Il rend compte à l'OPL des avancements du projet et des conclusions du Comité de pilotage, transmet les données.

Le Secrétariat général

Le Secrétariat général, organe exécutif de la COI

Installé à Ebène (Maurice) depuis juillet 2012, dans des locaux modernes mis à disposition par le gouvernement mauricien, le Secrétariat général incarne la continuité de l'institution et représente l'organe exécutif de la COI. Il prépare les programmes et les projets émanant des décisions des instances, suit leur avancement et leur gestion, propose de nouvelles orientations aux Etats membres. Animant une véritable plateforme de coopération régionale, le Secrétariat général assure la liaison avec les bailleurs de fonds.

Le Secrétaire général

Nommé à la tête du Secrétariat général par le Conseil des ministres pour un mandat de quatre ans, non renouvelable.

Le directeur et les chargés de mission

Les Etats membres ont donné leur accord pour la création d'un poste de directeur auprès du Secrétariat général, financé par le détachement d'un cadre d'un Etat membre, qui assure les fonctions de coordination et la direction générale administrative. M. François Vuillemin a pris ses fonctions le 4 juillet 2013.

Les chargés de mission sont responsables de l'instruction et du suivi des projets. Ils s'appuient sur l'expertise des unités de gestion des projets et des points focaux dans les pays membres. Depuis le 28ème Conseil, tenu en janvier 2013, leurs portefeuilles ont été réorganisés.

Domaines d'intervention	Chargés de mission
DI n° 1 : Stabilité et diplomatie, santé, genre et mobilité	Mme Fatoumia Ali Bazi
DI n° 2 : Espace et infrastructures économiques régionales	M. Raj Mohabeer
DI n° 3 : Pôles de croissance régionale bleue et verte, spécialisation et valorisation économique	M. Harijhonse Léon Martial Razaka
DI n° 4 : Environnement durable et changement climatique	Mme Gina Bonne
DI n° 5 : Identité indianocéanique et valorisation des ressources humaines et naturelles	Mme Véronique Espitalier-Noël

Le renforcement du Secrétariat général

La COI est de plus en plus sollicitée. Pour faire face à l'accroissement constant du portefeuille de projets, ses instances ont décidé de restructurer et de renforcer le Secrétariat général.

• Une gestion modernisée des ressources humaines

En mars 2013, un spécialiste des ressources humaines, M. Gérard Gouges, a été recruté pour mettre en place une politique dynamique, efficace et moderne de gestion des ressources humaines, en phase avec l'orientation stratégique de l'organisation.

Les postes suivants ont été créés en 2013 :

	Noms	Poste	DI / Service	Date de prise de fonction
1	Gérard GOUGES	Gestionnaire des ressources humaines	Ressources humaines	01/03/2013
2	Julie RANDRIAMAMONJY	Comptable	Finance	03/04/ 2013
3	Vishwajeet GEERJANAN	Assistant comptable	Finance	04/04/ 2013
4	Ahmed Cheikh ABOUBACAR	Documentaliste/Archiviste	Communication	02/05/2013
5	Arol Harlem RAKOTONANDRASANA	Assistant auditeur interne	Audit	03/05/2013
6	Ahamadi Soilihi HASSANI	Expert comorien	Cellule anti-piraterie	06/05/2013
7	Zaona RABETSITONTA	Responsable des relations publiques	Communication	21/06/2013
8	Daniella MAUDAR	Réceptionniste/ Téléphoniste	Finance	01/07/2013
9	Rakoto RAMANANTSALAMA	Assistant au service Contrats et Marchés	Contrats et marchés	01/07/2013
10	Beatrice MAHASAHY	Responsable technique national Madagascar	OPL	01/07/ 2013
11	François VUILLEMIN	Directeur	Secrétariat géneral	04/07/2013
12	Raifa BUNDHUN	Responsable technique national Maurice	OPL	01/08/ 2013
13	Djazimati DJAMAL	Responsable technique national Comores	OPL	01/08/ 2013

Une politique des ressources humaines, issue des meilleures pratiques adaptées à un organisme international, a été mise en place tout au long de 2013. Elle porte, en particulier, sur l'évaluation des performances et une révision des pratiques salariales en phase avec les décisions des Etats membres.
Le travail en équipe et la participation ont été particulièrement valorisés. L'année 2013 a également vu les prémisses d'une politique de formation.

• Des responsables techniques nationaux (RTN) en appui à l'OPL de leur pays

Hauts fonctionnaires aux activités nombreuses dans leurs pays respectifs, les OPL ont besoin d'un appui pour exercer pleinement leurs fonctions de soutien et de coordination des actions de la COI et de coopération régionale.
Pour répondre à ce besoin, la COI a créé la fonction de RTN. En 2013, trois nouveaux RTN ont été recrutés pour Madagascar, l'Union des Comores et Maurice.

• Un service administratif et financier consolidé

2013 a vu le rapprochement des comptables du Secrétariat général et ceux des projets. Cette création s'est accompagnée notamment des actions suivantes :

- la consolidation de tous les comptes de la COI pour un meilleur système de reporting au moyen du nouveau logiciel comptable SAGE-PASTEL, aux normes internationales ;
- la préparation des états financiers en fonction des normes internationales ;
- l'élaboration d'un budget triennal de la COI.

• La création d'une unité de suivi-évaluation des projets

Elle a pour objet la mise en place d'un système de suivi-évaluation efficace des projets et activités de la COI, afin d'améliorer qualitativement leur mise en œuvre, de mieux suivre l'évolution du plan de développement stratégique et sa budgétisation, d'identifier des bailleurs potentiels pour pérenniser les actions et assurer un transfert de compétences au personnel et l'adoption des pratiques adaptées au contexte de la COI. Avec le concours de la BAD, un expert de haut niveau a été recruté à la fin 2013.

• La modernisation et la sécurisation du système informatique

La mise à niveau du réseau informatique de la COI a commencé en 2013. Un audit informatique externe a été mené en vue d'instaurer un environnement de travail informatique fiable, stable et professionnalisé. Les travaux de mise en œuvre des recommandations de cet audit ont commencé à la fin 2013 et s'achèveront au premier trimestre de l'année suivante.

La COI met ainsi progressivement en œuvre dans sa gestion les procédures de comptabilité, d'audit, de contrôle interne et de passation de marchés offrant des garanties équivalentes aux standards internationalement reconnus et nécessaires à la signature de la Convention de contribution avec l'Union européenne.

Un service des Marchés et Contrats rationnalisé

En 2013, le service des Marchés et Contrats a géré et suivi 300 marchés d'un montant total de 13 400 000 euros.

La passation des marchés est l'un des 4 piliers de l'éligibilité à la Convention de contribution qui permettra à la COI de gérer et suivre les projets selon ses propres procédures. Une mission de pré-évaluation menée fin 2012/début 2013 a constaté des progrès effectués dans la mise en conformité des règles de passation de marchés par rapport aux standards internationalement reconnus, et préconisé par ailleurs la mise en place de certains outils comme le plan de passation des marchés et le système de contrats-cadres pour les achats récurrents. Un manuel de procédures liées à la gestion des achats a été élaboré en 2013 pour harmoniser les procédures applicables à la passation des marchés, renforcer les contrôles et la transparence des opérations et optimiser les circuits d'information.

En 2014, outre l'application des recommandations de la mission de pré-évaluation, le service des Marchés et Contrats accentuera ses efforts pour simplifier ses procédures d'appel d'offres, développer un système informatique efficace facilitant le travail collaboratif, le processus de contrôle et d'approbation des documents d'acquisition, centraliser certaines acquisitions (achat de fournitures de bureau, titres de transport aérien, traduction, interprétariat, ….) et réaliser une étude de faisabilité sur la passation électronique des marchés.

• Une plus grande visibilité de la COI

Communiquer, c'est créer un espace d'échanges. Dans le cadre de la Commission de l'océan Indien, il s'agit de nourrir cet espace afin qu'il contribue à une ambition commune, le renforcement de l'Indianocéanie, socle et tremplin du développement durable et de l'intégration de la région.

Une unité de communication plus structurée

Mise en place en 2012, l'unité de communication a été étoffée de nouvelles compétences en 2013. Elle comprend un responsable de la communication, une volontaire de la Francophonie (détachée pour un an), un adjoint administratif-site Internet et un responsable des Archives et de la Documentation (depuis mai 2013). Elle s'appuie aussi sur les ressources humaines et financières des projets dédiées à la communication.

Le renforcement de l'unité de communication a permis d'améliorer la visibilité des actions de la COI (par de nouvelles publications, de nouveaux outils de communication, un site Internet dynamisé...), de fluidifier la communication interne et de mieux mutualiser les informations. Grâce à la veille média et à la collecte des articles publiés dans les cinq Etats membres, une revue de presse est distribuée chaque vendredi à tout le personnel de la COI, ainsi qu'aux OPL et RTN. L'agenda (mis à jour en temps réel sur le site et envoyé à tout le personnel chaque quinzaine), permet de mieux planifier les actions de communication des projets et du Secrétariat général et d'occuper plus stratégiquement le terrain médiatique.

Vers un centre de documentation indianocéanique



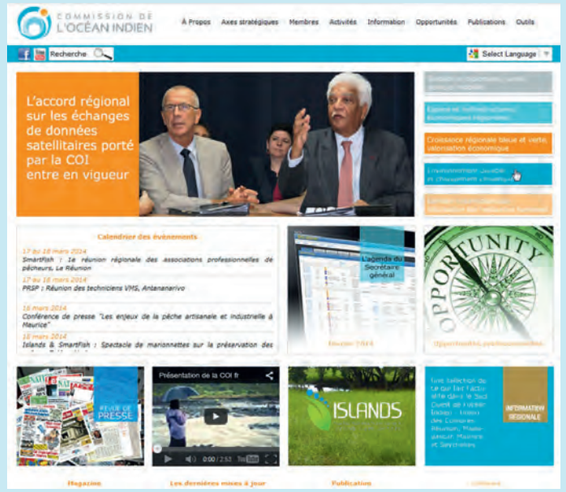
Aboubacar Ahmed Cheikh, responsable du service des Archives et de la Documentation

Mémoire de l'organisation et des projets, dont il va permettre une meilleure pérennisation à travers l'archivage des informations, le service des Archives et de la Documentation est amené à devenir un centre de documentation indianocéanique, à destination des institutionnels, des universitaires, des chercheurs, des experts, des représentants du secteur privé et du grand public. Il a un rôle clef à jouer dans la préservation et la promotion de la culture indianocéanique et le développement socio-économique, en facilitant l'accès à un fonds documentaire par l'intermédiaire de catalogues ou de bases de données. Une étude de numérisation des documents est en cours.

Le service a déjà collecté et répertorié plus de 2263 documents : rapports d'études, rapports annuels, rapports d'activités, rapports de fin de projet, conventions de financement, protocoles d'accord, ainsi que différents rapports annuels des organismes internationaux et régionaux...

Le futur centre de documentation sera inauguré au cours du premier semestre 2014.

Un site Internet plus convivial



Le site Internet est souvent considéré comme la vitrine d'une organisation. En février 2013, la COI a entrepris la refonte de son site Internet, pour améliorer sa visibilité. Suite à un appel d'offres, c'est le prestataire Bramston & Associates qui a mené ce projet. Résultat, le site est devenu beaucoup plus convivial et vivant. Il permet à présent au public de mieux visualiser l'espace COI et la valeur ajoutée des actions qu'elle mène, au rythme des agendas, des événements et des rencontres. L'actualisation au jour le jour du site, sa page d'accueil aux couleurs vives et les changements d'images participent à l'impression générale de dynamisme et de modernité donnée par l'organisation. La refonte a permis aussi de regrouper tous les projets sous un seul portail et d'assurer la pérennisation de leurs données. Une progression des visites du site a été constatée.

www.commissionoceanindien.org

Un nouveau département des relations publiques

Créé dans le cadre du renforcement des capacités du Secrétariat général, le département des relations publiques de la COI travaille étroitement avec l'unité de communication autour de trois missions essentielles : le protocole, l'évènementiel et les relations avec les médias. Il s'occupe notamment d'optimiser la diffusion et le suivi des communiqués de presse.

Des liens de proximité avec les médias

Des rencontres ont été programmées avec les patrons de presse et les directeurs des antennes audiovisuelles (TV, RADIO) à Maurice, mais également lors de missions COI dans les autres pays membres. Elles ont permis de nouer des relations professionnelles, dynamiques et efficaces, de mieux comprendre les lignes éditoriales des différents supports, leurs objectifs en termes de lectorat et d'audience et leurs besoins d'informations, afin de mieux répondre à leurs attentes.

Des nouveaux médias sont venus enrichir la base de données : BBC Worldwide, CNBC Africa, Africa Aerospace, entre autres. La relation média avec Radio France Internationale s'est consolidée autour de nombreux sujets COI. Enfin, la COI a bénéficié de deux hors-séries dans le journal hebdomadaire économique CAPITAL-Maurice à l'occasion du concours annuel pour la promotion de l'entrepreneuriat jeune dans la région, et lors du 24e Comité interrégional de coordination.

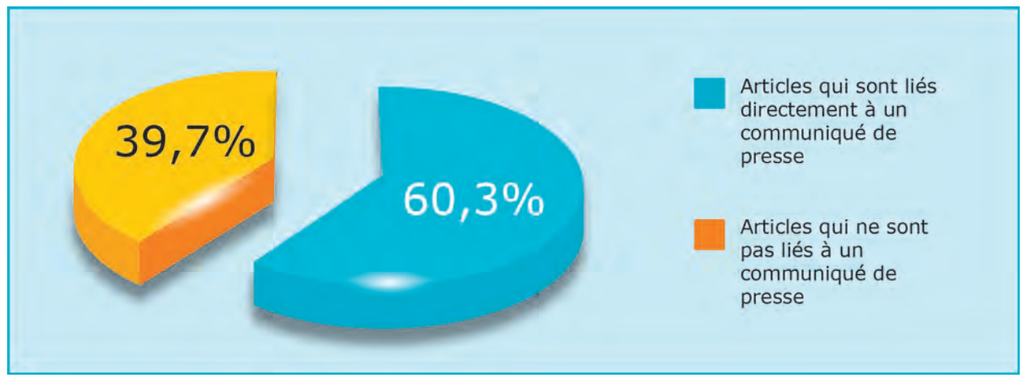
Des retombées médias en forte augmentation

La visibilité de l'organisation au niveau régional est en forte hausse, comme l'attestent les études des retombées médias menées de janvier à décembre 2013. Outre l'actualité très riche de la COI, cette amélioration est due à des fichiers médias qualifiés, des listes d'adresses mails ciblées, des relances et suivis individualisés auprès des journalistes et une plus grande présence dans le paysage audiovisuel.

Analyse des retombées médias (comparatif 2012 - 2013)

692 articles en 2013, soit une augmentation de 74% (101 articles en 2012)

Presse écrite	2012		2013	
Articles directement liés à un communiqué de presse COI	39	38,6%	416	60,3%
Articles sans lien avec un communiqué de presse COI	62	61,4%	274	39,7%



Le protocole et l'image de marque de la COI

Plateforme de coopération régionale, la COI entretient des rapports étroits avec les ministères des Affaires étrangères des Etats membres, le corps diplomatique, les organisations internationales partenaires (Union européenne, Banque africaine de développement, système des Nations unies, Agence française de développement, organisations régionales de l'Afrique orientale et australe), les administrations nationales, les universités et le monde de la recherche, la société civile et les ONG, ainsi que les acteurs privés de l'Indianocéanie (Chambres de commerce, groupements d'entrepreneurs).

Elle organise des grands événements, liés à la convocation de ses instances décisionnelles (Comité des officiers permanents de liaison, Conseil des ministres, Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement), aux rencontres avec ses partenaires (c.f réunion du Comité interrégional de coordination) ou aux projets et programmes qu'elle pilote (Conférence régionale sur la connectivité numérique, Forum régional des femmes entrepreneurs…).

La nouvelle responsable des relations publiques veille au respect des règles et usages protocolaires et diplomatiques établis en matière d'étiquette, de préséance et de placement lors des évènements officiels, des missions du Secrétaire général à l'étranger et des visites au siège de l'organisation.

Il s'agit d'offrir une bonne image de l'organisation et de s'assurer que ces rencontres se déroulent dans des conditions propices à des échanges fructueux. La rédaction d'une charte protocolaire est à l'étude afin de standardiser les relations institutionnelles de la COI.



Zaona Rabetsitonta, maîtresse de cérémonie,
lors du 9ème Forum économique des îles de l'océan Indien, octobre 2013



Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement trace les orientations stratégiques, qui sont ensuite déclinées en objectifs et en actions par le Conseil des ministres, mises en œuvre par le Secrétariat général, et suivies par le Comité des officiers permanents de liaison (OPL).

Le plan de développement stratégique 2013-2016

Approuvé par le Conseil des ministres du 17 janvier 2013, le plan de développement stratégique a amendé les quatre axes stratégiques adoptés en 2005 lors du 3ème Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement et dressé la feuille de route de la COI pour la période 2013-2016.

Tout en veillant au strict respect de la mission que s'est donnée la COI, la nouvelle architecture stratégique vise à adapter son rôle à un contexte régional et international en pleine mutation, à donner à ses actions plus de lisibilité, de visibilité et de valeur ajoutée, et à mobiliser ses partenaires de manière plus cohérente. Elle prend par ailleurs en compte les différentes stratégies sectorielles déjà approuvées ou en cours de validation. (c.f encadré).

Les stratégies sectorielles approuvées ou en cours de validation

Stratégie d'aide au Commerce (2009)
Stratégie Genre (2009)
Stratégie de la pêche et de l'aquaculture (2009) ;
Stratégie de sécurité alimentaire (en préparation, orientations de 2011)
Stratégie Culture (en cours de validation)
Stratégie AfOA-OI de la lutte contre la piraterie (2010)
Stratégie pour la gestion durable des écosystèmes marins et des ressources marines (en cours de validation)

Les axes stratégiques, domaines d'intervention et champs d'action retenus pour le PDS 2013-2016 permettent de décliner les objectifs fondamentaux de la COI, adoptés par les instances. Pour ce PDS, l'architecture retient 4 axes stratégiques, 5 domaines d'intervention et 21 champs d'actions.

Le plan d'actions prioritaires (PAP) inclut au total 25 programmes qui constituent également la base du budget pluriannuel de la COI.

AXE STRATEGIQUE 1

Une force politique et diplomatique au service du développement humain

DI -1 Stabilité et diplomatie, santé, genre et mobilité

L'objectif du DI-1 est de contribuer à la création d'un espace indianocéanique sûr, stable et solidaire, notamment par la consolidation de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Il couvre cinq champs d'actions :
- *Stabilité politique et gouvernance démocratique*
- *Espace régional de circulation*
- *Lutte contre la criminalité transnationale*
- *Santé publique*
- *Genre et enfance*

AXE STRATEGIQUE 2

Un espace régional sécurisé vecteur de croissance économique intelligente

DI-2 Espace et infrastructures économiques régionales

L'objectif du DI-2 est de construire un espace économique et commercial indianocéanique, sécurisé et compétitif, qui réponde aux défis spécifiques posés aux Etats insulaires, notamment dans leurs efforts d'intégration au marché régional élargi (Tripartite), au marché continental et aux marchés mondiaux.

Il couvre six champs d'actions :
- *Négociations et accords commerciaux*
- *Compétitivité et facilitation des affaires*
- *Employabilité et entrepreneuriat*
- *Accessibilité et connectivité (transport maritime, aérien et TIC)*
- *Défense des intérêts des Etats insulaires*
- *Sécurité maritime régionale*

DI-3 Pôles de croissance régionale bleue et verte, spécialisation et valorisation économique

L'objectif du DI-3 est d'approfondir l'intégration régionale par un développement durable « bleu » et « vert » exploitant les potentiels et les complémentarités des pays et la promotion de pratiques responsables et efficientes, afin de réduire la dépendance alimentaire régionale.

Il couvre deux champs d'actions:
- *Pêche-aquaculture*
- *Développement agricole et sécurité alimentaire régionale*

AXE STRATEGIQUE 3

Un environnement insulaire et océanique commun, résilient et durable

DI-4 Environnement durable et changement climatique

L'objectif du DI-4 est d'accroître le niveau de vie des populations par la valorisation des ressources marines et côtières et la promotion d'un développement socio-économique respectueux de l'environnement. La COI soutient et encourage les stratégies nationales de ses Etats membres (Maurice Ile Durable ; Comores " Plan d'action environmental " ; Réunion Ile Verte-GERRI ; Seychelles SSDS 2011-2020).

Il couvre trois champs d'actions:
- *Biodiversité et gestion durable des ressources marines et terrestres*
- *Gestion des risques de catastrophes naturelles*
- *Adaptation au changement climatique*

AXE STRATEGIQUE 4

L'Indianocéanie, son identité, sa promotion

DI-5 Identité indianocéanique et valorisation des ressources humaines et naturelles

L'objectif du DI-5 est de créer le ciment identitaire d'une Indianocéanie forte pour consolider l'intégration de la région, accélérer le développement durable et promouvoir ses atouts naturels, culturels et humains sur la scène internationale.

Il couvre cinq champs d'actions:
- *Culture et médias*
- *Société civile*
- *Education, recherche & innovation*
- *Energies renouvelables*
- *Tourisme*


© Bernard Salva

Ambassadeur Claude Morel, chef du Bureau de liaison de la COI à Madagascar, Karl Offman, ancien Président de la République de Maurice, Bernard Salva, ancien directeur général des services de la Région Réunion, Azali Assoumani, ancien Président de l'Union des Comores et Beatty Hoarau, membre de la Commission électorale des Seychelles

La COI œuvre en faveur d'un espace indianocéanique sûr, stable, ouvert et solidaire, pour accélérer la croissance et l'intégration de la région, et permettre aux populations de s'épanouir et de participer pleinement au développement durable de leurs pays.

Elle mise sur les liens de solidarité et de proximité très forts entre ses Etats membres pour prévenir les conflits, maintenir la paix et la sécurité, consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance et apporter des réponses appropriées aux problèmes spécifiques qui se posent dans la région.

DI -1 Stabilité et diplomatie, santé, genre et mobilité

Le Domaine d'intervention 1 couvre cinq champs d'actions :

- **Stabilité politique et gouvernance démocratique**
- **Espace régional de circulation**
- **Lutte contre la criminalité transnationale**
- **Santé publique**
- **Genre et enfance**

1. Stabilité politique et gouvernance démocratique

a. La sortie de crise malgache

Madagascar étant un poids lourd géographique et démographique, avec près de 95% de la population totale et 99% des terres émergées des îles de la COI, sa stabilité et son développement sont des facteurs clé pour l'avancée de l'Indianocéanie toute entière.

La COI n'a donc eu de cesse de chercher une solution à la crise politique dans laquelle Madagascar était engluée depuis 2009.

Alors que plusieurs organisations régionales avaient suspendu Madagascar de leurs enceintes, la COI a décidé de jouer la carte de la solidarité régionale en maintenant la participation de la Grande Ile en son sein. Le Secrétariat général a été mandaté par le Conseil pour soutenir le processus de sortie de crise et se joindre aux facilitateurs internationaux du processus électoral en cours. Son action s'est donc inscrite dans une dynamique de diplomatie multilatérale, mais, par sa connaissance particulière du pays et de sa culture politique, la COI a contribué activement à l'émergence d'une solution réaliste, adaptée au terrain et privilégiant le recours au droit et aux institutions malgaches.

Grâce aux médiations internationales de la SADC, mandatée par l'UA, et au travail diplomatique mené en parallèle depuis 2009 par les Présidents successifs du Conseil de la COI[1] et par son Secrétaire général[2], une « feuille de route » a été signée le 17 septembre 2011 pour conduire le pays à la tenue d'élections présidentielles et législatives au printemps 2013.

La COI a ensuite plaidé auprès de la communauté internationale, en faveur de la reconnaissance internationale de la Transition, de la levée des sanctions, d'un appui coordonné au processus électoral et du maintien de l'appui humanitaire international à Madagascar.

[1] M. Ahmed Ben Said Jaffar (2009), M. Alain Joyandet (2010), Dr Arvin Boolell (2011), MM. Jean Paul Adam (2012), MM. Mohamed Bakri et El Anrif Said Hassane (2013)
[2] M. Callixte d'Offay, Secrétaire général de l'organisation, de juillet 2008 à juillet 2012

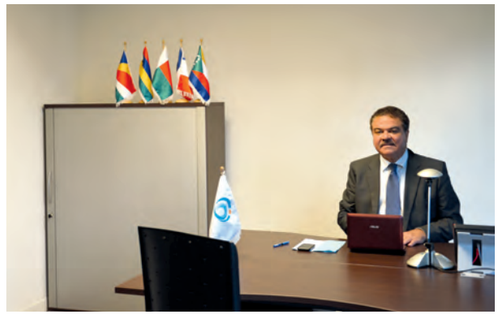
En marge des négociations de la SADC, deux cycles de discussions ont été menés aux Seychelles, du 24 au 25 juillet 2012 et du 8 au 10 août 2012, à l'initiative du Président seychellois M. James Michel et du Secrétaire général de la COI, M. Jean Claude de l'Estrac, avec MM. Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana, préconisant la formule dite du *« ni, ni »* - la non-participation des deux principaux protagonistes aux élections présidentielles.

Les principales avancées

Un accompagnement du processus de sortie de crise

Suite à l'adoption par le Conseil des ministres de la COI du 17 janvier 2013 du programme d'action proposé par le Secrétaire général, la COI a accompagné la sortie de crise malgache de plusieurs façons :

- Participation du Secrétaire général de la COI au conclave organisé par la Commission électorale nationale indépendante pour la Transition (CENI-T) les 4 et 5 février 2013, débouchant sur l'acceptation unanime d'un calendrier électoral et l'engagement des Présidents Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina de ne pas se présenter aux élections.



Ambassadeur Claude Morel, chef du Bureau de liaison de la COI à Madagascar

- Inauguration le 22 mars 2013 d'un Bureau de liaison de la COI à Madagascar, dirigé par le diplomate seychellois Claude Morel. Le Secrétaire général de la COI a procédé le même jour, avec la représentation du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), à la signature de la Convention de financement du projet d'appui au cycle électoral à Madagascar (PACEM) pour un montant de 1 M USD provenant des dons de la France, de Maurice, des Comores, des Seychelles et de l'Australie.



Béatrice Jeanne Atallah, Présidente de la CENI-T, Simplice Zouhonbi représentant résident par intérim du PNUD, et Jean Omer Beriziki, premier ministre du gouvernement de la Transition à Madagascar lors de la signature

- Initiative COI et Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de programme technique conjoint d'appui au processus électoral et organisation à Mahajanga, du 25 au 27 mars 2013, de la réunion des investisseurs sur la sécurité alimentaire, en présence du Secrétaire général.

- Face au blocage dû à la validation par la Cour électorale spéciale (CES) le 3 mai 2013 de quarante-neuf dossiers de candidature à l'élection présidentielle, dont plusieurs candidatures remettant en cause le *« ni, ni »*, le Secrétaire général de la COI a mené plusieurs missions, notamment à Antananarivo le 10 mai 2013, et à la 7ème réunion du Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M) à Addis-Abeba le 26 juin 2013.

 Le choix de sanctions « robustes et ciblées » y a été discuté. Le Secrétaire général a proposé de rénover la CES pour qu'elle retrouve son rôle juridique et son impartialité et préconisé la mise en place d'une Cour d'appel d'arbitrage avec la participation de juges issus de pays de la COI et de la SADC. Enfin, il a fait connaître son opposition à la suspension des financements de la CENI-T par la communauté internationale au risque de paralyser le processus électoral, et suggéré que la prochaine réunion du GIC-M se tienne dans la capitale malgache. Lors de cette réunion du 10 au 13 juillet 2013 à Antananarivo, un plan détaillé en sept points a été adopté, prévoyant la recomposition de la CES, la révision par celle-ci, avant le 19 août 2013, de la liste des candidats et une application de sanctions ciblées en cas de non respect de ce plan à la date butoir.

- Restructurée, après l'accord donné par le Président de la Haute autorité de la Transition, M. Andry Rajoelina, la CES a rendu sa décision le 17 août et arrêté la liste définitive de 31 candidats remplissant les conditions pour se présenter régulièrement à l'élection présidentielle. Suite à ce déblocage de la situation, la CENI-T, soutenue par le PNUD, a décidé de refondre le calendrier électoral et fixé la date des élections présidentielles au 25 octobre 2013, avec un second tour couplé avec les législatives, le 20 décembre 2013.

Une mission d'observation COI des élections présidentielles et législatives

- A l'invitation de la CENI-T, la COI a annoncé, le 4 octobre 2013, sa participation à l'observation du premier tour des élections présidentielles le 25 octobre 2013. La mission d'observation a constitué une phase décisive, contribuant à la consolidation du processus démocratique malgache. La mission d'observation - guidée par les principes d'impartialité, de neutralité et de transparence- était constituée de 20 délégués provenant des pays membres de la COI. Elle a été déployée dans 220 bureaux de vote d'Antananarivo et de sa périphérie.



Séance de travail avec les observateurs de la COI

- Suite au premier tour de l'élection présidentielle dont la mission d'observation a constaté le bon déroulement, la COI a formulé des recommandations sur l'organisation pratique du vote et du dépouillement, la sensibilisation de la population et la formation des agents des bureaux de vote, afin d'assurer un second tour de scrutin dans les meilleures conditions.



De gauche à droite Azali Assoumani, ancien Président de l'Union des Comores, Claude Morel, chef du Bureau de liaison de la COI à Madagascar, Fatma Samoura, coordinatrice résidente du système des Nations unies, Béatrice Jeanne Atallah, Présidente de la CENI-T, Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, Jean Omer Beriziki, premier ministre du gouvernement de la Transition à Madagascar

- Lors du second tour des élections présidentielles et des législatives du 20 décembre 2013, la mission d'observation de la COI (16 observateurs dans 220 bureaux de votes) a constaté que le scrutin s'était bien déroulé et que ses recommandations avaient été prises en compte par la CENI-T.

Le Secrétaire général de la COI s'est dit satisfait de la qualité organisationnelle des élections qu'il a qualifié de « *rigoureuses et conformes aux normes internationales* ».



Les élections se sont déroulées dans le calme

« Nous avons tous noté la détermination et la volonté du peuple malgache de fermer le chapitre de la crise. Ces élections ne sont pas que les élections de Madagascar, mais elles concernent toute l'Indianocéanie. C'est son avenir économique qui se joue. Nous sommes néanmoins préoccupés par le relatif faible taux de participation, ce qui indique que des efforts doivent encore être déployés pour réconcilier les Malgaches avec le système démocratique et les pratiques électorales. Nous souhaitons également inviter tous les responsables politiques à un strict respect des lois et des institutions. » Jean-Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, 23 décembre 2013

Les perspectives d'avenir

Après le dépouillement du scrutin, Hery Rajaonarimampianina a été officiellement investi le 25 janvier 2014. Il appartient au nouveau chef de l'Etat de former un gouvernement.

Cette normalisation constitutionnelle est fondamentale, car elle est un gage de stabilité pour les partenaires au développement et plusieurs projets de la COI ont été mis entre parenthèses dans cette attente.

Une réunion internationale des bailleurs de fonds et la relance de l'initiative pour la souveraineté alimentaire de la COI sont prévues pour appuyer la Grande Ile dans sa relance économique et sa politique sociale.

b. La contribution à la bonne santé des institutions démocratiques

La confiance entre les institutions et les citoyens est au cœur de la construction et du fonctionnement d'un Etat démocratique. Les citoyens aspirent à être écoutés de leurs représentants qui sont élus pour se dévouer au bien public, la *Res Publica* des anciens Romains.

Les citoyens doivent être convaincus que leurs opinions et leurs votes comptent. Cela passe notamment par une bonne représentativité des élus, des différentes catégories socio-professionnelles du pays, par l'insertion réussie des femmes et des jeunes dans le débat politique, par l'émergence d'une citoyenneté active et informée.

Les parlementaires sont les relais démocratiques des citoyens, les courroies de transmissions de leurs aspirations. Il est donc essentiel que les parlements, notamment dans les Etats les plus fragiles, disposent des moyens nécessaires à leur mission : débattre et voter les lois, contrôler l'action du gouvernement.

Les principales avancées

C'est dans ce sens que la COI a facilité un échange entre le Parlement des Comores et celui de Maurice. Suite à sa première visite à Moroni en janvier 2013, le Secrétaire général de la COI a en effet rencontré, le 7 février 2013, le Président de l'Assemblée nationale mauricienne, M. Abdool Razack Peeroo, afin qu'il accueille une délégation de l'Union des Comores dans le cadre d'une action de coopération interparlementaire.

Une délégation de parlementaires de l'Union des Comores, conduite par le Président de l'Assemblée nationale, l'Honorable Hamidou Bourhane, s'est rendue à Maurice du 3 au 11 mai 2013 pour une série de sessions de travail avec leurs homologues mauriciens. Ce déplacement a été financé par la COI.

A cette occasion, la délégation comorienne a également rencontré le Secrétaire général. Les discussions ont porté sur les actions de l'organisation aux Comores, sur le projet de soutien technique au Parlement comorien et sur la relance de l'Association des parlementaires de l'océan Indien.

Les perspectives d'avenir

La COI est actuellement en négociation avec la Banque africaine de développement pour obtenir un appui à la réactivation de l'Association des parlementaires de l'océan Indien. Le recrutement d'un expert est prévu pour appuyer la réactivation et l'opérationnalisation de l'Association.

2. Migration

« *Troisième vague de mondialisation* ». C'est ainsi que William Swing, directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qualifie les mouvements d'hommes et de femmes qui animent toutes les régions du monde. En effet, qu'elles soient nationales, régionales ou internationales, consenties ou forcées, les migrations ont pris une ampleur inédite.



Imminence migratoire à Saint Brandon ?

L'Indianocéanie ne fait pas exception. Et c'est pour comprendre les mécanismes de migration et y apporter une réponse adaptée que la COI promeut une approche régionale.

Depuis 2007, la COI a collaboré avec l'OIM dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets « Observatoire du droit des enfants », « Appui à l'initiative sur la lutte contre le VIH/Sida » et « Adaptation au changement climatique ». En outre, les pays membres de la COI ont également une coopération bilatérale avec l'OIM.

C'est dans ce contexte que le nouveau plan de développement stratégique s'intéresse à la question de la mobilité. Il s'agit de capitaliser sur les actions au niveau national pour définir des axes coopération au niveau régional. La COI et l'OIM ont renforcé leur partenariat dans cette optique en 2013, à Maurice.

Les principales avancées

- **Atelier sur l'intégration de la migration dans la planification du développement, 25 et 26 novembre 2013**

Lors du dialogue de haut niveau sur la migration, qui s'est tenu en octobre 2013 à l'Assemblée générale des Nations unies, la mobilité humaine a été reconnue comme un facteur clé de développement durable qui doit être par conséquent considéré dans l'agenda « post-2015 » pour le développement.

Dans cette perspective, le Secrétariat général de la COI et l'OIM ont organisé un atelier régional sur l'intégration de la migration dans la planification du développement des pays membres de la COI, en vue de définir les axes prioritaires de coopération dans ce domaine à travers la présentation de profils migratoires pour chacun des pays ACP de la COI.

Cet atelier a réuni des délégués des Etats membres et des experts de l'OIM.

Les profils migratoires des pays ACP membres de la COI ont été élaborés avec l'expertise

technique de l'OIM pour développer une compréhension et une sensibilisation commune sur les tendances des mouvements migratoires, à travers la collecte et la mise à jour régulière de données fiables. L'analyse et le suivi de ces données devraient aider les pays de la sous-région à affiner leurs politiques migratoires.



Signature du protocole de coopération entre la COI et l'OIM. De gauche à droite : Bernardo Mariano-Joaquim, directeur régional de l'OIM pour l'Afrique australe et orientale, Shakeel Mohamed, ministre du Travail, des Relations industrielles et de l'Emploi de la République de Maurice, Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, Cécile Tassin-Pelzer, représentante de la Délégation de l'Union européenne à Maurice

L'atelier a également vu la signature d'un accord de coopération entre Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, et Bernardo Mariano, directeur régional de l'OIM pour l'Afrique australe et orientale. Cet accord vise à renforcer les capacités de gestion de la migration pour la construction d'un espace indianocéanique de développement durable et intégré, en cohérence avec les mandats respectifs des deux organisations.

Les perspectives d'avenir

La COI et l'OIM se sont engagées, à travers le partenariat signé en 2013, à conjuguer leurs efforts pour que les phénomènes migratoires soient pris en compte dans toutes les activités de la COI.

Le lancement d'un groupe de travail technique COI-OIM est prévu au cours de l'année 2014. Ce groupe de travail aura la responsabilité d'identifier des projets concrets à l'échelle régionale.

3. Santé publique

Le projet régional de surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE) et la création du réseau de surveillance des épidémies et gestion des alertes (réseau SEGA) sont nés d'une réaction à une crise sanitaire à forte résonance médiatique et politique, l'épidémie de chikungunya qui a touché en 2005 et 2006 des centaines de milliers de personnes dans la région. Mieux informés, les Etats membres de la COI auraient pu davantage se préparer et limiter les conséquences sanitaires et économiques de l'épidémie.

La première phase du projet (2009-2013), financé à hauteur de 5,6 millions d'euros par l'Agence française de développement (AFD), a vu la naissance d'un réseau régional de veille sanitaire opérationnel au sein duquel l'échange et le partage d'informations sanitaires et d'alertes entre les Etats membres se fait chaque semaine. Les capacités et compétences des services nationaux en charge de la surveillance ont également été renforcées.

Le seconde phase du projet (2013-2017), qui bénéficie d'un financement de 6 millions d'euros de l'AFD, a démarré en octobre 2013 et s'appuie sur la réussite du projet RSIE. Ce nouveau projet est encore plus ambitieux car, outre la consolidation et le renforcement des capacités du réseau SEGA, il vise à élargir son champ d'action à la santé animale, et à institutionnaliser le réseau SEGA pour en assurer la pérennité.

L'approche régionale adoptée, en accord avec la déclaration des ministres de la Santé de 2006, s'articule autour de la prévention, de la surveillance, du partage d'information entre les services de santé des pays membres de la COI, du renforcement de leurs compétences et de leurs moyens.

L'action de la COI a pour objectifs de poursuivre la structuration du réseau régional de veille sanitaire ainsi que le renforcement des capacités des Etats membres, de mettre en œuvre le Concept « Une seule santé » de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en intégrant la surveillance des maladies transmissibles en santé humaine et santé animale et d'établir de manière pérenne une unité de veille sanitaire au sein de la COI.

Les principales avancées

Au cours de l'année 2013, l'unité de veille sanitaire de la COI a poursuivi la construction et l'animation du réseau régional de surveillance des épidémies et de gestion des alertes, en pilotant les visioconférences hebdomadaires avec les points focaux santé, en organisant des rencontres interdisciplinaires de haut niveau, deux fois par an, avec une trentaine d'experts et de professionnels de la santé publique des 5 Etats (épidémiologistes, biologistes, responsables de la lutte anti vectorielle, vétérinaires…).



Remise des diplômes de fin de stage FETP

L'échange d'informations sanitaires est très rapidement devenu une réalité au sein du réseau SEGA. Il témoigne d'un besoin et d'un intérêt réel pour l'ensemble des services de veille sanitaire. Les webconférences hebdomadaires sont désormais inscrites dans les agendas des services de veille sanitaire. Ce partage organisé de signaux et d'informations sanitaires se fait avec des règles de protection et de diffusion validées par l'ensemble des ministères de la Santé. Les informations partagées se sont structurées avec le temps. Depuis le début du réseau, 206 numéros du bulletin de veille océan Indien ont été rédigés et diffusés par l'unité de veille sanitaire de la COI

Les capacités nationales de surveillance et de lutte contre les épidémies ont été renforcées, avec la formation sur 2 ans d'une première cohorte de 6 épidémiologistes régionaux qui s'est achevée en septembre 2013 et le démarrage de la formation d'une nouvelle cohorte de neuf stagiaires en novembre 2013. En 2013, le projet a maintenu son appui au renforcement des capacités d'action et de communication des services de surveillance épidémiologique.

83 000 €

C'est le financement engagé par le projet RSIE, avec l'appui de l'Agence française de développement, au profit de la direction de la Veille sanitaire et de la Surveillance épidémiologique (DVSSE) du ministère de la Santé de Madagascar.

Cette somme a notamment permis d'apporter une réponse technologique aux problématiques sanitaires en équipant la DVSSE en matériels informatiques. Une remise de dons à été organisée le 22 mars 2013 au ministère des Affaires étrangères à Antananarivo. Elle faisait suite au passage du cyclone Haruna qui a sévèrement touché les populations du Sud de Madagascar les 22 et 23 février 2013.

Un premier Forum international « Veille Sanitaire et réponse en territoires insulaires » a été co-organisé avec l'Agence de santé océan Indien à La Réunion et a réuni pendant 3 jours plus de 300 experts des régions Caraïbes, Pacifique et océan Indien. Pour la première fois, les acteurs de la veille sanitaire en santé humaine et en santé animale du Pacifique, des Caraïbes, de l'océan Indien et régions méditerranéennes françaises ont partagé et échangé sur leurs pratiques et leurs expériences face aux menaces sanitaires pour les populations insulaires. Le bilan est positif pour ce Forum avec des propositions d'actions présentées lors de la cérémonie de clôture.



Denise Azais-Vély, chargée de mission COI et le Dr Loïc Flachet, chef du projet RSIE

La signature de la Convention de financement du nouveau projet de veille sanitaire entre la COI et l'AFD en mai 2013 a ainsi concrétisé l'engagement du Secrétariat général et de l'AFD pour une veille sanitaire régionale renforcée et pérenne.



Signature de la Convention de financement du projet Veille sanitaire - De gauche à droite : SE Mohamed Bakri, Président du Conseil de la COI, Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général COI, Laurence Breton-Moyet, directrice de l'AFD – Maurice, Jean François Dobelle, ambassadeur de France à Maurice

Les perspectives d'avenir

L'objectif est de démontrer aux décideurs et aux populations la nécessité et la plus-value de l'articulation santé humaine / santé animale qui est au cœur du projet conformément à la stratégie « Une seule santé » de l'OMS, de l'OIE et de la FAO (voir chiffres).

Environ **60%** des maladies infectieuses chez l'homme et **75%** des infections humaines émergentes sont d'origine animale. C'est pourquoi la nouvelle phase du projet RSIE intègre la santé animale dans son approche.

Par ailleurs, à l'horizon 2017, le Secrétariat général devrait être doté d'une unité de veille sanitaire constituée d'experts et techniciens régionaux. Elle sera apte à mobiliser des fonds pour appuyer les autorités sanitaires des pays membres en dehors d'une démarche projet.

La COI va donc contribuer à faire avancer :

- le renforcement des collaborations entre les services de veille en santé publique et santé animale à travers deux réunions du Comité technique régional SEGA
- un partenariat avec la Plateforme d'intervention régionale océan Indien (PIROI) pour renforcer l'articulation entre veille sanitaire et riposte
- la poursuite du programme régional de contrôle de qualité externe des laboratoires des Etats membres de la COI
- la fourniture d'équipement et de réactifs pour le laboratoire du centre hospitalier d'El Maarouf aux Comores et la formation des techniciens au diagnostic bactériologique
- la mise en place d'un système de surveillance basé sur les nouvelles techniques de l'information et de la communication dans le Grand Sud de Madagascar
- la finalisation du système de surveillance basé sur le web aux Seychelles
- le renforcement de la surveillance des arboviroses et de la leptospirose basée sur le laboratoire et l'élaboration d'une stratégie de communication de crise à Maurice

4. Genre

La COI a adopté en 2009 une politique et une stratégie régionales sur le genre. L'objectif est de contribuer à l'égalité homme-femme en consolidant le rôle des femmes dans le développement économique et social de l'Indianocéanie. Cette stratégie a retenu quatre axes d'interventions:

- la lutte contre la violence faite aux femmes
- la participation des femmes à la prise de décision
- la participation des femmes à la vie économique
- la femme et le développement durable et la sécurité alimentaire

Le Secrétariat général de la COI bénéficie de l'appui de l'Union européenne, du système des Nations unies et de la Banque africaine de développement pour la mise en œuvre de cette stratégie régionale.

Les principales avancées

- **Lutte contre les violences basées sur le genre**



Célébration de la journée internationale de la femme à la COI le 8 mars 2013

En 2013, le Secrétariat général a célébré pour la première fois la journée internationale de la femme avec l'Association mauricienne des femmes chefs d'entreprise et le Haut-commissariat d'Afrique du Sud.

Grâce à l'appui financier du département des Etats fragiles de la BAD, le Secrétariat a renforcé son action sur trois axes de sa stratégie genre : la lutte contre la violence faite aux femmes, l'entrepreneuriat féminin et la participation des femmes au développement durable et à la sécurité alimentaire.

Dans le domaine de la lutte contre la violence, l'accent a été mis sur la formation des journalistes de la région. Un réseau regroupant une vingtaine de journalistes des cinq pays membres de la COI a été constitué lors d'un atelier de travail sur les violences basées sur le genre qui s'est tenu à Maurice en août 2013. Les journalistes de la région sont allés à la rencontre d'institutions et d'ONG engagées dans la lutte contre la violence faite aux femmes. Cette formation a donné lieu à la publication d'un supplément spécial sur cette thématique qui a été distribué à Maurice et diffusé dans les pays membres.

La troisième rencontre de la Plateforme régionale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants s'est tenue à Moroni à la fin du mois d'octobre 2013. Il s'agissait d'assurer le suivi de la feuille de route adoptée en 2011. Les recommandations ont porté sur la professionnalisation des plateformes nationales et sur l'intégration de la composante VIH. Le réseau de journalistes sensibilisés aux violences basées sur le genre, constitué en août 2013, a suivi l'événement assurant une couverture régionale de cette thématique.



Photo de famille de la 3ème rencontre de la Plateforme régionale de lutte contre la violence faite aux femmes

- **Femmes et développement durable**

La Plateforme nationale malgache « Femmes, développement durable et sécurité alimentaire » a été lancée en marge de la Conférence régionale sur la sécurité alimentaire de la COI en mars 2013 à Mahajanga, Madagascar. Cette Plateforme nationale compte une quarantaine de membres.

Ce lancement a aussi été l'occasion pour les femmes entrepreneurs de la région, notamment celles engagées dans l'agriculture, d'exposer leur produits et d'échanger avec les quelques 200 participants de la Conférence régionale sur la sécurité alimentaire.



Lancement de la Plateforme nationale Femmes, développement durable et sécurité alimentaire, Mahajunga, mars 2013

- **Entrepreneuriat féminin**



Le second Forum « Entreprendre au féminin océan Indien » s'est déroulé du 19 au 21 novembre 2013 à Moroni, Union des Comores. Plus de 150 femmes entrepreneures de la région y ont participé. Le thème retenu était « Valoriser le savoir-faire féminin dans les échanges de l'Indianocéanie ».

Le bilan de ce deuxième rendez-vous régional de l'entrepreneuriat féminin est particulièrement positif : 55 partenariats ont été conclus, une centaine de contacts d'affaires ont été noués et plus de 3000 personnes ont participé aux activités, dont l'exposition-vente, grâce à la forte mobilisation des organisateurs et partenaires.

Une newsletter a été produite pendant le Forum et diffusée dans la foulée à 500 exemplaires.

Pour le volet entrepreneuriat féminin, la COI a rassemblé plus de 150 femmes dans le cadre du deuxième Forum régional de l'océan Indien.

Ces différentes actions ont permis de mobiliser les partenaires au développement, les pouvoirs publics, la société civile et les bénéficiaires. A titre d'exemple, le deuxième Forum de l'océan Indien sur l'entrepreneuriat a eu des retombées plus positives par rapport au premier Forum à Madagascar.

Le Secrétariat général a noté une grande mobilisation et contribution du gouvernement comorien à travers le ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de l'Entrepreneuriat féminin. Les femmes chefs d'entreprises se sont fortement mobilisées et c'est ainsi que plus d'une vingtaine de femmes malgaches ont pris part à ce Forum et signé des partenariats.



Second Forum « Entreprendre au féminin océan Indien » à Moroni (Union des Comores), novembre 2013

Les perspectives d'avenir

Le Secrétariat général est actuellement en négociation avec la Banque africaine de développement pour le financement d'un deuxième programme d'appui. Parmi les activités prévues dans ce programme figure l'élaboration d'une nouvelle politique et stratégie régionale sur le genre pour la période 2014-2018. La COI a préparé les termes de références pour le recrutement d'un expert afin de formuler cette stratégie.

Après la tenue d'une réunion préparatoire en octobre 2013, le lancement effectif des Plateformes nationale et régionale « Femmes, développement durable et sécurité alimentaire » se fera au mois d'avril 2014 aux Seychelles. Pour l'année 2014, il est également prévu de restructurer la Plateforme régionale « Femme en politique » pour qu'elle agisse comme un levier effectif de mobilisation des femmes dans les affaires publiques.

L'appui à l'entrepreneuriat féminin se poursuit. Il est prévu d'organiser avec la Région Réunion le 1er salon régional du savoir-faire féminin au cours du deuxième semestre de 2014.

Enfin, la mobilisation des ressources se poursuit. La COI réfléchit aux moyens d'opérer un rapprochement avec le Programme de coopération décentralisée de l'Union européenne afin de soutenir les initiatives des ONG, notamment des Plateformes genre qui peuvent formuler et porter des projets communautaires.



Danse traditionnelle comorienne d'accueil des participants du Forum « Entreprendre au féminin océan Indien »



© Christian Bossu-Picat

L'insularité, les profils économiques contrastés des pays membres, l'étroitesse des marchés intérieurs, l'appartenance à plusieurs communautés économiques sont autant de problématiques sur lesquelles la COI doit se pencher pour créer un espace économique et commercial indianocéanique compétitif et de développement durable.

En 2013, la COI a structuré une démarche volontariste de concrétisation d'un espace économique et commercial concurrentiel, accessible et connecté à l'intérieur comme avec l'extérieur.

DI-2 Espace et infrastructures économiques régionales

Le Domaine d'intervention 2 couvre six champs d'actions :

- **Négociations et accords commerciaux**
- **Compétitivité et facilitation des affaires**
- **Employabilité et entrepreneuriat**
- **Accessibilité et connectivité (transport maritime, aérien et TIC)**
- **Défense des intérêts des Etats insulaires**
- **Sécurité maritime régionale**

1. Négociations et accords commerciaux

a. La négociation des Accords de partenariats économiques :

L'implication de la COI dans la négociation des Accords de partenariat économiques (APE) avec l'Union européenne (UE) s'est renforcée depuis son admission dans le Comité conjoint UE – Afrique orientale et australe (AfOA) sur l'APE.

La deuxième réunion du Comité a eu lieu les 14 et 15 mai 2013 à Maurice. Elle a permis d'opérer le suivi de la mise en œuvre de l'APE intérimaire, signé en août 2009 par quatre pays dont trois pays membres de la COI (Madagascar, Maurice et les Seychelles), de discuter de l'administration douanière et des besoins en termes de développement. La réunion a également permis d'échanger sur l'éventuelle mise en œuvre d'un accord de libre-échange entre l'UE et les pays de l'AfOA.

En tant qu'organisation régionale, la COI permet au groupe CMMS (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles) de développer des positions communes dans la perspective du renforcement des relations économiques et commerciales avec l'UE, notamment en ce qui concerne la pêche.



Deuxième réunion du Comité conjoint UE – Afrique orientale et australe (AfOA) sur l'APE, Maurice, mai 2013

La COI est chargée de faciliter la mise en œuvre de l'APE intérimaire, préalable à l'APE. Dans cette perspective, deux études prioritaires devraient être initiées en 2014, grâce au projet d'appui au Comité interrégional de coordination (CIRC). Il s'agit d'une étude concernant l'impact de l'APE intérimaire sur les pays signataires et d'une étude de faisabilité sur l'établissement d'un fonds régional de soutien à la mise en œuvre de l'APE.

Il est clair que la COI manque de moyens pour assurer la coordination régionale de l'APE. Cette situation nécessite une attention particulière.

2. Compétitivité et facilitation des affaires

L'ouverture des économies et la mondialisation accentuent la compétition économique au détriment des petites économies insulaires, dont font partie 3 des pays membres de la COI.

La compétitivité de la région passe par la création d'un espace économique et commercial intégré tirant profit des complémentarités. Il s'agit donc de promouvoir et fluidifier les échanges commerciaux, les investissements et les synergies au plan régional.

a. Une évaluation actualisée des échanges commerciaux : vers une base de données économiques et commerciales COI

Le commerce entre les pays de la COI représente 3 à 5 % des échanges de l'ensemble des pays membres.

Cette estimation, non actualisée, mérite de l'être, en mettant en exergue le poids des importations d'hydrocarbures. En effet, elles sont considérables à l'échelle des économies insulaires de l'Indianocéanie et peuvent fausser l'évaluation du commerce intra régional.

La COI entend permettre aux décideurs politiques et économiques de mieux appréhender la réalité et les perspectives du commerce intra régional. Pour cela, des bases de données harmonisées, actualisées et probantes doivent être mises à disposition pour guider leurs choix.

Une étude a été menée afin d'établir le profil économique et commercial actualisé de la région et d'identifier les principaux produits échangés. L'expertise précise que les chiffres du commerce intra régional ne dépassent pas 4% (voir hors-texte). Des perspectives de croissance importante sont cependant possibles, notamment dans le cas d'une amélioration des services maritimes (meilleure connectivité inter îles) et portuaires (ports à plus grande capacité, baisse du coût de fret…) ou encore de la concrétisation d'une stratégie de sécurité alimentaire régionale basée sur le potentiel agricole de Madagascar.

Cependant, l'étude conclut sur la nécessité de renforcer la coopération entre les douanes, les instituts nationaux de gestion des statistiques et les Chambres de commerce et d'industrie des pays membres. Il s'agit de faciliter le travail entre ces structures afin d'aboutir à la définition d'une liste de produits stratégiques pour le développement de l'Indianocéanie, d'harmoniser la gestion des données sur ces produits et de définir un moyen de centralisation et de mise à disposition de ces données, particulièrement pour les décideurs politiques et économiques.



Port Réunion, La Réunion

3,7%

C'est la part du commerce intra régional dans le commerce extérieur total de l'Indianocéanie (hors produits pétroliers) en 2012. Avec les produits pétroliers, le poids du commerce intra régional est de 2,9%.

b. Accompagner l'amélioration de la compétitivité régionale

Les acteurs des Etats membres de la COI ont été à l'initiative de plusieurs actions visant à améliorer les échanges intra régionaux et encourager l'investissement. Il relève du mandat de la COI de soutenir et d'accompagner ces initiatives à portée régionale.

i. Les douanes : concilier protection des consommateurs et croissance du commerce intra régional

Les douanes françaises ont organisé le premier séminaire des douanes de l'océan Indien en octobre 2013. Cette réunion a rassemblé les directions générales des douanes des pays membres de la COI.

La COI y a rappelé le rôle central des douanes pour la sécurisation des consommateurs de l'espace indianocéanique. Elle a également invité les directions générales de l'Union des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles, ainsi que la direction régionale des douanes françaises pour La Réunion à coopérer dans l'objectif d'une harmonisation régionale des données commerciales. Les douanes étant le point d'entrée de toutes les marchandises sur les territoires nationaux, elles peuvent assurer un suivi optimisé des tendances commerciales intra régionales.

La coopération entre les douanes, les instituts des statistiques et les Chambres de commerce et d'industrie des pays membres pour une gestion harmonisée des données économiques et commerciales est susceptible d'être financée dans le cadre de la Convention signée entre l'Agence française de développement (AFD) et la COI, en 2011, en soutien au renforcement de la coopération économique et commerciale.

ii. Vers une facilitation du commerce intra régional grâce à la médiation et à l'arbitrage

En juin 2013, la Cour d'arbitrage des Comores (CACOM), le Centre de médiation de la Réunion, le Centre d'arbitrage et de médiation de Madagascar (CAMM) et la Cour permanente d'arbitrage de la Chambre de commerce et d'industrie de Maurice (MCCI) ont signé une charte de coopération.

Il s'agit de mettre en réseau les centres signataires et de créer une plateforme commune appelée « Business Bridge OI » afin de régler les litiges économiques et commerciaux transfrontaliers, par la voie des modes alternatifs de règlement des litiges (MARL), tels que la médiation et l'arbitrage.



Formation à la médiation et à l'arbitrage, à Maurice

En facilitant le règlement des litiges liés au commerce et aux investissements intra régionaux, les MARL sont un gage de sécurité juridique et judiciaire qui rendent les investissements plus attractifs.

L'expérience de l'arbitrage et de la médiation étant disparate entre les pays membres, la COI a facilité la formation d'experts des pays membres sur les standards internationaux de l'arbitrage et de la formation.

La structuration du règlement des litiges commerciaux intra régionaux par la médiation et l'arbitrage devrait très vite se renforcer avec l'établissement d'une procédure de médiation et d'arbitrage régionale.



Intervention de Raj Mohabeer, chargé de mission COI, lors du 9ème FEIOI, octobre 2013

3. Employabilité et entrepreneuriat

L'Indianocéanie doit faire preuve de dynamisme économique pour être compétitive. La finalité est double : générer de la croissance et créer des emplois.

a. Soutenir l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien

Depuis 2007, la COI est liée par une Convention de partenariat à l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien (UCCIOI), l'interlocuteur privilégié pour toute activité incluant le secteur privé au niveau de l'espace COI.

Ce partenariat se matérialise par un dialogue constant entre le Secrétariat général et l'organisation représentative du secteur privé régional sur tous les projets et initiatives de la COI.

La COI soutient également l'UCCIOI pour l'organisation de son évènement annuel, le Forum économique des îles de l'océan Indien (FEIOI). La 9ème édition du Forum s'est tenue à Maurice en octobre 2013.

Cet évènement est propice au dialogue entre le secteur privé, les bailleurs de fonds, les partenaires au développement et les pouvoirs politiques. Il permet de dégager des priorités pour développer le secteur privé régional et de mobiliser les différentes parties prenantes.

Il donne également l'opportunité aux entrepreneurs d'initier des affaires, notamment par l'intermédiaire des rencontres B2B.

b. Vers la structuration d'un secteur régional des Technologies de l'information et de la communication

Le secteur des Technologies de l'information et de la communication (TIC) constitue un levier puissant au service du développement et du progrès social, particulièrement grâce à sa capacité de faire émerger de nouvelles perspectives de production, d'emploi et même d'exportation, à travers le e-commerce.

La structuration du secteur sur la base des complémentarités entre les pays membres est nécessaire si le secteur entend renforcer sa compétitivité et prétendre à l'exportation de ses services, notamment vers l'Afrique continentale.

Dans cette perspective, la COI a soutenu l'initiative prise par des associations professionnelles représentatives du secteur des TIC de ses pays membres. Une monographie a été menée en 2013 dans les pays pour identifier les capacités et les besoins des entreprises du secteur.

Les résultats de la monographie devraient servir de base au projet d'étude de faisabilité d'un cluster TIC régional prévu dans le cadre du soutien de l'AFD à l'UCCIOI, à travers un programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC).



1ère Conférence régionale sur la connectivité numérique dans l'Indianocéanie, Maurice, octobre 2013

c. Accompagner l'émergence d'une génération future d'acteurs économiques : les jeunes entrepreneurs

Les moins de 20 ans représentent plus de la moitié de la population indianocéanienne. Dans chacun des pays membres de la COI, l'employabilité des jeunes reste une problématique économique et sociale d'importance. Pourtant, cette jeunesse multiculturelle, mieux formée et connectée, représente également une force économique mobilisable pour le développement de l'Indianocéanie.

La COI a mis en œuvre dans le cadre du Programme d'appui à l'intégration régionale 2, financé par l'Union européenne, plusieurs actions dont le but est de préparer les jeunes entrepreneurs et entreprenants d'aujourd'hui à être les employeurs de demain.

i. Contribuer à l'animation d'un réseau de jeunes entrepreneurs et entreprenants

La COI a facilité l'organisation en avril 2013, aux Seychelles, de la réunion de constitution d'un réseau de jeunes entrepreneurs de l'océan Indien. C'est à cette occasion que l'association « Synergie Jeunes » a été créée, plateforme dont l'objectif est de développer l'entrepreneuriat des jeunes à travers le réseautage, le partage d'expériences et le plaidoyer auprès des décideurs politiques et économiques.

Après la constitution d'une structure juridique régionale, chacun des pays membres devrait bientôt avoir une antenne nationale. « Synergie Jeunes » prévoit dans son plan de travail 2014 de renforcer l'ancrage au niveau local, d'organiser un Festival de l'entrepreneuriat jeune pour l'océan Indien, et de renforcer la coopération avec des structures similaires à l'international, telles que le Réseau international des jeunes entrepreneurs de l'espace francophone.

ii. Etudes sur les barrières à l'entrepreneuriat des jeunes

La COI a commandité des études qualitatives afin de déterminer les freins à l'initiative entrepreneuriale des jeunes dans chacun des pays membres. Un échantillon représentatif de jeunes entrepreneurs et de porteurs de projets ont été suivis pendant plusieurs mois par un expert dans chacun des pays afin que leurs expériences aident à définir les contraintes rencontrées dans la réalisation des projets d'entreprise. Sur la base de l'analyse de ces freins, les experts ont défini des propositions concrètes pour soutenir la création d'entreprise dans chacun des pays.

Les études qualitatives nationales sont en cours de compilation. Le produit de ces études, qui sera largement diffusé, permettra aux décideurs politiques et à de nombreuses structures nationales d'appui à l'entrepreneuriat de bénéficier de propositions permettant d'adapter leurs stratégies et services, sur la base d'expériences réelles.

iii. 1ère édition des Trophées Ambition Jeunes

La mise en valeur du potentiel des jeunes entrepreneurs indianocéaniens est nécessaire à un changement de mentalité sur la manière dont les jeunes appréhendent l'entrepreneuriat.

C'est dans cette perspective que Synergie Jeunes et la COI, avec le soutien de l'UE, ont organisé en décembre 2013, à Maurice, la première édition des Trophées Ambition Jeunes, qui a récompensé le meilleur jeune entrepreneur et le meilleur jeune porteur de projet de l'océan Indien.

Cet évènement a été l'aboutissement de la mobilisation par Synergie Jeunes et la COI de partenaires au niveau des pays qui ont pu sélectionner chacun deux représentants pour la finale régionale.

Trophées Ambition Jeunes 2013

La COI a organisé, avec le concours de Synergie Jeunes et l'appui de l'Union européenne, la finale régionale de l'entrepreneuriat jeune le 11 décembre 2013 à Maurice. Cette finale a été l'occasion de prendre la mesure du désir d'entreprendre d'une dizaine de finalistes sélectionnés suite aux concours nationaux. C'est Clotilde Razafimbavy, spécialiste en salaison et fumaison de poissons de la région Nord-est de Madagascar, qui a été sacrée « Meilleure jeune entrepreneur ». Sa compatriote Ny Aina Ralaiarijoana, qui s'est lancée dans le recrutement et la qualification des gens de maison, a obtenu le titre de « Meilleur porteur de projet ». Enfin, le Mauricien Brando Quirin a reçu le « prix du Jury » pour son projet de culture hydroponique de melons.



Clotilde Razafimbavy, meilleure Jeune entrepreneur 2013 et le ministre des Affaires étrangères de Maurice, Dr Arvin Boolell



Guy Samzun, chargé d'affaires de la Délégation de l'Union européenne à Maurice et Ny Aina Ralaiarijoana, meilleure Jeune porteur de projet 2013

4. Accessibilité et connectivité

La construction de l'espace économique et commercial indianocéanique, tout comme son intégration à un espace régional plus large, aux marchés de l'Afrique continentale et à l'économie globalisée, ne pourra se faire que si l'espace COI est pleinement accessible et connecté à l'intérieur, mais également au reste du monde. Or, les prix élevés pratiqués par les compagnies aériennes desservant les îles, le volume limité des échanges intra régionaux, la faiblesse de la bande passante dans certains des pays membres sont autant de freins à l'intégration régionale et à la compétitivité régionale.

C'est pourquoi la COI a fait de la connectivité une priorité régionale. De la publication d'études à l'organisation de conférences de haut niveau, la COI continue à mobiliser les parties prenantes et à mettre les paramètres nécessaires entre les mains des décideurs afin qu'ils prennent des engagements sur ces chantiers structurants pour l'avenir de l'Indianocéanie.

5. Défense des intérêts insulaires

a. Coordonner la mobilisation régionale pour la préparation du 3ème Sommet des petits Etats insulaires en voie de développement (PEID)

L'année 2014 est décrétée par les Nations unies « année des petits Etats insulaires en développement (PEID) ». Cette année sera marquée notamment par la tenue à Samoa, en septembre 2014, du 3ème Sommet international sur les PEID, évènement qui vise l'institutionnalisation de dispositions particulières pour le développement des PEID par la communauté internationale.

Le groupe Afrique, océan Indien, Méditerranée, et mer de Chine méridionale (AIMS) que la COI anime a préparé en 2013 la contribution des pays insulaires :

- des consultations thématiques nationales ont eu lieu, notamment auprès des jeunes des pays AIMS, avec la création de l'association, SIDS Youth AIMS Hub, pour connecter les jeunes œuvrant au développement durable dans leur pays insulaire, en partenariat avec l'UNESCO ;
- une réunion préparatoire au Sommet de Samoa s'est tenue aux Seychelles, en juillet 2013 ;
- des représentants des pays du groupe AIMS ont participé à la réunion internationale de préparation de Samoa qui s'est déroulée en août 2013, à La Barbade.



Atelier de mobilisation de la jeunesse, en vue de Samoa 2014, Ebène, juillet 2013

b. Plaider pour la prise en considération des spécificités insulaires dans le cadre de l'initiative Tripartite : participation aux réunions Tripartite et réunion restreinte des pays COI en mars à Madagascar

L'initiative Tripartite vise à harmoniser les règles régissant le commerce entre les pays membres du COMESA, de l'EAC et de la SADC à travers la mise en place d'un marché commun. L'objectif du marché commun Tripartite est d'établir un grand espace économique susceptible d'attirer plus d'investissements directs étrangers (IDE) et de permettre des économies d'échelle. La réalisation d'un tel marché commun rassemblera 26 pays africains, dont l'Union des Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles, et près de 600 millions de consommateurs.



Asad Bhuglah, directeur chargé du commerce international au ministère des Affaires étrangères de Maurice et Dr Arvin Boolell, chef de la diplomatie mauricienne

Dans le cadre du processus de négociation de la Tripartite, les pays insulaires se mobilisent ensemble pour que leur caractère particulièrement vulnérable soit pris en compte. Il s'agit de faire valoir la mise en place de dispositions particulières

pour les pays insulaires, tant les enjeux et effets de l'initiative Tripartite diffèrent par rapport aux pays continentaux.

La COI participe activement à ce plaidoyer insulaire. Elle finance la participation de représentants de ses pays membres ACP aux nombreuses réunions de négociation à travers le continent sur financement du PAIR 2 de l'UE. De plus, elle a organisé une réunion restreinte entre ses pays membres ACP en mars 2013 à Madagascar. Il s'agissait d'opérer un suivi des négociations, d'évaluer la prise en considération des intérêts insulaires et de définir les besoins d'expertises nécessaires aux pays insulaires pour les guider dans les négociations.

C'est dans cette perspective que la COI a commandité une étude sur les enjeux commerciaux liés aux règles d'origine pour les produits de la pêche.

La finalisation des négociations sur la Tripartite est prévue en juin 2014 selon leur feuille de route. Les pays de la COI doivent être particulièrement attentifs et se mobiliser lors de cette phase finale, déterminante pour le contenu des accords finaux.

6. Sécurité maritime régionale



Exercice de simulation d'appréhension d'un navire suspect

La COI renforce son action pour sécuriser un environnement favorable au développement de la région, aux côtés des autres organisations régionales de l'AfOA-OI, grâce au programme pour la promotion de la sécurité maritime (MASE), financé par l'UE.

a. Animer la mobilisation régionale pour la lutte anti-piraterie : première réunion des points focaux de la région AfOA-OI

La COI a mobilisé les points focaux de la région AfOA-OI, pour le premier Comité de pilotage du programme MASE, en mars 2013, aux Seychelles. Cette réunion a permis de faire le point sur les avancées du programme mis en œuvre, dont la maîtrise d'ouvrage est partagée entre les organisations régionales de l'AfOA-OI (COI, COMESA, EAC, IGAD).



Première réunion de tous les points focaux de l'AfOA-OI sur la sécurité maritime régionale, Seychelles, mars 2013

La mise en place de moyens pour coordonner les activités menées par chacune des organisations et celles d'autres structures œuvrant pour la sécurité maritime dans la région est essentielle à la réussite du programme.

Une deuxième réunion des points focaux est prévue pour 2014, en amont de la troisième réunion ministérielle de la région AfOA-OI sur la sécurité maritime.

b. Trois études pour définir les besoins concrets permettant d'assurer la sécurité maritime régionale

La COI a commandité trois études dont l'objectif est d'analyser les besoins régionaux en renforcement de capacités pour assurer la sécurité maritime de manière durable. Ces études concernent :

- la proposition d'un système de veille sur le domaine maritime régional en analysant les dispositifs existants ;
- la définition des besoins en renforcement des capacités régionales opérationnelles pour assurer la sécurité maritime régionale ;
- l'analyse des besoins pour la mise en place d'un système régional de partage d'informations et de données sur la sécurité maritime.

c. Renforcement des capacités nationales : fourniture de matériel aux garde-côtes des Seychelles, perspectives de formations d'officiers des pays membres sur navire

Le renforcement des capacités des institutions nationales impliquées dans la sécurité maritime est essentiel à la sécurisation des eaux territoriales indianocéaniennes.

Ainsi, la COI a remis des jumelles longue portée aux garde-côtes seychellois. D'autres équipements seront remis au début de l'année 2014 aux garde-côtes des autres pays membres de la COI.

En 2014, des officiers des pays membres bénéficieront de formations sur l'appréhension des navires suspects en mer en situation opérationnelle à bord du navire de la force navale européenne (EUNAVFOR) Atalanta .





Les pays membres de la COI sont particulièrement dépendants des importations de denrées alimentaires. Pourtant, avec une surface terrestre de 591 410 km², largement dominée par Madagascar, et 5,5 millions de km² d'étendues maritimes, l'Indianocéanie recèle un potentiel important de productions halieutiques et agricoles.

La COI, à travers son domaine d'intervention « Spécialisations et pôles de croissance régionale bleue et verte » (DI-3), œuvre à la valorisation de ce potentiel dans une perspective de développement durable.

DI 3 - Pôles de croissance régionale bleue et verte, spécialisation et valorisation économique

Le Domaine d'intervention 3 couvre deux champs d'actions :

- **Pêche-aquaculture**
- **Développement agricole et sécurité alimentaire régionale**

Au niveau de la pêche, la COI est en charge de 3 projets :

- « SmartFish », financé par le 10ème FED, qui met en œuvre une stratégie régionale pêche pour la région Afrique orientale et australe océan Indien (AfOA-OI), en collaboration avec le COMESA, l'IGAD et l'EAC.
- Le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP), financé par l'Union européenne – DG MARE
- « GPO », un partenariat mondial pour les océans de la Banque mondiale qui appuie la COI dans un projet de gestion des pêches basée sur les droits d'accès.

Quant à la sécurité alimentaire, un nouveau projet régional est en cours de préparation avec un financement du Fonds international de développement agricole (FIDA).

1. La pêche

Compte tenu de son poids dans les économies du Sud-ouest de l'océan Indien et de sa contribution à la sécurité alimentaire régionale, la pêche demeure un champ d'action privilégié de la COI. Cependant, la durabilité de la filière est menacée notamment à cause de la pêche illicite, non reportée et non règlementée (INN). La pêche INN compromet les mesures de protection et de reconstitution des stocks halieutiques mises en place en faveur d'une gestion durable des ressources. Elle a des répercussions négatives évidentes sur les économies, les écosystèmes marins et les communautés qui vivent directement de la pêche.

C'est ainsi que les Etats membres de la COI ont adopté une stratégie régionale de la pêche et de l'aquaculture en avril 2009. Depuis, la COI a mis en œuvre plusieurs projets de pêches, financés principalement par l'Union européenne, coordonnés et en synergie (projets en cours) avec des initiatives complémentaires appuyées par la Banque mondiale.

1.1. Les principales avancées

1.1.1. Plan régional de surveillance des pêches

Le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) a poursuivi ses activités de lutte contre la pêche INN dans la région, tout en transférant progressivement ses acquis au programme SmartFish jusqu'au premier semestre 2014. Ainsi, les actions du PRSP, mis en œuvre dans le cadre d'un accord de partenariat entre la COI et l'Union européenne (DG Mare - 12 M € depuis 2007), se poursuivront à partir du premier semestre 2014 au sein du programme SmartFish financé par l'Union européenne sous le 10e FED.



Patrouille régionale maritime dans l'océan Indien

En 2013, les missions régionales de surveillance, préparées par un collège des chefs de service des opérations des cinq pays membres et coordonnées par la COI, ont permis de couvrir tous les espaces maritimes de la COI du Canal du Mozambique aux Seychelles, du Sud malgache à l'extrémité orientale de Rodrigues.

Faits et chiffres clefs en 2013

- 6 missions conjointes de surveillance des pêches
- 2 navires illégaux du Sri Lanka arraisonnés en zone de Maurice,
- Des pêcheurs illégaux interceptés sur les bancs du Nord du Canal du Mozambique
- La mise à jour de transbordements illégaux et d'un trafic d'ailerons de requins

L'année 2013 a été aussi largement consacrée à la rédaction du Protocole régional d'échange de données sur les activités de pêche, ainsi qu'à la conception technique du système d'information géo-maritime SIGMA VMS régional. Ce dispositif unique doit pérenniser le PRSP en partageant les moyens de surveillance, en l'occurrence les informations sur les activités de pêche dans la région.

Selon les rapports d'évaluation, le PRSP est un des programmes de lutte contre la pêche illégale parmi les plus performants au monde, en termes de rapport coût/efficacité.

Le PRSP a fait la preuve de son efficacité. Si le fléau de la pêche illégale épargne davantage l'Indianocéanie que d'autres régions océaniques, ce n'est ni par chance ou désintérêt des pêcheurs illégaux, mais parce que les cinq pays membres de la COI coopèrent depuis plus de 10 ans sous l'égide de la COI dans un esprit de tolérance zéro, d'intégration régionale et de mutualisation des moyens de surveillance.

1.1.2. SmartFish

Le second devis-programme (DP) de SmartFish, couvrant la période mars 2013 - mars 2014, s'est basé sur les mécanismes et processus renforcés durant le DP1 et sur les collaborations développées avec les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les Communautés économiques régionales (CER) partenaires, ainsi qu'avec d'autres projets et bailleurs dans le secteur de la pêche.

Parmi les dizaines d'activités menées à travers les 20 pays bénéficiaires, plusieurs développements majeurs peuvent être identifiés pour chacun des cinq domaines d'intervention du programme :

Gestion des pêches (mise en œuvre par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO) : évaluation et renforcement des initiatives de plans d'aménagement des pêcheries ; projets pilotes de cogestion des ressources ; renforcement du cadre institutionnel pour le développement de l'aquaculture ; appui à la participation des pays bénéficiaires dans les instances régionales de gestion des pêches.



Appui à la fermeture saisonnière de la pêche aux poulpes

Les poulpes de Rodrigues – appelées ourites - sont l'une des premières ressources naturelles de l'île. De récentes études ont démontré que le stock d'ourites risquait de chuter de 80% si rien n'était fait pour relâcher la pression. Le risque est triple : écologique, économique et alimentaire. Pour la deuxième année, le programme SmartFish de la COI a soutenu les autorités rodriguaises pour une seconde période de fermeture de la pêche du 5 août au 6 octobre 2013.

Les deux saisons de fermeture, en 2012 et 2013, ont permis au stock de poulpes de recouvrer son niveau d'il y a dix ans. L'instauration de cette période conservatoire a permis d'augmenter les revenus à l'exportation et de favoriser l'autonomisation des femmes « piqueuses d'ourites » qui comptent pour 40% de la communauté des pêcheurs.

Par ailleurs, un livre de recettes sur les ourites a été publié avec le concours de Françoise Baptiste et un concours culinaire a été organisé en marge de la réouverture, en octobre, afin de valoriser ce produit de la pêche indissociable de la culture indianocéanienne.



Grâce à la fermeture provisoire de la pêche à l'ourite, les prises ont été ensuite plus grosses et nombreuses



Participants au concours Top chef ourites Rodrigues, Rodrigues, octobre 2013

Gouvernance des pêches : appui à l'élaboration de stratégies nationales de gouvernance ; promotion des principes de « bonne gouvernance » des pêches ; interventions pilotes portant sur certaines pêcheries clés de la région ; renforcement de la coopération régionale entre professionnels de la région ; consolidation des partenariats avec les ORGP.

Suivi, contrôle et surveillance des pêches, un transfert progressif des acquis du projet PRSP : renforcement des opérations de lutte contre la pêche illégale ; formations pratiques visant à développer des procédures de contrôle standardisées ; amélioration des échanges d'informations et de l'évaluation des risques ; subventions pour l'organisation de patrouilles conjointes de surveillance.



Gestion durable des mangroves et valorisation du crabe

Les mangroves malgaches sont parmi les plus vastes du continent africain. Elles abritent un écosystème riche et sont un lieu de reproduction essentiel pour les animaux aquatiques, dont les crabes Scylla serrata. Approché par les autorités malgaches, le programme SmartFish soutient la valorisation de la filière crabe à Madagascar. Cela passe par la préservation des mangroves particulièrement menacées (exploitation pour en faire du bois de chauffe) et par la réduction des pertes post-capture. La production de crabes de mangrove présente un fort potentiel de 7500 tonnes contre 3500 tonnes actuellement.
A travers la composante « sécurité alimentaire » mise en œuvre par la FAO, le programme SmartFish a conduit des actions de sensibilisation et de démonstration de méthodes simples de stockage et transport des marchandises pour réduire les pertes, valoriser le produit, augmenter les revenus.

Commerce des produits de la pêche : appui à l'élaboration de stratégies commerciales nationales et régionales ; mise en réseau des producteurs et négociants à travers la région ; formations pratiques sur les normes de qualité et d'hygiène dans la manipulation du poisson ; projets pilotes pour améliorer la chaîne de valeur de certains produits clés et leur accès aux marchés.



Sécurité alimentaire (mise en œuvre par la FAO) : interventions visant à l'évaluation et à la réduction des pertes post-capture dans certaines filières clés ; promotion de moyens d'existence alternatifs ; intégration des aspects liés à la pêche dans les stratégies nationales et régionales portant sur la sécurité alimentaire ; sensibilisation sur l'importance nutritionnelle des produits de la pêche.

1.1.3. Projet pêche de la Banque mondiale

Dans le cadre de son programme du partenariat mondial pour les océans, la Banque mondiale apporte un appui à la COI dans la promotion d'une gestion durable des pêches basée sur les droits d'accès dans la région du Sud-ouest de l'océan Indien.
Il s'agit d'un projet de 3 ans pour un montant de 1 100 000 USD. Le premier accord, d'une durée de 1 an, a été signé en février 2013 pour une première tranche de 375 000 USD.

Le projet comporte trois composantes :

- l'application des mesures du ressort de l'Etat du port (MREP) en collaboration avec la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI) ;
- la promotion de la bonne gouvernance des pêches avec la Commission des pêches du Sud-ouest de l'océan Indien occidental (SWIOFC) ;
- la gestion et le suivi évaluation assurés par la COI.

Les principales réalisations 2013

COMPOSANTE 1 - ACTIVITES CTOI

- Formations sur les MREP organisées au Mozambique et en Afrique du Sud, ainsi que des missions d'appui à l'application des résolutions de la CTOI
- Lancement de la consultation pour la mise en place d'un système d'information en ligne basé sur l'information des MREP
- Participation au Comité de pilotage à Maputo

COMPOSANTE 2 - ACTIVITES SWIOFC

- Participation à l'organisation du Comité de pilotage à Maputo
- Lancement de l'étude sur la pêche crevettière

COMPOSANTE 3 - ACTIVITES COI

- Réunion de coordination avec les parties prenantes, en mai 2013, au démarrage du projet
- Etablissement d'un plan de travail, d'un budget estimatif et d'un plan de passation de marché (en concertation avec les organisations partenaires CTOI et SWIOFC), approuvés par le bailleur, la Banque mondiale
- Organisation du premier Comité de pilotage à Maputo
- Recrutement de l'assistante administrative et financière du projet et d'un stagiaire
- Conception du prototype de base de données pour le suivi des activités du projet

Les perspectives d'avenir

Dans le cadre du projet PRSP, l'installation et la mise en service opérationnelle du système VMS régional (le serveur du suivi des navires par satellite à l'échelle régionale) au siège du Secrétariat général de la COI seront achevées au cours du premier trimestre 2014. Les opérateurs des Centres de surveillance des pêches des cinq pays seront alors formés à son utilisation à travers des règles strictes de confidentialité fixées par un Protocole régional d'échange de données.

La mise en œuvre opérationnelle de cet outil permettra d'assurer le suivi conjoint et coordonné des activités de pêches dans les zones économiques exclusives des pays membres. Le VMS régional rentrera en vigueur au début du 2ème trimestre 2014 et le programme SmartFish, dans le cadre de sa 2ème phase, prendra alors le relai du dispositif opérationnel du PRSP.

Le Kenya et la Tanzanie qui sont bénéficiaires du programme SmartFish seront impliqués dans les actions de ce dispositif de lutte contre la pêche INN. Le Mozambique, qui a manifesté son intérêt au projet, sera aussi invité à y prendre part.



Pêche à la senne, Rodrigues

2. Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est une priorité nationale pour les cinq États membres de la COI. Pour faire face à l'onéreuse dépendance à de lointains fournisseurs, la COI entend mobiliser les décideurs et les opérateurs privés afin d'améliorer l'autonomie alimentaire de ses pays membres en portant une attention particulière à certaines filières clés. Madagascar, qui concentre 90% des terres arables de la COI, peut jouer le rôle de « grenier de l'Indianocéanie ». En effet, la Grande Ile a un potentiel de production capable d'approvisionner la région et même au-delà.



Dans le cadre du plan de développement stratégique, présenté par le Secrétaire général lors du 28ème Conseil de la COI de janvier 2013 aux Seychelles, le programme régional sur la sécurité alimentaire a été retenu comme une des priorités majeures pour la région. Ce programme fédérateur a pour objectif de soutenir le développement économique régional, en créant de la valeur ajoutée dans les filières agricoles et en générant des emplois.

Les principales avancées

Le Secrétariat général de la COI a organisé, les 25 et 26 mars 2013 à Mahajanga (Madagascar), une réunion des investisseurs et des partenaires techniques et financiers sur la sécurité alimentaire, qui a vu la participation de 175 représentants de tous les pays membres. L'objectif de cette réunion était de définir les contours d'un programme sur la sécurité alimentaire dans la région.

Diverses réunions de travail ont également eu lieu :

a. à la COI avec des délégations malgache et mauricienne, composées de personnes ressources des secteurs publics et privés, notamment du secteur agroalimentaire, et de la société civile. Cette rencontre a consisté à examiner les moyens de faciliter les échanges entre les deux pays dans le cadre du projet sécurité alimentaire de l'Indianocéanie.

b. au ministère du Commerce de Madagascar, en collaboration avec la COI, en mai 2013, pour l'actualisation et l'élaboration des règlements techniques complémentaires sur les produits ciblés par le projet.

Le Secrétariat général a négocié un financement d'environ 1 million USD du FIDA pour un projet pilote sur la sécurité alimentaire en préparation d'un programme plus conséquent, impliquant d'autres bailleurs de fonds.

Cette initiative a été présentée aux entrepreneurs de la région lors du Forum économique des îles de l'océan Indien d'octobre 2013, organisé par l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien à Maurice.



Réunion sur la sécurité alimentaire dans l'Indianocéanie à Mahajanga, mars 2013, en présence du SG de la COI, du chef de la diplomatie malgache Pierrot Rajaonarivelo, de hauts responsables malgaches de l'agriculture, du commerce et de la région du Boény et de l'OPL des Comores Hodhoaer Inzouddine

L'étude de faisabilité a été finalisée en collaboration avec les experts du FIDA.

L'objectif du projet est de contribuer à améliorer les revenus des exploitations agricoles familiales du Menabe et de la Sofia (Madagascar), deux des trois régions identifiées dans le programme avec le Vakinankaratra, à travers le développement des exportations de céréales et légumineuses vers les îles de l'Indianocéanie.

Les résultats attendus sont les suivants:

i) les capacités des exploitations agricoles familiales à fournir des produits agricoles (haricot, maïs, oignon) pour les marchés d'exportation de la COI sont améliorées ;

ii) les exportations agricoles vers les pays de la COI sont renforcées ;

iii) la coopération agricole en matière d'exportations agricoles malgaches est promue au niveau de la COI.

Les perspectives d'avenir

L'intervention de la COI vise une exploitation du potentiel agricole malgache, avec un degré élevé d'autosuffisance pour quelques produits clés tout en contribuant à la sécurité alimentaire et au développement durable des populations indianocéaniques.

Il s'agit surtout de promouvoir des pratiques agricoles durables, productives et résilientes face aux risques liés au changement climatique, pour contribuer à améliorer les moyens de subsistance des populations les plus pauvres, en particulier les petits exploitants et agriculteurs familiaux.

Les prochaines étapes consistent à :

- signer l'accord de don du FIDA et démarrer le projet au cours du 2ème semestre 2014.
- intégrer la sécurité alimentaire comme secteur prioritaire dans la programmation du 11ème FED et de la deuxième phase du programme d'appui à l'intégration régionale.

Zoom sur les évolutions prévues en 2014

- **PRSP :** dans le cadre de ce dispositif, trois missions régionales de surveillance des pêches sont prévues dans des secteurs spécifiques au cours du premier trimestre 2014. Elles concernent tous les espaces maritimes de la COI ainsi que la Tanzanie. Cela se fait en synergie avec le programme SmartFish, grâce à des subventions directes octroyées aux Etats membres (Seychelles et Madagascar).

 A l'issue de la 35ème réunion de la Cellule de coordination élargie aux directeurs des pêches, qui constitue l'organe de gouvernance de la stratégie régionale de surveillance des pêches, la clôture du projet aura lieu au mois de mai 2014. Le dispositif régional de contrôle et de surveillance des pêches sera repris dans la deuxième phase du programme SmartFish.

- **SmartFish :** la clôture de la première phase et la signature de la Convention de financement de la deuxième phase auront lieu au premier trimestre 2014. Le premier devis programme pour une durée de 14 mois démarre le 22 mars 2014.

- **GPO** (subvention octroyée par le partenariat mondial des océans de la Banque mondiale) : la durée du premier accord de don a été prolongée jusqu'à fin avril 2014. Un deuxième accord de don sera signé en février 2014. Un deuxième projet (SWIOFISH) est en cours de préparation.

- **Sécurité alimentaire :** après la finalisation de l'étude de faisabilité du projet, la signature de l'accord de don du FIDA pour un montant de 975 000 USD, est prévue au deuxième semestre 2014.


© Elie Bernager

L'objectif du DI-4 est d'accroître le niveau de vie des populations par la valorisation des ressources marines et côtières et la promotion d'un développement socio-économique respectueux de l'environnement. La COI soutient et encourage les stratégies nationales de ses Etats membres (Comores "Plan d'action environmental", Maurice Ile Durable, Réunion Ile Verte-GERRI, Seychelles SSDS 2011-2020).

DI-4 Environnement durable et changement climatique

Le Domaine d'intervention 3 couvre trois champs d'actions :

- **Biodiversité et gestion durable des ressources marines et terrestres**
- **Gestion des risques de catastrophes naturelles**
- **Adaptation au changement climatique**

Les pays de l'Indianocéanie présentent et partagent des écosystèmes terrestres, côtiers et marins remarquables en termes écologiques et socio-économiques. C'est l'une des zones phares de la biodiversité mondiale.

25 milliards de dollars USD

C'est la valeur économique des biens et services engendrés par les écosystèmes marins de l'océan Indien selon les estimations du Programme des Nations unies pour l'environnement et du Secrétariat de la Convention de Nairobi.

Toutefois l'Indianocéanie est particulièrement menacée par les risques de catastrophes naturelles, les effets du changement climatique et la pression anthropique.

Dans ce contexte, la COI conduit des programmes d'envergure qui visent à répondre à ces enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Le renforcement des capacités et l'implication du secteur privé sous-tendent ces actions.

Le dispositif déployé

Afin d'atteindre les objectifs du domaine d'intervention, différents partenariats techniques et financiers sont mis à contribution.

Les partenaires financiers

- Union européenne (UE)
- Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)
- Fonds européen de développement régional (FEDER)

Les partenaires techniques

- PNUE (à travers le Secrétariat de la Convention de Nairobi)
- *Western Indian Ocean Marine Science Association* (WIOMSA)
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
- Mécanisme mondial (MM) pour la gestion durable des terres
- Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (GCCA)
- Organisation météorologique mondiale (OMM)
- UNDESA - pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice
- Secrétariat du Commonwealth
- Stratégie internationale pour la réduction des risques des Nations unies (UNISDR)

La perenisation des actions passe par le développement des capacités, sensibilisation et éducation au développement durable.

Développement des capacités, sensibilisation et éducation au développement durable

Les principales avancées

Un document de référence de système de suivi-évaluation pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice a été élaboré pour Maurice. Une formation en méthodologie « Profil de vulnérabilité et résilience (VRP) » pour Maurice a été dispensée en décembre 2013. Ce même processus est initié avec l'Union des Comores et les Seychelles.

En ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales de développement durable, un outil de modélisation des systèmes dynamiques a été développé. Cet outil permet de suivre et d'évaluer de manière intégrée l'impact des politiques, stratégies et plans sur les secteurs clés choisis par les pays. Ainsi, les stratégies nationales de développement durable répondent mieux aux besoins des pays et aux exigences requises pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice des Nations unies pour les PEID.

La COI au *Global South-South Development Expo* à Nairobi en octobre 2013

La COI obtient un trophée en reconnaissance de sa contribution à la coopération Sud-Sud.





De même, la méthodologie pour la comptabilité du capital naturel terrestre et marin a été développée pour Maurice.

Dans le cadre du renforcement des capacités dans la région, le processus relatif à l'élaboration de la stratégie de développement intégré des capacités (SDIC) a été finalisé. Ce processus a permis d'identifier les priorités nationales en termes de renforcement des capacités dans les domaines liés au projet ISLANDS et certaines thématiques transversales. Ces priorités nationales ont été synthétisées et validées au niveau régional lors d'un atelier en octobre 2013. La SDIC a été finalisée en décembre 2013.

- Aux Comores, le premier séminaire "Vision 2023" a été réalisé en juin 2013. Cet événement est la première étape du processus de mise en œuvre du programme « *Inspired Generation (IG)* », en collaboration avec la Fondation des jeunes pour le développement durable (FJDD). Ce séminaire a réuni toutes les parties prenantes de l'île de la Grande Comore, Ngazidja, en vue de mettre en place un réseau local en faveur du développement durable.

- Les cadres des ministères de l'Environnement des pays membres de la COI et de Zanzibar ont été formés à l'Université de Bergen, Norvège, à l'outil de modélisation de systèmes dynamiques pour la planification des politiques intégrées de développement durable. Cet outil a été présenté aux parlementaires comoriens pour validation et intégration dans la planification des politiques nationales de développement durable. A Zanzibar, des démarches officielles ont été entamées auprès des autorités nationales en vue d'adopter cet outil.

Sensibilisation des jeunes



Plus de 3400 enfants ont participé au concours d'histoire sur des thématiques relatives au développement durable.

La première bande dessinée inter-îles basée sur les histoires des lauréats a été publiée et sera distribuée dans les pays.

Mise en œuvre : projet ISLANDS

Renforcement de la coopération avec les universités

- La COI a adhéré à l'université virtuelle environnement et développement durable (UVED). Cette adhésion facilitera l'intégration des universités de la région au réseau UVED et la consultation des ressources disponibles en ligne.
- La COI met à disposition des universités et des écoles de la région une plateforme de formation en ligne gratuite. Les universités ont été invitées à y partager leurs contenus.
- « *Commonwealth Institute of e-learning* » offre des formations en ligne sur l'application des outils de modélisation dans la planification en utilisant une approche intégrée.

Les perspectives d'avenir

Le document de référence sur la vulnérabilité et la résilience va être développé en 2014 pour les Seychelles et l'Union des Comores.

Pour les stratégies nationales de développement durable, l'appropriation des politiques d'évaluation intégrée au niveau national reste à consolider.

A la demande de Zanzibar, de Rodrigues et du Central Electricity Board de Maurice, il faudra poursuivre en 2014 le développement du modèle de systèmes dynamiques. Une publication sur les leçons apprises et les meilleures pratiques de développement et d'institutionnalisation de cet outil sera présentée à la Conférence de Samoa 2014. Ce travail permettra d'initier dès 2014 le développement d'une stratégie régionale de développement durable.

A partir des séminaires « Vision 2023 » aux Comores, un Comité insulaire de développement durable sera opérationnel en 2014 dans chacune des îles. Une méthodologie pour la réplication de l'initiative dans les autres îles de la région sera développée d'ici juin 2014 avec la collaboration de la FJDD.

1. Biodiversité et gestion durable des ressources marines et terrestres

La biodiversité de l'Indianocéanie reste menacée par l'impact du développement socio-économique et la forte pression sur les ressources marines. En outre, le réchauffement climatique entraîne une modification des écosystèmes et augmente les risques d'extinction d'espèces vulnérables.

La préservation du patrimoine naturel de l'Indianocéanie vise, pour la COI, à réconcilier durablement écologie et développement socio-économique.

Les projets impliqués

- ISLANDS : appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour les PEID de la région AfOA-OI (financement UE)
- AMESD et MESA : projets panafricains pour la surveillance de l'environnement, le développement durable et la sécurité en Afrique. La mise en œuvre du volet ressources marines et côtières pour l'océan Indien est assurée par l'Institut océanographique de Maurice (financement UE).

Les principales avancées

Deux Conventions de financement signées

- **Projet régional Biodiversité (UE : 15 millions d'euros)**
 Objectifs : contribuer à l'intégration régionale en assurant une gestion de l'utilisation de la biodiversité plus efficace, cohérente, coordonnée et adaptative, en conformité avec les priorités nationales et avec les accords internationaux et régionaux signés par les pays membres de la COI
- **Projet de gestion durable et de conservation du milieu marin dans la zone Sud-ouest de l'océan Indien (FFEM : 1,2 million d'euros)**
 Objectifs : consolider, capitaliser et diffuser les démarches validées par l'expérience de terrain, dans les domaines de la gestion intégrée des zones côtières et de la protection de la biodiversité marine et côtière, en s'appuyant sur des partenariats actifs d'acteurs locaux et régionaux

Protection des récifs coralliens – Actions : projet ISLANDS

- Le réseau régional « Récifs coralliens » est devenu opérationnel via une articulation du FED/FEDER suite à l'engagement du Conseil régional de la Réunion en tant que partenaire financier.
- Le Comité technique régional sur les récifs coralliens est à pied d'œuvre, avec une vision pour 2030. Les capacités des gestionnaires d'aires marines protégées ont été renforcées et les suivis des récifs coralliens ont été relancés avec la redynamisation des réseaux (nationaux et régional) « Récifs coralliens ». Un programme marin est en cours de structuration.


© Jean Lincoln

L'océan Indien possède l'une des biodiversités marines les plus riches au monde

Opérationnalisation du Défi côtier de l'océan Indien occidental (WIOCC - Western Indian Ocean Coastal Challenge)

Doté de mécanismes de coordination, d'une vision à long terme, et d'une stratégie de communication, le WIOCC est fonctionnel. Ses membres se réunissent régulièrement autour de partenariats de plus en plus forts. Le WIOCC sera officiellement lancé à Samoa en septembre 2014. Des décisions politiques sur le WIOCC ont été prises au niveau national lors du Comité des OPL de la COI d'août 2013.

Partenaires : COI (via son projet ISLANDS), le WIO-Consortium (via le fonds ABCG et GLISPA), le PNUE (via le Secrétariat de la Convention de Nairobi)

Suivi de l'environnement par imagerie satellitaire

Les activités sont financées dans le cadre des projets AMESD et MESA. Ces projets concernent l'analyse et l'utilisation des données d'observation de la Terre pour le développement durable. La thématique dont la COI est responsable à travers l'Institut océanographique de Maurice (MOI) porte sur la gestion des zones marines et côtières. La COI participe activement aux Comités de pilotage de ces projets.

- Le projet AMESD est terminé et la réunion de clôture, volet océan Indien, s'est tenue en mai 2013 à Maurice. Néanmoins, le MOI assure la publication des bulletins mensuels, le suivi régulier de l'état des stations de réception des données dans les différents pays participant à la thématique « Gestion marine et côtière », le suivi du projet pilote du Centre national de contrôle et de surveillance des Comores pour l'identification des zones potentielles de pêches sur sites.
- En 2013, le projet MESA a démarré au niveau de l'Union africaine avec toute la préparation de la subvention régionale.
- Une rencontre entre le directeur par intérim du MOI et la COI s'est tenue en mars 2013 pour discuter des lignes directrices du projet MESA au niveau de la sous-région.

Publication des bulletins mensuels

- d'indicateurs physiques et biologiques océaniques du Sud-ouest de l'océan Indien
- des caractéristiques de la houle (période, hauteur et direction) mesurées par le houlographe situé dans la région nord de Maurice

Gestion des terres

La dégradation des terres, par l'action de l'homme et les phénomènes naturels intenses, se traduit par une érosion et une perte de fertilité des sols, une baisse de la production agricole, des problèmes de déforestation, une réduction des ressources en eau et des conflits d'usage des sols. Cette dégradation crée aussi une sédimentation des zones marines et côtières, ce qui augmente les risques liés aux catastrophes naturelles et réduit la production halieutique.

Un atelier régional organisé en mai 2013 a permis de valider techniquement la stratégie de mobilisation des financements pour la gestion des terres dans la région de l'océan Indien.



L'érosion côtière représente une menace pour les populations des îles vivant sur le littoral

Lutte contre la pollution marine

La COI participe au processus d'opérationnalisation du Centre régional de coordination anti-pollution. Ce centre est placé sous la responsabilité de la *South African Maritime Safety Authority* - SAMSA - du Cap (Afrique du Sud). Une réunion de suivi a été organisée en collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Nairobi en août à Maurice. La visite du chef exécutif de la SAMSA au siège de la COI en décembre 2013 a confirmé l'intérêt de la SAMSA de rendre opérationnel ce centre.

Participation du secteur privé au développement durable

- ISLANDS a participé début novembre 2013 à la Conférence annuelle du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD). Rabab Fayad, chargée des réseaux régionaux au département des Affaires internationales de la WBCSD, a effectué une visite à la COI en novembre pour entamer une collaboration avec la COI.

- Une rencontre entre des acteurs du secteur privé de Maurice et le représentant du WBCSD a démontré l'intérêt de créer un réseau régional de la WBCSD à Maurice. Les discussions ont aussi porté sur la mise en place d'une filière régionale de recyclage des déchets, avec l'appui de la COI qui complète déjà une étude sur la gestion des déchets au plan régional.

Gestion des déchets

La croissance démographique, la production en hausse de déchets et les limites de stockage et de valorisation, font de la gestion des déchets une problématique écologique, économique et sociale de premier plan. Le recyclage et la réutilisation des déchets est une des questions prioritaires soulevées à plusieurs reprises par les pays impliqués dans le projet ISLANDS.



- **« *Eco-Lab RE-utilisation* » (projet ISLANDS)** a soutenu l'initiative pilote de renforcement des groupes communautaires par la formation à la production et à la commercialisation d'un ensemble de produits innovants à partir de matériaux recyclés. La première phase de ce projet a été réalisée à Maurice et Rodrigues, en partenariat avec le programme de microfinancement du PNUD/FEM et l'Assemblée Régionale de Rodrigues. Des études de faisabilité ont été réalisées à Zanzibar et aux Comores en décembre 2013.

- **Une étude régionale sur l'optimisation des déchets dans les Etats membres de la COI a démarré en novembre 2013.** L'objectif de cette étude, financée par l'AFD, vise à brosser le tableau institutionnel et juridique de la filière déchets dans les pays membres en vue de formuler un programme régional.



La gestion des déchets est l'une des plus grandes problématiques actuelles pour les petits Etats insulaires en développement

Les perspectives d'avenir

- **Démarrage effectif de trois projets :**
 - gestion de la biodiversité ;
 - projet de gestion durable et de conservation du milieu marin dans la zone Sud-ouest de l'océan Indien ;
 - projet Surveillance de l'environnement et sécurité en Afrique – volet océan Indien, en partenariat avec l'Institut océanographique de Maurice.

- **Récifs coralliens :** les principaux défis résident dans la coordination des actions de renforcement des capacités de gestion des acteurs, la formalisation du Réseau régional récifs coralliens et son ancrage à plusieurs niveaux pour sa durabilité au-delà du projet ISLANDS.

- **WIOCC :** le projet attend un engagement régional politique fort à Samoa 2014 pour initier les activités et formaliser son fonctionnement.

- **Adoption de stratégies :**
 - stratégie régionale sur l'environnement marin
 - stratégie régionale de mobilisation des financements pour la gestion des terres dans la région de l'océan Indien

- **Gestion des déchets :**
 - réflexion sur la mise en place d'une filière régionale de recyclage des déchets
 - poursuite de l'initiative « Eco-Lab » dans le cadre du projet ISLANDS.

2. Gestion des risques naturels et des catastrophes

L'année 2013 a été marquée par des phénomènes naturels intenses au coût économique et social important (inondations et glissements de terrain aux Seychelles en févier 2013 ; inondations à Port-Louis, Maurice, en mars 2013 ; passage de nombreux cyclones affectant particulièrement Madagascar et La Réunion).

La problématique de gestion des risques de catastrophes naturelles est au cœur des actions de la COI. Ces actions sont conduites en cohérence avec le cadre d'actions de HYOGO 2005-2015 de la Stratégie internationale pour la réduction des risques des Nations unies (UNISDR). Deux projets de la COI articulent la stratégie de l'organisation pour mieux armer l'Indianocéanie face aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique :

- le projet Risques naturels, financé par l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 2 millions d'euros vise à réduire l'impact des risques naturels sur les sociétés et leurs économies en offrant un cadre structuré et global de coopération régionale ;

- le projet ISLANDS, financé par l'Union européenne, dans lequel figure un volet spécifique sur les mécanismes de financement et d'investissement pour la réduction des risques.

2,8 milliards de dollars USD

C'est le coût évalué des dégâts causés par les catastrophes naturelles dans l'Indianocéanie au cours des trente dernières années

Les principales avancées

Des études réalisées au cours de l'année 2013

Ces études vont fournir aux pays membres des outils d'aide à la décision, rehausser la capacité des institutions au niveau de la collecte des données, de la mise en place de bases de données robustes concernant les pertes économiques dues aux catastrophes et de la définition des profils nationaux de risques. Les résultats de ces études et leur appropriation par les pays membres de la COI ont pour objectif de renforcer la coopération régionale en cas d'urgence.

- **Etude sur la situation de la protection financière dans les îles de la région.** L'étude révèle l'insuffisance de la protection financière existante contre les pertes économiques causées par les catastrophes naturelles et climatiques

 (mise en œuvre projet ISLANDS – financement UE)

- **Renforcement des politiques publiques et appui aux structures de coordination nationales :** bilan des situations actuelles par pays et propositions de recommandations pour le renforcement des politiques nationales.

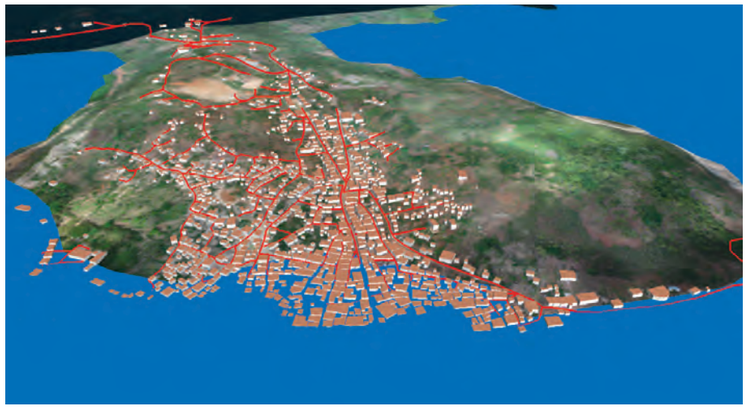
- **Elaboration de procédures exceptionnelles d'urgence en cas de crise :** analyse des possibilités de renforcement de coopération régionale des Protections civiles

- **Reconstruction post-crises :** la finalité de l'étude est de proposer des prototypes de maisons d'urgence adaptées au contexte régional avec un focus sur Madagascar et l'Union des Comores

 (mise en œuvre projet Risques naturels - financement AFD)

- **Diagnostic territorial intégré, analyse des risques et projet de réhabilitation sur les territoires de Tamatave (Madagascar) et Mohéli (Comores) :** La première phase de l'étude est achevée et la deuxième phase et les résultats seront diffusés au début de 2014.

 (mise en œuvre projet Risques naturels – financement Australie)



La cartographie en 3 D est un des outils d'aide à l'aménagement du territoire (vue du Nioumachoua)

Renforcement des partenariats

- **Australie - janvier 2013 :** signature d'une subvention avec l'Australie pour un montant de 200 000 $ AUD affectés à des actions pilotes aux Comores et à Madagascar. L'AFD apporte un co-financement équivalent à 100 000 $ AUD. Ces deux actions intègrent les risques dans l'aménagement du territoire sur l'ensemble de l'île de Mohéli et à Tamatave (mise en œuvre par le projet Risques naturels).

- **Maurice - janvier 2013 :** don de 100 000 $ en appui à la sécurité civile des Comores et de Madagascar. Ce don a permis la construction d'une caserne de pompiers aux Comores (Moroni) ainsi que l'achat de deux kits télécom d'urgence pour Madagascar (mise en œuvre par le projet Risques naturels).

- **UNISDR - avril 2013:** octroi d'une subvention de 543 000 USD pour faciliter la collecte des données et la mise en place de bases de données sur les pertes économiques au niveau national suite aux catastrophes naturelles (mise en œuvre par le projet ISLANDS).

Un rapprochement des agents des sécurités civiles dans l'espace COI



La formation de l'équipe régionale de réponse aux catastrophes soutenue par le projet RN a réuni des volontaires Croix-Rouge/ Croissant-Rouge de la zone OI et d'Afrique de l'Est, des formateurs PIROI et Fédération Internationale Croix-Rouge et Croissant-Rouge (FICR), les Sécurités civiles de l'océan Indien et OCHA (Bureau de coordination des Affaires humanitaires – Nations unies).

- Dans le cadre du projet Risques naturels, une réunion annuelle de coordination et l'organisation d'un exercice de simulation à La Réunion ont été organisés en novembre 2013, en partenariat avec la Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien (PIROI) et avec la participation du Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (UN-OCHA).

Le renforcement des capacités des Sécurités civiles'estpoursuivid'unpointdevuetechnique et matériel (kits de télécommunication d'urgence « komodo » remis en mars 2013 à la Sécurité civile de Madagascar). En outre, aux Comores, une nouvelle caserne de pompiers est en construction.



Construction d'une caserne de pompiers à Moroni, Comores, financée en partie par le gouvernement de Maurice

- Deux rencontres de la Plateforme régionale sur les mécanismes de financement et d'investissement pour la réduction des risques sous la présidence de Madagascar se sont déroulées aux Seychelles en avril et à Maurice en octobre 2013. Les recommandations de ces rencontres ont permis à la COI, à travers le projet ISLANDS, de développer un partenariat avec l'UNISDR et avec la Banque mondiale via la Facilité mondiale pour la prévention des risques de catastrophes et le relèvement (GFDRR).

 Ce programme a pour objectif de développer les capacités nationales et régionales afin d'établir des bases de données sur les pertes économiques dues aux catastrophes et de produire des profils nationaux réalistes de risques.



Rencontre de la Plateforme régionale sur les mécanismes de financement et d'investissement pour la réduction des risques sous la présidence de Madagascar, aux Seychelles, en avril 2013

Un renforcement des capacités

- De nombreuses formations ont été organisés au niveau national et régional dans le but d'améliorer les capacités des agents des secteurs étatiques dans la télédétection, la maîtrise des logiciels DESINVENTAR et CAPRA, la formation des enquêteurs en collecte et traitement des données.

 Un premier atelier scientifique a été organisé à Maurice en octobre afin de faciliter et d'initier une coopération régionale de recherche appliquée au domaine de la prévention et de la gestion des risques et de l'aménagement du territoire. Des bourses d'étude ont été octroyées à des étudiants pour pouvoir suivre le Master II « Télédétection et risques naturels » de l'Université de St-Denis de la Réunion.

Formation sur la méthodologie DESINVENTAR et CAPRA – Partenariat UNISDR

Formation nationale DESINVENTAR pour la collecte des données de pertes économiques aux Comores et à Zanzibar (juin), aux Seychelles (juillet), à Madagascar (juillet) et à Maurice (août). Environ 150 personnes ont été formées dans la région. Deux formations régionales sur la méthodologie CAPRA ont eu lieu en octobre et novembre à Maurice.

(mise en œuvre projet ISLANDS - financement UE)

Bourses délivrées pour le Master II Télédétection et Risques naturels

- 1 étudiant comorien
- 5 étudiants malgaches
- 1 étudiant mauricien

(projet Risques naturels – financement AFD -, partenariat SEAS - OI, Université de La Réunion)

- Les points focaux de la Plateforme régionale ont participé en mai 2013, à Genève, à la mise en place de la Plateforme globale pour la réduction des risques dans le cadre du projet ISLANDS. A cette occasion, le projet ISLANDS, en coopération avec l'UNISDR et la GFDRR, a organisé un évènement parallèle sur les mécanismes de financement des risques.

Des activités de sensibilisation

Des activités de sensibilisation ciblant essentiellement les écoles primaires ont été conduites dans le cadre du projet Risques naturels en partenariat avec la PIROI. Plus de 30 000 jeunes ont été sensibilisés aux risques et tout un matériel pédagogique a été développé au bénéfice des professeurs.



La région a subi les effets dévastateurs des inondations brutales en 2013

Les perspectives d'avenir

Plusieurs chantiers sont prévus en 2014 :
- préparation des axes pour un programme régional de réduction des risques ;
- inauguration de la caserne de pompiers à Moroni, Comores ;
- restitutions des études sur l'intégration des risques dans l'aménagement des territoires à Mohéli et Tamatave ;
- constructions des prototypes des maisons d'urgence à Maurice (projet Risques naturels)
- mise en place d'un Centre opérationnel de gestion des crises aux Comores, seul pays de la COI qui n'en dispose pas ;
- finalisation opérationnelle de la plateforme d'échange informatique sur les risques entre les pays de la COI ;
- formation sur l'aménagement de territoire.

3. Adaptation au changement climatique

La région est un « hot spot » du changement climatique. Elle a subi sur la période 1960-2008 une augmentation des températures moyennes de l'air légèrement supérieure à la moyenne mondiale. De même, on observe une tendance à la réduction des précipitations moyennes sur la période 1961-2010. Si une forte incertitude caractérise l'impact du changement climatique sur les cyclones régionaux, il est généralement admis que la fréquence des cyclones très intenses pourrait augmenter globalement sur le siècle à venir.



La sécheresse est l'une des graves conséquences du réchauffement climatique

Le dispositif déployé

L'adaptation au changement climatique est intégrée dans les divers projets de la COI. Etant donné que la COI ne dispose pas de financements propres pour les activités dans le domaine du changement climatique, celles-ci ont été menées essentiellement dans le cadre du projet ISLANDS.

Les partenaires

- Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)
- Département des Affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA)
- Observatoire national pour les effets du réchauffement climatique (ONERC)
- Consortium de l'océan Indien occidental pour la conservation des écosystèmes côtiers et marins (WIO-C)
- Western Indian Ocean Coastal Challenge (WIOCC)

Les principales avancées

Adoption par le Conseil des ministres de la Stratégie régionale d'adaptation au changement climatique 2012-2020. (janvier 2013)

Une collaboration a été initiée avec le Secrétariat des ACP dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (GCCA) pour développer un plan d'action permettant la mise en œuvre la stratégie de la COI sur l'adaptation au changement climatique.

Pour renforcer les capacités de la COI à s'engager et soutenir ses pays membres sur la voie d'un développement résilient au changement climatique, le projet ISLANDS a :

- finalisé une étude comparative entre la COI, le Centre sur le changement climatique de la communauté caribéenne (5Cs) et le Programme régional sur l'environnement du Secrétariat du Pacifique (PROE) avec qui des accords de partenariats sur le changement climatique ont été signés à l'occasion de RIO+20 et un plan d'action adopté ;
- suggéré à la COI d'initier les démarches pour obtenir l'accréditation comme Entité régionale de mise en oeuvre pour le Fonds d'adaptation. Cette proposition a été présentée et validée en 2013 à l'occasion du Comité des OPL.

Dans le cadre d'une activité du WIOCC et en partenariat avec le WIO-Consortium (à travers un financement de « African Biodiversity Consultative Group » - ABCG), le projet ISLANDS a contribué à la publication d'un bilan sous le titre « Le changement climatique dans l'océan Indien occidental : une évaluation de la situation et les considérations politiques ». Ce bilan intègre :

- une évaluation, par pays, de la vulnérabilité économique et sociale au changement climatique ;
- l'intégration de ces éléments dans les stratégies nationales et régionales de gestion marine et côtière dans le contexte de l'émergence de l'économie verte/bleue ;
- les priorités spécifiques aux pays et les priorités régionales d'adaptation ;
- dans le cadre du projet ISLANDS, une étude pilote a été réalisée aux Comores, aux Seychelles et à Zanzibar en collaboration avec l'Université de Sunshine Coast (USC) en Australie, afin d'analyser les besoins éducatifs de niveau tertiaire et professionnel pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans les programmes nationaux.
- des ateliers régionaux soutenus par le projet ISLANDS ont été organisés en partenariat avec le Mécanisme mondial et le COMESA

Ateliers régionaux

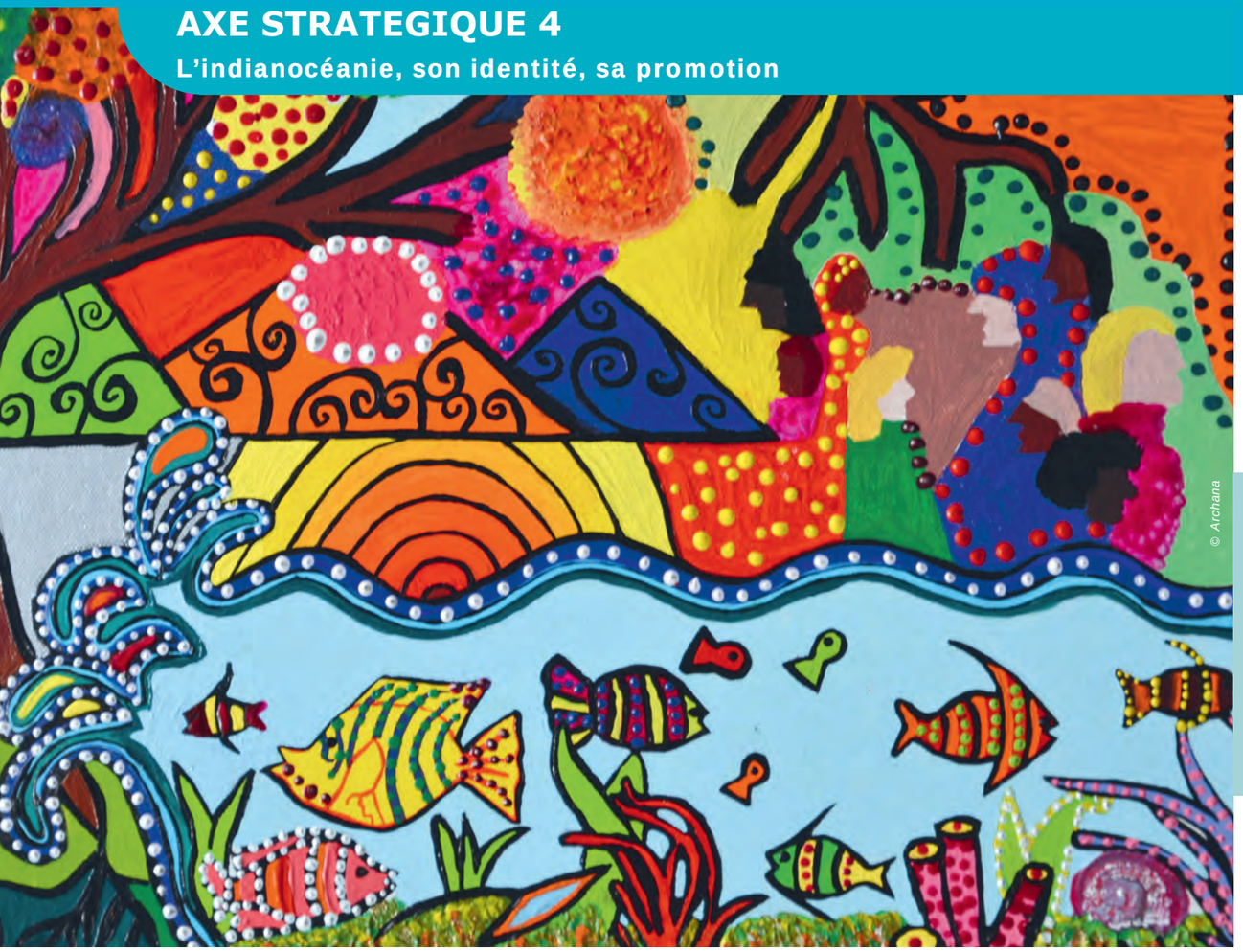
- « Renforcer les capacités pour augmenter les finances pour la gestion durable des terres par le biais des mécanismes de financement du changement climatique ». Cet atelier a eu lieu en mai 2013 à Maurice en partenariat avec le Mécanisme Mondial
- Atelier régional sur le changement climatique pour les PEID et les Etats côtiers intitulé « Strengthening planning and institutionalisation of coastal and marine issues in the WIO islands and coastal countries of the Eastern, Southern and Indian Ocean for contribution to the Common African Position on Climate Change », aux Seychelles en octobre 2013. Cet atelier a vu la participation des Etats membres de la COI ainsi que du Kenya, du Mozambique et de la Tanzanie. Il a été financé par le COMESA et appuyé techniquement par le projet ISLANDS

Les perspectives d'avenir

- Développer et adopter le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale sur le changement climatique
- Etendre à Maurice et Madagascar l'étude pilote sur les besoins éducatifs de niveau tertiaire et professionnel pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans les programmes nationaux à partir de janvier 2014 (suivi – projet ISLANDS).
- Renforcer les démarches de la COI pour obtenir l'accréditation auprès du Fonds d'adaptation et l'opérationnalisation des MoU signés avec le PROE et 5C (suivi – projet ISLANDS).
- Initier la discussion avec l'Union africaine et l'OMM pour évaluer les modalités de création d'un Centre climatique régional (RCC) dans l'océan Indien.
- Renforcer la collaboration avec la SADC et son RCC pour les services climatologiques océaniques.



Les mangroves jouent un rôle essentiel dans la protection des côtes (diminution de l'érosion, bouclier naturel contre les tempêtes…)


© Archana

Une Indianocéanie forte servira de ciment et d'accélérateur à l'intégration et au développement durable de la région. La consolidation de l'Indianocéanie passe par l'émergence d'une conscience régionale. La conscience d'appartenir à un espace commun d'une grande richesse, à la fois géographique, économique, social, culturel et politique. Le sentiment d'appartenir à une même communauté de destin insulaire. Il s'agit donc à la fois d'affirmer cette identité commune et de promouvoir les atouts naturels, culturels et humains de l'Indianocéanie sur la scène internationale.

DI-5 Identité indianocéanique et valorisation des ressources humaines et naturelles

Le Domaine d'intervention 5 couvre cinq champs d'actions :

- **Culture et médias**
- **Société civile**
- **Education, recherche & innovation**
- **Energies renouvelables**
- **Tourisme**

1. Culture

Le développement d'une forte identité culturelle constitue une condition sine qua non de la construction de l'espace Indianocéanique. Forte de cette certitude, la COI a élaboré en 2012, avec le soutien de l'UNESCO, une stratégie régionale culturelle, comportant 7 axes stratégiques, valorisant une culture indianocéanique ouverte sur le tourisme, le développement durable, la protection du patrimoine et l'éducation.

Les principales avancées

- **Une stratégie partagée par les Etats membres**

 La stratégie de la COI a été validée par le 28ème Conseil des ministres de la COI qui a eu lieu à Victoria, Seychelles, en janvier 2013.

 Le Comité des OPL du mois d'août 2013 a donné mission au Secrétariat général de rechercher des financements pour la mise en œuvre de cette stratégie culturelle.

 La COI a donc saisi l'UNESCO et travaille avec différents bailleurs de fonds pour cette mise en œuvre. Les difficultés sont réelles quant à la mobilisation des financements.

« Nos fiertés indissociables de nos pays-océans et de nos singularités îliennes peuvent et doivent nous conduire plus loin, vers une forme de symbiose plus apte à dire au monde notre identité partagée et nos ambitions communes. […] « Indianocéanie » dit mieux ce que nous sommes que l'habituelle désignation, un peu courte et bien trop administrative, « Les îles du Sud-ouest de l'océan Indien »

Jean Claude de l'Estrac, extrait du discours d'ouverture du Colloque de Mahébourg, 6 juin 2013

- **Le colloque de Mahébourg**

Consciente que le terme « Indianocéanie » doit encore s'imposer et gagner en substance, la COI, avec le soutien du ministère français des Affaires étrangères et de l'Union européenne, a organisé les 6 et 7 juin 2013 à Mahébourg (Maurice) un colloque ayant pour thème « l'Indianocéanie : socle et tremplin de notre devenir ». Une quarantaine de représentants des mondes politique, universitaire, économique et culturel de la région y ont participé.

L'objectif était de mieux définir la singularité de l'Indianocéanie dans un monde en mouvement et de contribuer à son processus de reconnaissance identitaire et patrimoniale pour l'aider à mieux appréhender les clés de son développement.

Ce colloque a permis de « dégager une vision d'une appartenance commune à l'Indianocéanie ». Cette réflexion pluri-disciplinaire contribue à faire de l'Indianocéanie une région conquérante, fière de son identité et soucieuse de préserver ses atouts.

Lors de ce colloque, des idées ont émergé, visant à renforcer la connaissance et la conscience de l'Indianocéanie et à valoriser ses atouts. Deux projets ont été présentés à la clôture du colloque :

- le premier porte sur la publication d'un ouvrage sous la forme d'un état des lieux politique, économique, démographique et culturel de l'Indianocéanie. Il s'agit de faire connaître la singularité de la région et de faciliter l'appropriation des enjeux de développement partagés par la population indianocéanienne ;

- le second vise à analyser le patrimoine commun de l'Indianocéanie, matériel et immatériel, dans l'optique d'une valorisation économique par le tourisme.

 En marge du colloque, une exposition sur les portes swahilies, que l'on retrouve notamment aux Comores, s'est tenue à Mahébourg, puis au Centre culturel français de Rose-Hill. Le colloque s'est clôturé de manière festive avec un grand concert populaire regroupant sur scène des talents indianocéaniens venus de chacun des pays membres.



Tarika Sammy (Madagascar) et Eric Triton. Vibrasyon Dezil, des moments d'échanges musicaux uniques entre les artistes des différentes îles de l'océan Indien

Les perspectives d'avenir

- **Un ouvrage sur l'Indianocéanie**

La COI, dans le sillage du colloque de Mahébourg, a donc lancé, avec les chercheurs des 5 îles, la réalisation d'une publication pour améliorer la connaissance de l'espace indianocéanique, de son histoire et de sa construction sur le plan économique, politique, social et culturel.
Cet ouvrage devrait être publié en 2015.

- **Patrimoine et tourisme**

Toujours dans la continuité du colloque de Mahébourg, la COI démarre un projet visant à définir et inventorier le socle commun du patrimoine de l'Indianocéanie, socle porteur de potentialités pour la valorisation touristique de la région. Ce projet proposera une palette de l'Indianocéanie à travers ses identifiants humains, culturels, naturels, révélant ainsi une indianocéanité souvent méconnue.

Ce projet sera mené là aussi par des chercheurs des 5 îles, avec une publication prévue en 2015.

2. Medias

L'Indianocéanie implique et nécessite le partage des connaissances par la facilitation des échanges. Le domaine audiovisuel – comme le domaine culturel- est facteur de rassemblement pour les hommes et les femmes de l'océan Indien.

Le projet de télévision régionale constitue un outil de communication moderne répondant au besoin d'intégration régionale, de fluidité des échanges et d'amélioration de la visibilité des multiples identités de l'Indianocéanie.

Les principales avancées

L'étude de faisabilité sur la réalisation d'une télévision régionale ou d'un autre outil de communication fort a été lancée à la fin de l'année 2013. Les résultats de l'étude seront connus au 1er trimestre 2014.



Une chaîne de télévision régionale pour rapprocher les peuples et valoriser les atouts de l'Indianocéanie

Les perspectives d'avenir

De cette réflexion dépendra la réalisation du projet de télévision – ou d'un autre outil poursuivant le même objectif de partage de l'Indianocéanie -, qui, sous réserve d'une faisabilité constatée et de la mise en place des financements pourrait démarrer rapidement.

3. Education, recherche et innovation

Depuis 2008, la COI essaie de mobiliser des partenaires financiers autour d'un projet de renforcement et de valorisation de la recherche régionale.

Le Conseil des ministres d'octobre 2011 a confirmé auprès de la BAD, la volonté de la COI de se doter d'un projet régional « Recherche-Innovation ». Le Comité des OPL d'octobre 2012 a demandé au Secrétariat général de poursuivre les négociations engagées auprès de la BAD et de rechercher d'autres financements.

Les principales avancées

- **La COI a poursuivi les discussions avec la BAD**

Lors du passage d'une équipe de la Banque au siège de la COI en août 2013, elle a réitéré sa demande d'intégrer le projet « Renforcement de la recherche et de l'innovation dans les Etats membres de la COI » dans l'un des piliers de la stratégie de la Banque pour l'intégration régionale.

- **Par ailleurs, le réseau régional de chercheurs compte aujourd'hui près de 400 experts**

Le portail d'échanges a été enrichi quasiment tout au long de l'année 2013.

Toutefois le contrat de l'assistance technique long terme mis à la disposition du Secrétariat général par le ministère français des Affaires étrangères étant arrivé à son terme, une réorganisation des ressources sera opérée afin de maintenir l'activité de ce portail.

- **La recherche vient également en appui des projets de coopération sectoriels de la COI**

Le programme régional « Risques naturels » a ainsi bénéficié de la participation de

chercheurs des 5 îles aux ateliers du mois d'octobre 2013 sur les vulnérabilités et l'approche quantitative du risque.

Les perspectives d'avenir

La recherche et l'innovation constituent un moyen de renforcer la compétitivité des îles de la COI. L'ambition est de créer un pôle régional de recherche, pôle de créativité et d'ouverture vers le monde, qui jouerait un rôle de locomotive pour le développement de l'Indianocéanie. Les activités de recherche seraient en lien avec les thématiques régionales insulaires comme le développement durable, la sécurité alimentaire, la biodiversité, avec deux axes, terrestre (incluant notamment la recherche agronomique) et marin.



La COI entend constituer un vivier d'experts régionaux sur les problématiques insulaires

Une première phase de ce projet consisterait en la signature d'un Protocole d'accord avec des organismes de recherche comme le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ou les universités, afin de démarrer la réflexion.

4. Energies renouvelables

L'un des grands enjeux des pays membres est de permettre à chacun d'accéder à l'énergie dont ils a besoin, tout en préservant l'environnement. Or, la région dispose d'un potentiel important en énergies renouvelables et en amélioration de l'efficacité énergétique.

> Les pays membres de la COI sont très dépendants des combustibles fossiles (hydrocarbures et charbon) dont au moins 81% sont importés.

C'est dans ce contexte qu'une demande de financement sur ce thème a été soumise à l'Union européenne en 2012.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de l'accès des Etats à des sources modernes, efficaces, fiables, diversifiées, durables et renouvelables d'énergie saine, à des prix compétitifs, contribuant ainsi au développement durable de la région.



Offrir aux populations l'accès à des sources d'énergies renouvelables à des prix compétitifs



Alors que le pétrole et le gaz coûtent cher aux îles de la COI, le vent, le soleil, la géothermie et la force des vagues sont largement sous-exploités. Panneaux photovoltaïques à Maurice

L'objectif spécifique est d'améliorer les conditions nécessaires pour le développement, l'investissement et la gestion durable de l'énergie renouvelable et l'augmentation de l'efficience de l'énergie.

Cinq résultats sont attendus :

- une stratégie régionale de la COI focalisée sur le développement des compétences et des institutions, agréée et lancée ;
- le développement et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation et de plaidoyer sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique ;
- l'amélioration de la réglementation et de l'environnement des affaires pour l'énergie renouvelable, incluant une amélioration des bases de données concernant l'énergie solaire et éolienne ;
- le développement de la capacité des organismes gouvernementaux et des investisseurs privés à concevoir, construire et faire fonctionner des systèmes décentralisés de courant électrique et d'énergie basés sur des énergies renouvelables ;
- le développement et la mise en œuvre de normes d'efficience et de labels dans la plupart des pays membres de la COI, pour toutes les catégories de bâtiments et pour les appareils électroménagers et l'équipement.

Les principales avancées

La Convention de financement a été signée avec l'Union européenne le 5 juin 2013. Le financement du 10ème FED est de 15 millions d'euros, avec une période de mise en œuvre s'étendant jusqu'en 2017.

L'avis de pré-information a été publié sur le site de l'Union européenne le 19 juin 2013, l'appel à candidatures lancé le 13 septembre 2013 et la consultation auprès des 8 candidats sélectionnés lancée le 24 janvier 2014 pour une remise des offres en mars 2014. L'assistance technique devrait être en place au siège de la COI en 2014.

Le projet a été présenté à un large panel d'opérateurs privés de la région et de représentants des institutions des pays membres lors du 9ème Forum économique des îles de l'océan Indien en octobre 2013. La COI a animé un atelier thématique : « Les énergies renouvelables, quelles opportunités de développement ? » lors duquel le film « 100% challenge », commandité par la COI en partenariat avec la MCCI, a été projeté en avant-première.

Le programme « Développement des énergies renouvelables et amélioration de l'efficience énergétique » présente en effet la particularité de mobiliser, non seulement l'ensemble des partenaires publics et institutionnels et de la population, mais aussi le secteur privé par le biais des appels à projets qui seront lancés pour la réalisation de systèmes décentralisés de courant électrique et d'énergies basés sur des énergies renouvelables.

Les perspectives d'avenir

Afin de faciliter le démarrage de ce projet, grâce à un financement de l'AFD, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Electricité de France (EDF) réaliseront au 1er semestre 2014, avant l'arrivée de l'assistance technique, un diagnostic des données du secteur dans les cinq îles, à la lumière des cinq résultats attendus.

L'un des enjeux de ce projet est bien d'atteindre des résultats globaux dans les cinq pays membres. La Réunion, qui émarge au Fonds européen de

développement régional (FEDER), est intégrée au projet. La création par la Région Réunion d'un Comité transversal de coopération internationale dans le cadre de la nouvelle gouvernance Energie devrait notamment faciliter les montages FED-FEDER.

5. Le tourisme


© Stéphane BOMMERT ● Tous droits réservés

L'Indianocéanie, région de villégiature idéale, doit prendre toute sa place dans le paysage touristique mondial

Conscients du fort potentiel du tourisme pour le développement de ses Etats membres, les instances de la COI ont fait de la coopération dans le secteur touristique une priorité.

Le tourisme mondial est effectivement en pleine croissance. Mais l'Indianocéanie n'a attiré en 2012 que 2 millions de touristes soit 0,4% des 500 millions de touristes qui ont pris l'avion en 2012.

La part du secteur touristique varie également très fortement en fonction des pays.

La part du tourisme dans les économies varie considérablement d'un pays à l'autre. En contribution directe au PIB, il représente 3,2 % aux Comores, 5,4% à Madagascar, 12,6% à Maurice et 24,8% aux Seychelles (chiffres 2012 de la Banque mondiale). A titre indicatif, la contribution directe du tourisme à l'emploi est de 3,2% à La Réunion.

Forts de ce constat, les ministres en charge du Tourisme des Etats de la COI se sont réunis le 12 novembre 2012 et ont adopté les éléments clefs d'un cahier des charges d'une future stratégie régionale de coopération touristique.

Les principales avancées

Le cahier des charges de ladite étude a été validé par le 28ème Conseil de la COI en janvier 2013.

Des discussions ont eu lieu avec l'Union européenne quant au financement de cette étude.

Le recentrage de l'étude, compte tenu des ressources disponibles, a été opéré autour de 3 axes :

- la fiabilisation de l'offre touristique et l'attractivité compétitive de la région ;
- une visibilité optimisée à destination des marchés prioritaires ;
- une organisation du secteur optimisée entre la COI, l'association Iles Vanille et les offices de tourisme.



Le lagon du Morne, à Maurice, haut lieu du kitesurf

Les perspectives d'avenir

L'année 2014 devrait voir la réalisation d'une étude stratégique de coopération touristique.
Le développement du tourisme est étroitement lié à la connectivité aérienne. C'est pourquoi les ministres de la COI ont souhaité en janvier 2014 l'organisation la même année, d'une rencontre des ministres du Tourisme et des Transports afin d'améliorer la connectivité aérienne, frein majeur au développement du tourisme dans la région.


© Florence Maingard

« Notre richesse et notre diversité écologique et patrimoniale font de l'Indianocéanie un produit à part, une expérience qui raconte nos territoires et nos peuples. Notre défi est de les préserver, de les faire connaître et de les placer comme autant de marqueurs de notre identité » Jean Claude de l'Estrac, Colloque de Mahébourg, juin 2013



24ème session plénière du Comité interrégional de coordination à Maurice en novembre 2013. De gauche à droite : Krish Bissoonautsingh, coordonnateur du CIRC, Ajay Bramdeo, ambassadeur de l'Union africaine à Bruxelles, Dr Kipyego Cheluget, Secrétaire général adjoint du Comesa, Dr Richard Sezibera, SG EAC, Francesca Mosca, directrice Afrique et ACP à la Devco de l'UE, Eng Maahboub Maalim, Secrétaire exécutif de l'IGAD, Claudia Wiedey, chef de division du Service d'action extérieure de l'UE, Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, le représentant comorien de la Présidence du Conseil de la COI et Jagdish Koonjul, ambassadeur de Maurice à Bruxelles

2013 a été une année riche en partenariats pour la COI. Les relations avec ses partenaires se sont approfondies et de nouveaux partenariats ont été conclus.
L'année a été marquée par le début des négociations sur le 11ème Fonds européen de développement. Elles conditionneront l'ampleur des projets qui seront gérés par la COI pour la période 2015-2020.
La perspective de stabilisation politique à Madagascar ouvre à la COI de nouvelles opportunités de coopération régionale. Les stratégies de soutien des partenaires du développement devront donc tenir compte de ce contexte de sortie de crise. Organisation régionale de proximité, la COI entend jouer un rôle de facilitation entre les futures autorités nationales et les partenaires au développement, pour réamorcer la pompe des financements et des investissements. 2014 verra notamment l'organisation d'une Conférence des bailleurs de fonds sur Madagascar.

L'Union européenne

Premier partenaire de la COI, l'Union européenne continue à s'investir dans le développement des Etats insulaires du Sud-ouest de l'océan Indien. En 2013, ce soutien a été renouvelé, notamment par l'octroi de financements pour la mise en œuvre prochaine des projets « Biodiversité » et « Energies renouvelables ». Les perspectives de renforcement des relations avec l'UE sont visibles, particulièrement dans le cadre des démarches engagées pour l'octroi de l'Accord de contribution (cf. p 115).

Signature des Conventions de financement pour les programmes « Biodiversité » et « Energies renouvelables »

L'année 2013 a été marquée par la signature des Conventions de financement de deux programmes dans le cadre du 10ème Fonds européen de développement (FED).

L'ambassadeur Alessandro Mariani, alors chef de la Délégation de l'Union européenne à Maurice, a procédé, en janvier 2013, à la signature de la Convention de financement du projet Biodiversité, lors du 28ème Conseil des ministres de la COI, et à celle du projet Énergies renouvelables, en juin 2013, à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement.

Ces programmes bénéficient chacun d'un financement de 15 millions d'euros sous le 10ème FED pour une durée de mise en œuvre de 4 ans chacun. Le démarrage opérationnel des deux projets devrait être effectif au premier semestre de l'année 2014, après le recrutement de l'assistance technique.



*Signature de la Convention de financement du projet Energies renouvelables par l'UE.
Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI et l'ambassadeur Alessandro Mariani, chef de Délégation de l'Union européenne pour Maurice, l'Union des Comores et les Seychelles*

Signature d'un accord avec le CTA – Centre technique de coopération agricole et rurale

Compte tenu du potentiel agricole de Madagascar la COI entend mobiliser les expertises techniques pour mettre à niveau le système de production malgache de manière pérenne.

Ce faisant, elle a organisé en mars 2013 une réunion sur la sécurité alimentaire et la production agricole dans l'Indianocéanie, à Mahajanga.

La COI entend faire de la coopération un levier pour atteindre la sécurité alimentaire au niveau régional. C'est dans cette optique qu'elle a signé, en avril 2013, à Bruxelles, un Protocole d'accord avec le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA).



Signature du Protocole d'accord entre la COI et le CTA, avril 2013, Bruxelles. De G à D, Jean Claude de l'Estrac, Secrrétaire général de la COI et Michael Hailu, directeur du CTA

Créé dans le cadre de la Convention de Lomé entre les Etats ACP et l'Union européenne, le CTA soutient et facilite l'accès, l'échange et la diffusion de l'information dans les domaines de l'agriculture et du développement rural.

Grâce à ce Protocole d'accord, la COI va pouvoir bénéficier d'un transfert de compétences pour renforcer les stratégies de développement agricole et rural et de gestion des ressources naturelles dans la région, mais aussi améliorer la productivité et le commerce intra régional dans le secteur agricole.

Renforcement de l'aide européenne envers les pays ACP dans le cadre du 11ème Fonds européen de développement

L'année 2013 est une année déterminante pour les négociations avec la Commission européenne du 11ème Fonds européen de développement (FED). L'UE a manifesté son engagement à renforcer son appui au développement des pays ACP, en doublant le montant disponible sous le 11ème FED par rapport au 10ème FED.

Le 11ème FED sera la dernière enveloppe d'aide au développement de l'Union européenne sous l'Accord de Cotonou qui régit le partenariat entre l'Union européenne (UE) et les pays du groupe Afrique, Caraïbe, Pacifique (ACP).

Malgré la crise dans la zone euro, l'UE renforce son soutien au développement des pays ACP. Le montant du 11ème FED, pour la période 2014-2020, atteint 31,5 milliards d'euros, contre 22,6 milliards d'euros pour le 10ème FED.

La COI bénéficie des FED au titre d'Organisation régionale (OR) de la région Afrique orientale et australe – océan Indien (AfOA-OI). L'année 2013 a été marquée par les négociations entre les OR et les pays de l'AfOA-OI d'une part, et avec la Commission européenne d'autre part, plus particulièrement la direction générale pour le Développement et la Coopération (DevCo) et le Service d'action extérieure (SAE). Ces négociations visaient à déterminer le montant de l'enveloppe allouée à la région, la répartition en sous-enveloppes thématiques et entre bénéficiaires.

1. Les étapes des négociations

a. Un premier échange entre les Secrétaires généraux des OR de l'AfOA-OI, la Devco et le SAE, à Bruxelles en septembre 2013

Ces premiers échanges ont permis de faire le point sur le rôle moteur des OR dans le processus d'intégration grâce au soutien des FED. Les étapes de négociation du 11ème FED pour les OR de l'AfOA-OI, la COI, le Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) y ont également été discutées.

b. Une réunion consultative pour la définition de l'architecture du 11ème FED pour l'AfOA-OI, sous l'égide du Comité interrégional de coordination (CIRC), à Maurice en 2013

Du 12 au 15 novembre 2013, les hauts officiels des OR réunies sous le CIRC (COI, EAC, COMESA et IGAD), de leurs pays membres, de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et de l'Union européenne ont défini l'architecture de l'enveloppe régionale FED en trois sous-enveloppes :

- l'appui à la mise en œuvre des programmes de chacune des OR ;
- le financement des infrastructures, notamment par le biais de financements innovants ;
- le soutien aux priorités transrégionales qui nécessitent une coordination entre plusieurs OR, telles que la gestion des ressources halieutiques, la sécurité maritime, la mise en œuvre des Accords de partenariat économique (APE), etc...

L'enveloppe totale allouée à l'AfOA-OI s'attachera à soutenir 3 secteurs stratégiques : (i) la paix, la sécurité et la stabilité régionales, (ii) l'intégration économique régionale ; (iii) la gestion durable des ressources naturelles.

La réunion a également permis de définir les critères sur lesquels se baseront la répartition de l'enveloppe entre les OR. A ce titre, la COI a fait valoir la vulnérabilité spécifique des Etats insulaires, ce qui a conduit à la prise en compte de l'insularité comme un critère de fragilité.

c. Un deuxième séminaire sur la programmation du 11ème FED, à Bruxelles en décembre

Lors de ce séminaire, le Commissaire européen au développement, Andris Piebalgs, a annoncé qu'une enveloppe de 1,33 milliard d'euros sera allouée à l'AfOA-OI sous le 11ème FED. Ce montant correspond à près du double de l'enveloppe régionale sous le 10ème FED.



Séminaire de programmation du 11ème FED, Bruxelles, décembre 2013. De gauche à droite : Henrique Alberto Banzé, vice-ministre des Affaires étrangères du Mozambique, Claudia Wiedey et Alexander Rondos, représentants du Service d'action extérieure de l'UE, Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, Bernard Friedling, conseiller Paix en Afrique à la Commission européenne

2. Les perspectives

Sous le 11ème FED, la COI s'attend à gérer une enveloppe au moins égale à celle du 10ème FED, soit un montant de 110 millions d'euros.

Les négociations jusqu'à octobre 2014, date à laquelle l'approbation du Programme indicatif régional (PIR) du 11ème FED pour l'AfOA-OI est prévue, seront déterminantes.

L'allocation de 50 millions d'euros pour le renforcement des capacités de la COI en tant qu'OR est déjà établie.

La COI devra faire valoir ses spécificités insulaires et ses capacités à mobiliser les acteurs de ses pays membres pour mobiliser les fonds sur la sous-enveloppe destinée au financement des infrastructures. C'est sous cette enveloppe que les projets relatifs à la connectivité maritime, aérienne et numérique seraient susceptibles d'être cofinancés.

Les fonds de la sous-enveloppe dédiée aux priorités interrégionales devront permettre à la COI de continuer son action en faveur de la résilience des Etats insulaires et pays riverains de l'océan Indien en accentuant son action sur le développement d'une économie bleue/océanique durable.

Des experts seront chargés au premier semestre 2014 d'étudier les besoins de la COI et de ses Etats membres en matière d'expertise pour élaborer une proposition de PIR qui sera soumise à la Commission européenne.

Poursuite des démarches pour l'éligibilité à l'Accord de contribution

La COI a continué en 2013 à mettre en application les recommandations qui lui ont été formulées pour obtenir l'Accord de contribution de l'Union européenne.

Cet accord permettrait à la COI de passer d'un mode de gestion projet à un mode de gestion programme des fonds octroyés par l'Union européenne.

Afin de satisfaire les conditions d'éligibilité, la COI a procédé en 2013 :

- à la mise en place d'un service de gestion des Ressources humaines ;

- au recrutement d'un directeur placé auprès du Secrétaire général chargé de coordonner les activités menées par les services de la COI ;

- au renforcement du service Administratif et Financier à travers le recrutement d'un comptable et d'un assistant comptable, et l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion comptable répondant aux normes internationales ;

- à la mise en place d'un service Archives/ Documentation, ainsi que d'un service et d'un Comité régional d'Audit interne.

La COI poursuivra ses efforts en 2014, année au cours de laquelle un audit final devrait être mené afin d'évaluer l'éligibilité à l'Accord de contribution.

La coopération française

La France, à travers différents types d'aide (AFD, MAE, FFEM et collectivités locales réunionnaises), est le second partenaire financier de la COI après l'Union européenne.

L'Agence française de développement (AFD)

L'AFD a continué en 2013 à financer des projets de préservation des biens publics mondiaux (santé, risques naturels), tout en renforçant son appui au secteur privé et à certains volets sectoriels de la coopération régionale.

Pérenniser la sécurité sanitaire dans les îles de l'Indianocéanie: RSIE 2

L'AFD et la COI ont signé la Convention de financement de la deuxième phase du projet « Veille Sanitaire », projet mis en œuvre depuis 2006 en réponse à l'épidémie de chikungunya.

La Convention de financement portant sur un montant de 6 millions d'euros pour la période 2013-2017 vise à pérenniser les actions entreprises pendant la première phase du projet. et à préparer la mise en place d'une cellule « Veille sanitaire » régionale au sein de la COI.



Laurence Breton-Moyet, directrice de l'AFD à Maurice

Démarrer l'étude « déchets » dans le cadre du soutien de l'AFD au renforcement de la coopération économique et commerciale

Grâce au soutien de l'AFD, la COI a démarré en novembre 2013 une étude de diagnostic de la gestion des déchets dans ses pays membres, afin de pouvoir dessiner les contours d'un projet de coopération régionale de gestion optimisée des déchets.

Ce futur projet entend donner une place particulière au secteur privé, notamment au niveau des activités de valorisation économique des déchets.

Coordonner les actions d'appui au secteur privé avec la COI

L'AFD a finalisé en 2013 le contenu de son soutien au secteur privé à travers un Programme d'appui au renforcement des capacités commerciales (PRCC), qui sera mis en œuvre par l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien (UCCIOI).

La COI travaille avec l'AFD de Maurice sur la définition des actions qui seront entreprises par le PRCC dans les trois prochaines années. Il s'agit d'optimiser la complémentarité entre les actions d'appui au secteur privé de la COI et celles prévues par l'AFD et l'UCCIOI. Ce programme complet concerne des secteurs stratégiques pour le développement des pays membres sur lesquels la COI travaille également : le tourisme, les technologies de l'information et de la communication, la connectivité maritime, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets, la démarche cluster et la facilitation des affaires.

Le Fonds français pour l'environnement mondial

Une Convention, signée en octobre 2013, a octroyé à la COI un financement de 1,2 millions d'euros sur le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

Ce financement, servira à soutenir les actions de la COI en matière de gestion durable de l'environnement marin et côtier à travers des actions pilotes à Sainte Marie (Madagascar), Mohéli (Union des Comores) et Rodrigues.

Ces activités viendront compléter les actions prévues par le projet biodiversité, financé par l'Union européenne, dont le démarrage est prévu au premier semestre 2014.

La coopération territoriale française dans l'océan Indien

Le Secrétaire général de la COI a participé fin 2012 à Saint-Denis de La Réunion à une Conférence organisée par le gouvernement français sur la coopération régionale dans l'océan Indien. Cette Conférence a permis de faire état du soutien grandissant de la France au Secrétariat général de la COI et de réfléchir aux priorités à venir.

Ces priorités vont servir de base à la constitution du futur Programme opérationnel de coopération territoriale pour La Réunion pour la période 2015-2020. Ce programme, financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), permet notamment à La Réunion de coordonner

ses actions de coopération et d'intégration régionale avec les projets de la COI.

Renforcement du Secrétariat général

En 2013, l'Etat français a mis à disposition du Secrétariat général, un directeur, qui assume la coordination entre les activités des services de la COI.
Le Conseil régional de La Réunion a mis à disposition une chargée de mission qui a pris ses fonctions en août 2013. Il devrait également renforcer les capacités du Secrétariat général en cofinançant avec France Volontaires un deuxième volontaire de solidarité internationale en tant qu'assistant chargé de mission pour 24 mois, à partir de 2014.

La Banque africaine de développement

Les relations entre la COI et la Banque africaine de développement (BAD) se sont renforcées en 2013.



Première participation de la COI aux Assemblées annuelles de la BAD. De gauche à droite : le commissaire aux finances à Anjouan, un étudiant comorien au Maroc, le directeur de la Banque de développement des Comores, Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, Fatoumia Ali Bazi, chargée de mission à la COI et la commissaire au Plan de l'Union des Comores

Une délégation de la COI, conduite par le Secrétaire général, s'est rendue aux Assemblées annuelles de la BAD qui se sont tenues au Maroc, en juin 2013.

Cet évènement majeur pour la Banque est l'occasion de faire le bilan des activités mises en œuvre avec son soutien, mais aussi d'aborder les défis et les propositions de réponses à ces défis.

Le Secrétaire général a pu s'entretenir avec des décideurs de l'organisation panafricaine et aborder les spécificités des pays africains insulaires, justifiant des programmes appropriés de soutien au développement.

La COI bénéficiaire de l'appui du département des Etats fragiles de la BAD

L'Union des Comores et Madagascar étant des pays considérés comme fragiles par la BAD, le département des Etats fragiles s'engage depuis 2010 à soutenir leur développement par des actions de coopération régionale mises en œuvre par la COI, et le renforcement des capacités du Secrétariat général.

Une mission du département des Etats fragiles a été accueillie au Secrétariat général en avril 2013. Elle a permis d'opérer un suivi des activités en cours, de définir les activités du prochain programme de renforcement qui démarrera en 2014 pour une durée de 18 mois.

Une stratégie pour l'intégration régionale spécifique à la COI

L'étude phare que la Banque africaine de développement (BAD) a mené en 2011 sur la Commission de l'océan Indien afin de repenser sa stratégie d'appui a démontré l'existence de besoins spécifiques des Etats insulaires en matière de développement en comparaison avec ceux des pays continentaux.

Elle a donc décidé de développer un projet d'appui à l'intégration régionale spécifique pour les pays de la COI. Dans cette perspective, une mission de la BAD est venue en août 2013 finaliser le contenu de la note conceptuelle de cet appui en l' alignant sur les priorités et le plan de développement stratégique de la COI.

L'Organisation internationale de la Francophonie

Le Secrétaire général a rencontré à Paris, en avril 2013, le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Cette mission a permis de faire le suivi des actions menées dans le contexte de l'accord-cadre qui lie les deux organisations depuis 1999.



Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI et Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF

Elle a également permis de faire le point sur la sortie de crise à Madagascar, dans laquelle l'OIF s'investit beaucoup, notamment en soutenant les actions mises en œuvre par la COI, dans le cadre de son appui au processus électoral à Madagascar.

C'est ainsi que des séminaires de sensibilisation des journalistes à la couverture médiatique pendant la période électorale ont pu être organisés, grâce à une collaboration entre l'OIF et la COI.

L'Institut de la Francophonie pour l'entrepreneuriat (IFE) a été par ailleurs un partenaire essentiel pour la première édition des Trophées Ambition Jeunes. Elle a été impliquée dans la formation des participants à l'élaboration du plan d'affaires, et le directeur de l'IFE a été le président du jury de cette compétition.

La Banque mondiale

La Banque mondiale et la Commission de l'océan Indien ont signé en mai 2013 un accord de don de 1 million de dollars pour améliorer la gestion des écosystèmes de l'océan Indien.

Ce don, étalé sur une durée de 3 ans, s'inscrit dans le cadre d'une collaboration avec le « Partenariat mondial pour les océans ».

Il vise à renforcer les acquis sur l'application des mesures de conservation et de gestion des pêches dans la zone conventionnelle de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et la promotion des bonnes pratiques de gouvernance des pêches dans les pays membres de la Commission des pêches pour le Sud-ouest de l'océan Indien.

Le système des Nations unies

La coopération technique entre la COI et les organisations du système des Nations Unies ne cesse de se renforcer.

Le Mécanisme mondial et la validation de la stratégie de la COI pour un financement durable de la gestion des terres et des ressources naturelles

L'accord qui lie depuis 2 ans la COI au Mécanisme mondial, organisation de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), a permis de valider en mai 2013 une stratégie régionale pour accroître les ressources financières allouées à la gestion des terres et des ressources naturelles de la région.

L'année 2014 marquera le début de la mise en œuvre de cette stratégie.

L'Organisation mondiale du tourisme pour aider à préparer le développement durable de l'Indianocéanie par le tourisme

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a organisé une Convention internationale sur le développement des îles, à La Réunion en septembre 2013.

Le Secrétaire général est intervenu au cours de cet événement pour souligner les perspectives de développement touristique dans l'Indianocéanie et les besoins en matière de renforcement de l'identité régionale et d'amélioration de la connectivité, afin de tirer parti des complémentarités entre les îles et d'asseoir le développement touristique de la région sur des bases durables.

L'OMT a contribué aux travaux de la Conférence de la COI sur la connectivité aérienne qui s'est tenue en mai 2013 à Maurice.

Leurs projections tablent sur une forte croissance du nombre de touristes, particulièrement au niveau de la région de l'Afrique australe et orientale. C'est un argument de poids en faveur d'une meilleure connectivité inter-îles.

L'UNISDR et la réduction des impacts des catastrophes naturelles sur les économies

La COI a lancé en avril 2013, un projet aux Seychelles, conjointement avec la Stratégie internationale de réduction des catastrophes des Nations unies (UNISDR) et le Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophes et de reconstruction (GFDRR).

Ce projet vise à réduire les pertes économiques liées aux catastrophes naturelles dans l'océan Indien, notamment par la mise en place d'un mécanisme financier de transfert de risques.

A cette occasion, l'UNISDR a signé en avril 2013 un accord de don de 543 000 dollars au bénéfice de la COI.

L'UNDESA et le suivi de la Stratégie de Maurice

Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) s'occupe de modéliser un système de suivi de la Stratégie de Maurice applicable à tous les pays membres de la COI.

L'Organisation internationale pour les migrations et la prise en compte des enjeux migratoires dans les activités de la COI

La COI a formalisé un partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en novembre 2013.

Cet accord de coopération permettra aux deux organisations de travailler ensemble afin de mieux intégrer les enjeux migratoires dans les programmes menés par la COI.

Les agences des Nations unies et la sécurité maritime régionale

Dans le cadre du projet de promotion de la sécurité maritime dans la région de l'Afrique orientale et australe – océan Indien, la COI travaille de concert avec l'UNODC, en charge de la mise en œuvre d'un des 5 résultats du projet, et avec l'UNPOS qui est très impliquée dans la lutte contre la piraterie maritime au large des côtes somaliennes.

Le Fonds international pour le développement agricole et la sécurité alimentaire régionale

Le FIDA a été très impliqué dans l'organisation de la réunion sur la sécurité alimentaire dans l'Indianocéanie, notamment pour assurer une pleine participation des parties prenantes malgaches aux travaux de la réunion.

L'antenne régionale du Fonds, compétente pour les pays de la COI, est en discussion avec la COI pour le financement des projets pilotes qui avaient été présentés lors de la réunion de Mahajanga.

Ces projets concernent la production de riz, de maïs, d'oignons et de grains secs dans trois régions spécifiques de Madagascar (Sofia, Vakinankaratra et Menabe).

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la mobilisation de la jeunesse des PEID

La COI travaille avec l'UNESCO sur la mobilisation de la jeunesse de la COI dans la perspective de la 3ème Conférence internationale des Nations unies sur les petits Etats insulaires en développement qui se tiendra en septembre 2014 à Samoa.

Grâce à cette collaboration, des jeunes de la région ont pu participer aux réunions préparatoires aux Seychelles et à la Barbade.

La mobilisation des jeunes a mené à la création de l'association SYAH (SIDS Youth AIMS[1] Hub), une association œuvrant au développement durable des pays insulaires.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Dans le cadre de son projet RSIE, la COI a collaboré avec l'OMS et des structures régionales, notamment de La Réunion, pour l'organisation du Forum international « Veille sanitaire et réponse en territoires insulaires », du 11 au 13 juin 2013 à La Réunion.

Ce Forum a réuni des experts de la région mais aussi des autres espaces insulaires. La collaboration avec l'OMS se poursuit dans la phase 2 du projet Veille sanitaire qui a débuté ses activités en octobre 2013.

Il s'agit de mettre en œuvre le concept « Une seule santé » de l'OMS en intégrant la santé animale à la veille sanitaire au niveau régional.

La coopération avec l'Australie

Les engagements pris au titre du programme de l'Australie pour le développement (AusAid) en 2012, ont donné lieu à la signature de trois accords de financement pour un montant total de 500 000 dollars australiens (AUD), lors du 28ème Conseil des ministres de la COI, en janvier 2013, aux Seychelles.

Ces financements portent sur le soutien à la sortie de crise à Madagascar et des projets pilotes de gestion des risques naturels aux Comores et à Madagascar.



Sandra Vegting,
Haut Commissaire d'Australie à Maurice

La coopération avec la Chine

La Chine a, lors du 28ème Conseil de la COI qui s'est tenu aux Seychelles, offert à la COI 100 000 $ pour soutenir la construction institutionnelle et la coopération entre ses Etats membres. Une autre contribution de 100 000 $ avait été faite en octobre 2012. Ce soutien au renforcement des capacités du Secrétariat général se poursuit. Une subvention de 100 000 $ sera allouée suite à la signature de l'accord de financement à la fin du mois de mars 2014.



L'ambassadeur Lu Shaye directeur des Affaires africaines au MAE de Chine signant la Convention de financement aux Seychelles, janvier 2013

La coopération avec Maurice

Le gouvernement de la République de Maurice a témoigné de sa solidarité régionale à travers un double appui.

[1]*groupe Afrique, océan Indien, Méditerranée et mer de Chine méridionale*

Le premier a pris la forme d'une contribution de 500 000 dollars au bénéfice du projet d'appui au cycle électoral à Madagascar (PACEM).

Ce faisant, la COI a pu contribuer au PACEM pour un montant total d'un million de dollars lors de la signature de la Convention de financement avec le PNUD le 22 mars 2013.

Le gouvernement mauricien a également remis une subvention au projet Risques naturels de 100 000 dollars pour appuyer le renforcement des Sécurités civiles à Madagascar et aux Comores qui ont été particulièrement touchés par des cyclones et des pluies diluviennes.

Une première tranche de 50 000 dollars a financé l'achat de kits de télécommunication d'urgence au profit de la Sécurité civile malgache suite au passage d'un cyclone qui a causé de nombreux dégâts dans le Sud malgache.

Une autre tranche de 50 000 dollars de cette subvention a été mobilisée pour la construction d'une caserne de pompiers à Moroni, Comores, qui sera inauguré au début du deuxième trimestre 2014.

Un dialogue soutenu avec le secteur privé et la société civile

La COI renforce sa coopération avec des structures représentatives du secteur privé et de la société civile au niveau régional pour mieux cerner leurs préoccupations et bénéficier de leur expertise, afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets qui correspondent vraiment à leurs attentes.

L'appui à l'UCCIOI, interface de la COI avec le secteur privé au niveau régional, a continué, notamment par un soutien à l'organisation du 9ème Forum économique des îles de l'océan Indien qui s'est tenu en avril 2013, à Maurice. La COI accompagne également l'Union dans la mise en œuvre des résolutions issues des forums annuels.

C'est dans cette perspective que la COI a appuyé le renforcement des capacités de médiation et d'arbitrage, ou encore la structuration de la filière des technologies de l'information et de la communication.

Les femmes et les jeunes constituent des forces vives pour le développement économique. Depuis 2007, la COI apporte son soutien à Entreprendre au féminin océan Indien (EFOI), association régionale qui facilite l'apport des femmes de l'océan Indien au développement de la région.

En novembre 2013, la COI a soutenu l'organisation de la deuxième édition du Forum de l'océan Indien sur l'entrepreneuriat féminin, qui s'est tenue à Moroni, aux Comores.



La COI a également contribué à la création de l'association Synergie Jeunes, une plateforme destinée à favoriser l'émergence des jeunes entrepreneurs dans l'océan Indien. Cette association deviendra l'interlocuteur privilégié de la COI pour ses activités d'appui aux jeunes entrepreneurs.

L'association sera d'ailleurs le porteur de la deuxième édition des Trophées Ambition Jeunes à laquelle la COI apportera son soutien.

Les trois lauréats du 1er Trophée Ambition Jeunes



De gauche à droite, Guy Samzun, chargé d'affaires de la Délégation de l'Union européenne à Maurice, Ny Aina Ralaiarijoana, meilleure Jeune porteur de projet 2013, le ministre des Affaires étrangères de Maurice, Dr Arvin Boolell, Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI et Jim Seetaram, ministre de l'Entrepreneuriat, des Coopératives et des Affaires de Maurice







De gauche à droite : Clotilde Razafimbavy « Meilleure jeune entrepreneur », Brando Quirin, « Prix du Jury » et Ny Aina Ralaiarijoana « Meilleur porteur de projet »


© Christian Bossu-Picat

Après une phase de réflexion et de mobilisation, la COI va entamer en 2014 la mise en œuvre des chantiers de longue durée qu'elle a priorisés. L'objectif est de construire une Indianocéanie de croissance durable. Cela passe par l'autonomie alimentaire avec le retour de la stabilité à Madagascar, grenier de la région. Cela passe aussi par l'amélioration significative de la connectivité sur les plans maritime, aérien et numérique. Le développement de l'économie bleue, fondée sur le potentiel des océans, est également une promesse d'avenir pour les sociétés et économies de la région. Et dans la perspective de Samoa, la COI entend porter haut la voix des pays insulaires en développement pour qu'ils obtiennent un traitement spécial et différencié ce qui facilitera la mobilisation de financements innovants.

Financements : innover et gagner en autonomie

L'Article 13 des règlements intérieurs de la COI approuvés lors du 14ème Conseil réuni à Mahé les 27-28 avril 1997 donne mandat au Secrétaire général de rechercher des financements et d'en diversifier les sources pour la réalisation des divers projets de coopération régionale.

Depuis sa création, le budget de fonctionnement de la COI est assuré par la contribution financière de ses Etats membres, tandis que les investissements, notamment les projets et programmes, sont financés par les partenaires au développement (Union européenne, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Agence française de développement, système des Nations unies, etc.).

Ce système de financement n'est plus adapté à la montée en puissance de la COI et à la multiplication de ses partenariats. La COI a donc initié des réformes sur trois plans :

1. l'éligibilité du Secrétariat général à l'Accord de contribution ;
2. la mise en place de financements innovants pour ses projets ;
3. une autonomie financière pour le fonctionnement du Secrétariat général (SG-COI).

1. L'Accord de contribution

La COI utilise les procédures de chacun de ses bailleurs de fonds ce qui crée parfois des blocages administratifs et financiers. La COI a franchi plusieurs étapes pour diversifier et renforcer les partenariats avec les organismes de coopération et d'aide au développement, tout en harmonisant et en coordonnant les appuis. Mais ceci requiert une harmonisation des règles et des procédures – donc l'utilisation des modalités de l'Accord de contribution.

Le 23ème Conseil (avril 2007) a mandaté la Secrétaire générale pour procéder à la mise à niveau des procédures de gestion financière et à l'évaluation institutionnelle du SG-COI en vue de rendre la COI éligible au mécanisme de la Convention de contribution avec les bailleurs de fonds. Ce nouvel instrument permettra à la COI de gérer les projets selon ses propres procédures.

Les conditions préalables à cette éligibilité sont basées sur les principes de bonne gouvernance et sur la mise en place des quatre piliers conformes aux normes internationales touchant aux procédures :

- de comptabilité (pilier 1) ;
- d'audit (pilier 2) ;
- de contrôle interne (pilier 3) ;
- de passation de marchés (pilier 4).

Le processus d'éligibilité adopté a été divisé en 3 phases :

- la phase 1 consiste à mesurer l'écart qui existe entre le fonctionnement du SG-COI et les normes internationales exigées au niveau des 4 piliers, puis à préconiser un dispositif d'appui nécessaire à la mise à niveau de l'organisation ;
- la phase 2 consiste à mettre en œuvre les recommandations formulées au cours de la phase précédente ;
- la phase 3, l'évaluation institutionnelle, déterminera si le SG-COI remplit l'ensemble des conditions requises pour bénéficier de la Convention de contribution.

En 2007, le SG-COI a fait appel dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres à l'expertise du cabinet d'audit Ernst & Young pour l'appuyer dans l'accomplissement de la 1ère phase du processus d'éligibilité à la Convention de contribution avec les bailleurs de fonds, en premier lieu l'Union européenne (UE).

Cette expertise a permis d'identifier les différents points devant être améliorés afin que la COI puisse accéder à la Convention de contribution, et elle a recommandé la mise à niveau de la structure de management et des procédures de gestion financière du SG-COI.

Le 24ème Conseil (avril 2008) a approuvé le principe de la restructuration et du renforcement du SG-COI afin de lui permettre d'être éligible à la Convention de contribution.

Depuis 2008, le SG-COI a commencé la phase 2, c'est-à-dire la mise en œuvre des recommandations formulées par le cabinet d'audit Ernst & Young et des résultats des réflexions menées par les Etats membres et le SG-COI :

- renforcement du SG-COI (création d'un 5ème poste de chargé de mission, création du service des Marchés et Contrats, création d'un poste de comptable pour renforcer le SAF, création d'un service d'Audit interne, création d'autres postes financés par les partenaires ou les pays membres).

- mise en place de la phase pilote du «Budget de performance» (mandat donné par le 25ème Conseil de la COI d'avril 2009) qui a abouti à la réorganisation de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la COI en 6 domaines d'intervention, sous la responsabilité du Secrétaire général et des 5 chargés de mission. La finalisation du budget de performance passe actuellement par le développement d'un plan de développement stratégique de la COI.

- mise à niveau des textes administratifs et création de nouveaux textes et outils :

 - adoption du nouveau règlement financier de la COI (octobre 2011) ;
 - adoption des nouvelles règles de passation de marchés de la COI (octobre 2011) ;
 - adoption du nouveau manuel de gestion des subventions octroyées par la COI (mars 2012) ;
 - préparation du nouveau statut du personnel de la COI (en cours d'approbation) ;
 - mise en place d'un système de contrôle interne (en cours de finalisation) ;
 - préparation d'un manuel d'audit interne (en cours d'approbation) ;
 - mise aux normes internationales du système comptable de la COI ;
 - conception d'un système de suivi et évaluation des projets de la COI (à mettre en place avec le système de suivi et évaluation conçu dans le cadre de l'élaboration du plan de développement stratégique de la COI).

- regroupement du SG-COI et des projets de la COI dans un même bâtiment.

Avant de procéder à la phase 3 de l'évaluation institutionnelle, le SG-COI a lancé une mission de pré-évaluation qui permettra à la COI de mieux identifier les éventuelles actions complémentaires/ supplémentaires à entreprendre afin de remplir les conditions d'éligibilité à la Convention de contribution avec les bailleurs de fonds.

Cette mission a été confiée au même cabinet Ernst & Young qui a suivi depuis le départ la démarche d'éligibilité à la Convention de contribution menée par la COI. Ce cabinet d'audit dispose en plus d'une expérience avérée dans l'évaluation d'autres organisations régionales (UA, COMESA, SADC…). La pré-évaluation a été réalisée au sein du SG-COI sur la période allant de mi-septembre à mi-novembre 2012.

Le rapport provisoire fourni par Ernst & Young montre que la COI a beaucoup progressé dans ce domaine. Néanmoins, elle ne répond pas encore à ce jour à toutes les exigences pour être éligible à la Convention de contribution.

Diverses recommandations ont été faites, avec un échéancier de 12 à 18 mois pour les mettre toutes en œuvre, ce qu'a fait le SG-COI au cours de l'année 2013.

Perspectives

La procédure de sélection du cabinet chargée de l'évaluation institutionnelle initialement prévue au 2ème trimestre 2014 a été reportée, en raison d'un changement fondamental, l'introduction de 3 piliers supplémentaires. En effet une note d'orientation avec les termes de références et les annexes appropriés sur la vérification des sept piliers a été émise en novembre 2013.

Cette note établit un nouveau cadre pour la vérification de l'éligibilité à l'Accord de contribution. Les nouveaux sept piliers sont : les systèmes de contrôles internes (pilier 1), les systèmes de comptabilité (pilier 2), la fonction d'audit externe (pilier 3), la gestion des subventions (pilier 4), la passation des marchés (pilier 5), l'outil financier (pilier 6) et la subdélégation (pilier 7).

Il est urgent de procéder à un exercice de vérification à blanc basé sur ces nouveaux piliers et de déterminer les mesures à prendre à court et moyen termes, avant de demander la vérification formelle par les instances de l'UE.

2. Financements innovants



La COI cherche à obtenir la désignation d' « Entité régionale d'exécution » par le Fonds d'adaptation, pour bénéficier de nouvelles sources de financement de sa lutte contre le changement climatique

Le ralentissement de l'économie et les contraintes budgétaires accrues des bailleurs ont un impact sur les allocations d'aide au développement, alors que la COI a besoin de mobiliser des ressources supplémentaires pour aider ses Etats membres à atteindre leurs objectifs de développement.

Pour y remédier, les partenaires au développement ont récemment mis l'accent sur les possibilités de combiner les subventions avec d'autres instruments financiers. L'Union européenne s'est ainsi engagée à accroître la part de son aide à travers des instruments financiers innovants, comprenant des subventions, des prêts et d'autres mécanismes de partage des risques. Le 11e FED fait la part belle à cette nouvelle approche.

L'UE a réservé 50% du 11e FED pour les projets d'infrastructures, ce qui équivaut à un montant de plus de 650 millions d'euros mobilisables via des mécanismes innovants.

La combinaison de prêts et de dons est devenue pratique courante en matière de financement international du développement. Ce mécanisme est utilisé régulièrement par des Institutions de financement du développement (IFD) telles que l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI) et la KfW. Il s'agit de combiner l'octroi d'une aide au titre de l'aide publique au développement (APD) avec d'autres sources privées et publiques de financement, comme les prêts, le capital-risque et/ou de capital-investissement.

Ces aides peuvent bénéficier des autres financements non-subventionnés (infrastructures, énergies…), ou de projets de développement du secteur privé, pour répondre aux besoins d'investissements. L'octroi de l'aide (ou de la subvention) peut prendre un certain nombre de formes, dont les plus courantes sont les subventions directes à l'investissement, les bonifications d'intérêt et une assistance technique.

Ce type de mélange d'instruments et de dispositifs financiers, déjà expérimenté par les institutions de l'UE, devrait connaître un essor important à l'avenir.

Perspectives

A ce jour, la COI n'a pas encore développé de compétences pour utiliser des mécanismes de financements innovants. Le cabotage maritime, la mise à niveau des infrastructures des TICs, ou encore la sécurité alimentaire sont des projets qui nécessitent une mobilisation urgente de capacités techniques au sein du Secrétariat général ainsi que de la part des acteurs publics et privés régionaux. La COI négocie actuellement une assistance technique pour pallier ces insuffisances.

3. Financement autonome

Le constat effectué au cours de ces dernières années montre l'augmentation du volume d'activités du Secrétariat général de la COI caractérisée par l'accroissement constant du portefeuille de ses projets et la diversification des bailleurs de fonds.

L'adoption du nouveau plan de développement stratégique de la COI pousse l'organisation à maintenir la croissance au niveau des investissements.

Le budget de fonctionnement de l'organisation doit notamment croître d'une manière proportionnelle à l'augmentation du volume d'activités. Néanmoins, étant donné les difficultés rencontrées par les différents Etats membres, le budget de fonctionnement de l'organisation croît d'une façon très modeste.

A ce jour, la COI gère une enveloppe de plus de 100 millions d'euros avec un budget de fonctionnement du SG-COI qui représente moins de 1% de cette enveloppe, ce qui place l'organisation bien en dessous des normes internationales. Afin de pallier ce problème, la COI compte lancer une étude pour identifier des solutions.

Perspectives

L'étude fournira des éléments de réponses qui faciliteront la prise de décision de la COI sur les questions relatives aux sources de financement complémentaires des contributions financières des Etats membres.

Il s'agit de faire en sorte que le budget de fonctionnement de la COI participe à la mise en œuvre d'activités conformément aux exigences du plan de développement stratégique.

Les résultats attendus de l'étude sont les suivants :

- identifier les bonnes pratiques (autres que la contribution financière directe des Etats membres) des organisations régionales/internationales en matière de financement du budget de fonctionnement, et produire une analyse critique de chaque option ;
- faire une recommandation sur les options qui peuvent être retenues par la COI en étudiant leur faisabilité par rapport à la réalité des Etats membres ;
- remettre un rapport en vue de son examen par le SG-COI et les Etats membres.



La COI engagée dans la marche mondiale des petits Etats insulaires en développement

Compte tenu de leur éloignement et de leur dépendance des grands centres économiques mondiaux, de l'étroitesse de leurs marchés, de leur faible population et de leur capacité réduite de production, les petits Etats insulaires en développement (PEID) sont particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs, d'origine climatique, économique et financière, alimentaire ou énergétique. Cette fragilité intrinsèque constitue un frein au développement durable de ces pays.

Consciente de la spécificité des PEID, l'Organisation des Nations unies (ONU) a convoqué la première Conférence internationale des PEID en 1994 à La Barbade. A cette occasion, les principes de base ainsi que les actions spécifiques pour le développement durable des PEID y ont été édictés. C'est le Plan d'action de La Barbade. En 2005, suite à une revue des décisions de La Barbade, la Stratégie de Maurice a été adoptée par 129 pays et territoires lors de la deuxième Conférence internationale sur les PEID à Maurice.

La Conférence Rio+20 de juin 2012, a été l'occasion de rappeler que les PEID sont « un cas particulier pour le développement durable ». C'est dans ce contexte que les Nations unies convoquent la troisième Conférence internationale sur les PEID du 1er au 4 septembre 2014 à Apia, aux Samoa.

Malgré une attention politique soutenue de l'ONU, les PEID ne jouissent pas d'un statut spécifique et reconnu ni d'un traitement spécial au niveau international. Or, le coût négligeable que représenterait un traitement spécifique des PEID constituerait un investissement au bénéfice des équilibres naturels et humains de la planète. Ce sera l'un des messages forts de la COI à la Conférence de Samoa.

Samoa 2014 : une plateforme pour élargir les partenariats de l'Indianocéanie

Le thème retenu pour la Conférence de Samoa, « le développement durable des PEID grâce à un authentique partenariat », constitue une occasion pour les pays insulaires et les institutions qui les soutiennent, à l'image de la COI, d'explorer de nouvelles possibilités de coopération, et d'apporter à la vulnérabilité des PEID des réponses plus appropriées.

« Nous devons davantage prendre en compte les problèmes auxquels les PEID font face. Bon nombre de vos pays sont isolés. Vos marchés étroits empêchent les économies d'échelle. Tous les PEID sont exposés à des risques élevés et à des menaces pour l'environnement, tout particulièrement en raison du changement climatique. »

Ban Ki-Moon
Secrétaire général des Nations unies

2013: objectif Samoa

La COI a été activement impliquée dans la préparation régionale de la troisième Conférence internationale des Nations unies sur les PEID, notamment à travers les actions suivantes :

- participation à la réunion préparatoire aux Seychelles en juillet ;
- mobilisation de 24 jeunes du Cap-Vert, des Comores, de Guinée-Bissau, des Maldives, de Maurice et des Seychelles à cette réunion grâce à un partenariat avec l'UNESCO ;
- participation des jeunes de la région AIMS et du secteur privé de Maurice à la réunion préparatoire interrégionale à La Barbade en août ;
- appui aux Seychelles, en partenariat avec le Partenariat mondial pour les îles (GLISPA), en vue du lancement du Défi côtier de l'océan Indien occidental (WIOCC) à Samoa; préparation de plusieurs publications pour le lancement du WIOCC en 2014 à Samoa.



La région se mobilise au plus niveau pour Samoa 2014



Les jeunes seront à l'avenir un élément moteur du développement durable

Pour la COI, c'est une occasion de souligner que les PEID doivent être reconnus comme une catégorie spécifique de pays méritant un traitement spécial et donc un statut spécial. Outre la nécessité d'identifier les bénéficiaires d'un tel traitement, ce qui demande de définir précisément les PEID, il importe de déterminer et de discuter des mesures spéciales d'appui. C'est ce que fait la COI en collaboration avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), sur les thèmes suivants :

- le changement climatique et les énergies renouvelables ;
- les océans et les mers ;
- la gestion des déchets ;
- le tourisme durable ;
- la résilience face aux catastrophes naturelles ;
- la santé et les maladies transmissibles.



Les îles sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles

« Les PEID ont les plus petites populations, la plus faible empreinte carbone, et le plus faible impact sur le commerce mondial. Ils sont en réalité un baromètre du développement durable. »

James Michel
Président de la République des Seychelles

Objectifs de la Conférence

- Evaluer les progrès réalisés à ce jour et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre du Programme d'action de La Barbade (BPOA) et de la mise en place de la Stratégie de Maurice (MS).
- Obtenir un engagement politique renouvelé de la communauté internationale pour répondre efficacement aux besoins particuliers et à la vulnérabilité des PEID.
- Identifier les nouveaux défis et opportunités pour le développement durable des PEID ainsi que les moyens nécessaires, de renforcer les partenariats entre les PEID et la communauté internationale.
- Identifier les priorités pour le développement durable des PEID en vue de l'élaboration de l'agenda des Nations unies pour le développement post-2015.

La COI travaille actuellement dans le cadre de la résolution 2011/44 du 5 décembre de la Commission économique des Nations unies et du Conseil économique et social sur le soutien de l'ONU aux PEID, pour identifier les mesures permettant de répondre aux vulnérabilités et aux besoins de développement des PEID. Sur la base de réunions d'experts, la COI et la CNUCED publieront au Sommet de Samoa deux rapports contenant des recommandations pour améliorer et renforcer le Plan de La Barbade et la Stratégie de Maurice.

Pour qu'elle soit un succès, la Conférence de Samoa devra définir des objectifs concrets et des ambitions réalistes. Il faudra aussi s'assurer de la capacité des PEID et des institutions partenaires à mesurer les progrès.

La COI formule donc une approche permettant de :

- créer les conditions pour bénéficier des opportunités de financement multilatérales,

notamment en matière d'adaptation au changement climatique. Le Sommet de Samoa permettra, en effet, d'échanger avec les autres régions sur l'accès direct aux sources de financement disponibles, notamment le Fonds d'adaptation (AF) et le nouveau Fonds vert pour le climat, ainsi que sur les mécanismes d'accréditation des organisations régionales comme Entités régionales de mise en œuvre de l'AF ;

- identifier un maximum de 10 mesures d'appui spéciales et essentielles au développement durable des PEID ;

- sur la base de critères objectifs, établir une liste de pays reconnus comme PEID afin de faciliter les partenariats et l'identification des bénéficiaires de mesures spécifiques ;

- convaincre la communauté internationale que le coût négligeable que représenterait un traitement spécial des PEID constitue un appui autrement plus important, précieux, et nécessaire pour ces pays ;

- mettre en avant l'importance et l'intégration de l'économie bleue dans les négociations sur l'économie verte ainsi que la sécurité alimentaire, sujets défendus devant la communauté internationale par la COI à Rio+20 en juin 2012 ;

- mobiliser la communauté internationale sur de nouvelles notions, au cœur des problématiques insulaires, comme les Etats-océans ou encore la convergence des cadres stratégiques du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophes.

La Conférence de Samoa devra initier une dynamique positive pour les PEID : il s'agira non seulement d'obtenir des engagements concrets de la part de la communauté internationale, en particulier en conférant à ce groupe de pays un traitement spécifique, mais aussi de s'assurer de la prise en compte des intérêts insulaires dans le nouvel agenda mondial pour le développement post-2015. Cela est d'autant plus nécessaire que ce nouvel agenda mondial devrait s'articuler autour de la notion de développement durable.

« Nos économies sont fortement tributaires des océans. Nous avons besoin d'affirmer que cet océan n'est pas seulement un espace d'extraction de ressources mais surtout un espace de développement durable. »

James Michel
Président de la République des Seychelles

Manifestations parallèles

La COI entend profiter du Sommet de Samoa pour organiser des manifestations parallèles visant à partager les bonnes pratiques développées dans la région et témoigner de la valeur ajoutée des partenariats. Les partenaires potentiels pour ces manifestations sont le Secrétariat du Commonwealth – ce qui offrira l'occasion de renforcer le partenariat avec cet organisme, le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE) et le Centre sur le changement climatique de la Communauté des Caraïbes (5Cs), suite aux protocoles d'accord signés à Rio+20.



L'adaptation, une priorité pour les îles, en première ligne face au changement climatique

Le défi côtier de l'océan Indien occidental (WIOCC)

Le Défi côtier (WIOCC) a été proposé pour la première fois en 2007 par le Président des Seychelles, M. James Michel, en tant que plateforme afin de « galvaniser l'engagement politique, financier et technique ainsi que des actions au niveau national et régional pour l'adaptation au changement climatique grâce à la promotion d'écosystèmes marins et côtiers résilients, des moyens de subsistance durables et de la sécurité humaine ».

Sur cette base et à l'image d'autres initiatives régionales telles que les Défis de la Micronésie, du Triangle de Corail et des Caraïbes, le WIOCC est un consortium de gouvernements et d'institutions non gouvernementales incitant les pays membres à appliquer une stratégie commune de développement durable. Le thème principal retenu pour le WIOCC est « l'économie côtière durable face aux changements climatiques ».

Les gouvernements des îles de l'océan Indien et des Etats côtiers d'Afrique orientale ont signé des accords régionaux et internationaux et sont impliqués dans de nombreux projets et activités qui traitent, entre autres, des questions du changement climatique, de la conservation de la biodiversité, et de la désertification. Le WIOCC se base sur ces éléments pour maintenir la dynamique qui permettra l'application de ces accords sur le long terme.

Cette initiative des Seychelles a obtenu depuis 2011 le soutien du Secrétariat de la COI dans le cadre de son projet ISLANDS. Le soutien de la COI a permis de rassembler sur un plan technique les pays de la région (Comores, France/Réunion, Kenya, Maurice, Mozambique, Tanzanie) ainsi que quelques autres partenaires dans le but d'élaborer un plan d'action pour opérationnaliser le WIOCC.

Les Seychelles ont par ailleurs signé pour le WIOCC un accord de partenariat avec un consortium d'ONG, le *Western Indian Ocean Consortium* (WIO-C), pour bénéficier d'un soutien technique. Et un appui du *Global Island Partnership* (GLISPA) mettra en valeur à l'échelle internationale les actions du WIOCC.



La région abrite des récifs coralliens faisant partie des derniers récifs les mieux préservés de la planète



© BOI Mauritius

L'économie bleue: un vaste champ d'opportunités

Indianocéanie. Cette appellation porte en elle la géographie des îles du Sud-ouest de l'océan Indien: elle est insulaire, certes, mais elle est surtout océanique. Le ratio surface maritime – surface terrestre, de 1 pour 10, en témoigne. Avec 5,5 millions de km² de zones économiques exclusives, les pays membres de la COI, qui totalisent 585 000 km² de terres émergées, disposent d'un potentiel de croissance indéniable basé sur l'exploitation raisonnée des étendues maritimes. Cette croissance bleue, issue de la pêche, des énergies renouvelables, du tourisme, de l'exploitation des fonds marins, est une chance pour les pays de l'Indianocéanie. Mais elle pose également un double défi: celui de la durabilité et de la sécurité.

Qu'on la nomme économie bleue ou économie océanique, c'est un levier de développement prometteur sur lequel parient les pays insulaires du Sud-ouest de l'océan Indien. C'est d'ailleurs pour cela que la COI a plaidé, aux côtés des autres Etats et groupements insulaires, pour l'intégration de la gestion durable des océans dans les débats et plus encore dans le mouvement vers une économie verte. L'économie bleue sera d'ailleurs l'un des thèmes qui irrigueront les discussions à la troisième Conférence des Nations unies sur les petits Etats insulaires en développement (PEID) en septembre 2014 aux Samoa.

Pour la COI, il s'agit de capitaliser les expériences et stratégies nationales pour bâtir un projet cohérent, fédérateur et résolument ambitieux. D'ores et déjà, elle conduit des projets qui offrent une base solide au développement d'une économie bleue authentiquement durable, dont :

- le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) qui a conduit à la mutualisation réussie des moyens techniques, matériels et humains des pays membres afin de sécuriser les zones de pêches et protéger les ressources halieutiques ;

- le programme SmartFish qui contribue à la durabilité des pêcheries, à la sécurité alimentaire et à la valorisation commerciale des produits de la pêche. Il participe également au suivi, au contrôle et à la surveillance des pêches notamment en intégrant progressivement les acquis du PRSP ;

- le programme régional de Sécurité maritime qui lutte contre la piraterie et les réseaux criminels, préalable essentiel à la dynamisation du commerce régional par voie maritime.

En outre, le projet de mise en place d'un système de cabotage maritime régional participe également au développement de l'économie bleue, le transport maritime marchand en étant une des composantes essentielles dans une région où l'essentiel du commerce utilise les voies océaniques.

Le potentiel de croissance est donc indéniable. Plus encore, cette croissance bleue porte en elle les germes de l'innovation.



Les biotechnologies marines, un secteur porteur et innovant

C'est surtout le cas dans le secteur des énergies renouvelables. L'océan est l'une des clés de l'autonomie énergétique régionale.

Aux Seychelles, le gouvernement d'Abu Dhabi a financé la construction d'une ferme éolienne offshore à Mahé. Cette installation fournit de l'énergie à 2000 foyers.



Ferme éolienne offshore à Mahé, aux Seychelles

« Bâtir sur les immenses potentiels de la mer n'est pas une option mais un impératif »

James A. Michel, Président de la République des Seychelles
28ème Conseil des ministres de la COI, janvier 2013

D'autres projets sont actuellement en cours de réalisation ou à l'étude à La Réunion et à Maurice. Ces projets, qui nécessitent une technologie de pointe, offrent des perspectives économiques et énergétiques intéressantes pour les pays insulaires.

Il s'agit notamment d'exploiter le potentiel énergétique de la houle, du mouvement des marées ou encore du différentiel de températures entre les eaux de surface et les eaux profondes.



Le mouvement des marées renferme un potentiel énergétique considérable

Les applications sont multiples: production d'énergie, systèmes de climatisation, refroidissement de centres d'hébergement de données, recherche et innovation.



Projet pilote de mariculture au Sud de Madagascar

Le projet Energies renouvelables et efficience énergétique financé par l'Union européenne à hauteur de 15 millions d'euros favorisera les synergies régionales et le développement des énergies propres issues du potentiel océanique.

Il en va de même pour le projet Biodiversité, également financé à hauteur de 15 millions d'euros par le 10ème Fonds européen de développement, qui vise à renforcer les capacités nationales et régionales de gestion des écosystèmes marins, côtiers et terrestres à des fins de préservation écologiques mais aussi de développement économique.

En effet, les écosystèmes marins et côtiers rendent des services essentiels à l'existence des populations et fondent le socle physique de la croissance.

La préservation des récifs coralliens, par exemple, contribue à l'attractivité touristique de l'Indianocéanie.



Le corail, un animal nécessaire à la pêche, au tourisme, et à la médecine

Les mangroves, quant à elles, sont à la fois un puits de carbone et des nurseries pour un large éventail d'espèces vivantes (poissons, crabes) qui participent à la sécurité alimentaire et génèrent des revenus.



Les mangroves, puits de carbone et nurseries pour les poissons et crabes

Consciente de l'enjeu économique et écologique pour l'avenir de la région, la COI organisera une Conférence régionale sur l'économie bleue à la fin du premier semestre de 2014. Il s'agira de mobiliser les acteurs publics et privés de l'Indianocéanie pour recenser les initiatives menées en matière d'économie bleue et définir les contours d'une stratégie régionale.

La COI a par ailleurs participé à des évènements de portée internationale sur cette thématique, notamment la semaine des océans de Xiamen, en Chine, au début du mois de novembre 2013 et le Sommet mondial sur l'économie bleue co-organisé en janvier 2014 à Abu Dhabi par les gouvernements des Emirats arabes unis et des Seychelles.

Ces deux manifestations ont été des plateformes de choix pour porter les ambitions régionales en matière d'économie bleue et sensibiliser la communauté internationale sur l'importance de cette thématique pour l'avenir des PEID.

Des stratégies nationales

Trois des pays membres de la COI disposent d'un cadre stratégique qui dessine les contours des ambitions en matière d'économie bleue. La Réunion dispose de son Livre bleu sud océan Indien, déclinaison régionale du Livre bleu national issu du Grenelle de la mer en 2009 et dédié à l'ensemble des terres françaises de l'océan Indien. L'île Maurice, après une large consultation nationale, a lancé à la fin de l'année 2013 une feuille de route sur l'économie océanique. Ce document identifie des secteurs appelés à devenir de nouveaux piliers économiques et fixe des objectifs à court, moyen et long termes. Enfin, les Seychelles, politiquement à l'avant-garde sur cette thématique, ont défini « Une vision : vers un horizon bleu ». Ce document marque les ambitions des Seychelles pour un développement responsable du pays en tirant profit de la première richesse de ce micro-Etat de 455 km² qui contrôle une zone économique exclusive de 1,3 millions km². Les Comores et Madagascar n'ont pas formulé de stratégie nationale en matière d'économie bleue ou océanique à ce jour. Pour la COI, il s'agira de s'appuyer sur ces stratégies nationales pour créer des synergies et développer un programme au niveau régional.



L'exploration des fonds marins, premier pas vers la valorisation de l'économie bleue



Vers une sécurité alimentaire typiquement indianocéanienne

Les îles de la COI importent une grande partie de leur alimentation de base d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Sud, ce qui les rend très dépendantes des fluctuations des coûts d'approvisionnement.

Leur agriculture subit les effets du changement climatique (intensification des phénomènes extrêmes - cyclones, inondations, sécheresses… ; salinisation des terres et des réserves d'eau douce, déjà limitées ; accélération de l'érosion des terres agricoles), de la perte de la biodiversité et d'une pression foncière accrue, liée à la pression démographique.

Développer une agriculture durable, résiliente au changement climatique et garante de la sécurité alimentaire est donc un immense défi pour l'Indianocéanie. C'est la raison pour laquelle la COI en a fait un chantier prioritaire.

Dans ce secteur, l'intérêt d'une intégration régionale est particulièrement évident, basé sur les complémentarités entre les îles, et le partage d'expériences et d'expertises. Madagascar concentre 98% des surfaces agricoles utiles hors sucre et 90 % de la population de la région et les îles voisines constituent un marché immédiat. En organisant la production agricole de la Grande Ile, il est donc tout à fait possible d'approvisionner la région de l'Indianocéanie et même au-delà.

Le programme de sécurité alimentaire régionale offre un intérêt majeur pour les populations de l'Indianocéanie, mais également un large éventail d'opportunités aux entrepreneurs. L'agriculture irrigue en effet les autres secteurs de l'économie et le projet sera conduit en parallèle de projets connexes touchant aux infrastructures routières et portuaires, aux normes phytosanitaires, aux filières de commercialisation, de conservation et de stockage...

L'harmonisation des législations phytosanitaires, la protection des végétaux, l'amélioration de la qualité des produits agroalimentaires et leur conformité aux exigences et normes des marchés de la COI, ou encore la valorisation des ressources génétiques disponibles seront essentielles à la réussite de cette démarche.



L'Indianocéanie importe chaque année près de 2 millions de tonnes de produits alimentaires

En amont de ce programme de grande envergure qui demande des moyens et une période d'exécution beaucoup plus importants, la COI a décidé de lancer au cours du second semestre 2014 un projet pilote d'accompagnement des agriculteurs sur 2 ans, le projet de développement des exportations agricoles malgaches dans l'Indianocéanie (DEXAGRI).



« Il est possible d'améliorer en très peu de temps la production agricole nationale, la qualité des produits, et la filière de distribution commerciale suivant les normes en vigueur dans les autres pays de la zone océan Indien » Jean Claude de l'Estrac, 26 mars 2013, réunion sur la sécurité alimentaire dans l'Indianocéanie, Mahajanga, Madagascar

Il s'agit d'accroître la sécurité alimentaire tout en améliorant les revenus des exploitations agricoles familiales et en protégeant les ressources naturelles. Le projet mise sur la promotion et la consolidation des pratiques agro-écologiques, sur la redynamisation des services d'appui à travers les réseaux et les pôles de compétences déjà mis en place dans le cadre du projet d'agro-écologie et changement climatique (IRACC mis en œuvre par la COI, financé par le FIDA et récemment clôturé) et sur le soutien à la production des groupements d'agriculteurs et à l'installation de nouveaux producteurs.



L'agro-écologie permet d'améliorer les rendements des cultures tout en luttant efficacement contre les effets du changement climatique

Deux des trois régions de Madagascar identifiées dans le programme, le Menabe et la Sofia, sont ciblées, ainsi que quelques productions (haricot, maïs et oignon), destinées principalement à l'exportation vers les pays de la COI.



Faire du maïs de Madagascar une culture d'exportation à destination des pays de la COI

Ce choix est basé sur des critères de simplicité[1], de complémentarité avec les actions déjà en cours et d'effet de levier important.

Deux régions à haut potentiel agricole, le Menabe et la Sofia

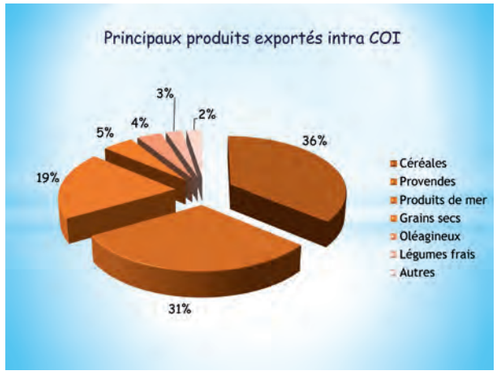
Le Menabe, d'une superficie de 48 860 km², avec 250 km de côtes sur le canal du Mozambique, compte 476 000 habitants et présente une pluviométrie irrégulière entre 750 et 1 250 mm. La superficie cultivable représente environ 404 300 ha, dont à peine 10% sont cultivés. Avec d'importantes superficies de terres d'épandage de crues très fertiles (baiboho) et quelques 11 700 ha de grands périmètres irrigués, c'est une région à forte potentialité rizicole (72% de superficies cultivées) et de production significative de légumineuses (haricots, pois du Cap, lentilles). Le maïs et les oignons sont également des cultures intéressantes d'inter ou de contre-saison. Les districts retenus pour le projet sont ceux de Belo sur Tsiribihina, Mahabo et Miandrivazo.

La Sofia, d'une superficie de 52 500 km², avec 450 km de côtes sur le canal du Mozambique, compte 1 772 800 habitants et présente une pluviométrie irrégulière entre 1 100 et 1 900 mm. La superficie cultivable dans la région représente environ 424 500 ha dont environ 8% sont cultivés. C'est également une région de baiboho à forte potentialité rizicole. Les districts plus particulièrement ciblés pour le projet sont ceux du Sud, Mampikony, Port Bergé et Antsohihy, particulièrement favorables aux cultures de légumineuses, de maïs et d'oignons.

[1] *L'expérience montre que les interventions trop complexes, qui veulent s'attaquer sans priorisation à toute les contraintes, sans tenir compte de manière réaliste des ressources disponibles, aboutissent à un effet de saupoudrage, sans impacts significatifs sur l'amélioration de la situation.*

Le projet s'appuiera sur les équipes opérationnelles et l'important travail de base déjà réalisé par les projets AD2M dans le Menabe et PROSPERER dans la Sofia en matière d'organisation et de formation des producteurs, de développement de filières agricoles et de renforcement des relations d'affaires entre organisations des producteurs (OP) et opérateurs de marchés (OM).

La mise en place de grandes infrastructures de production, de désenclavement ou de commercialisation ne sont pas à la portée du projet. La COI sollicitera l'appui des bailleurs de fonds et des partenaires privés, en privilégiant une démarche souple où les partenariats pourront se faire le long d'une filière selon les spécialités et les compétences. L'objectif est de promouvoir de réels partenariats publics/privés dans une approche gagnant-gagnant. La COI entend notamment inscrire la sécurité alimentaire comme secteur prioritaire dans la programmation du 11ème FED et dans la deuxième phase du programme d'appui à l'intégration régionale.





Avec ses immenses superficies cultivables, Madagascar a un potentiel de production de produits alimentaires clefs pour l'Indianocéanie (maïs, oignons, haricots…)



Le nouvel aéroport de Maurice, destiné à être une plaque-tournante du transport aérien dans la région

La connectivité, vecteur clef de l'intégration indianocéanique

La connectivité, qu'elle soit maritime, aérienne ou numérique est le chantier prioritaire de la COI, car elle est un vecteur clef de l'intégration économique de l'Indianocéanie.

Au cours de l'année 2013, la COI s'est attachée à faciliter la prise de décision politique et économique sur ces chantiers d'avenir, en animant le dialogue public/privé et en mettant à la disposition des décideurs les paramètres nécessaires à la détermination de leurs choix.

1. La connectivité maritime :

La réunion de septembre 2012 sur la mise en place d'un système de cabotage maritime régional a permis de donner un cadre d'action pour la préparation et la mise en œuvre du projet de création d'une compagnie maritime régionale.

a. Un Comité de suivi pour la mise en place d'un système de cabotage maritime régional : 1ère réunion du Copil et échanges avec les représentants des compagnies maritimes et les opérateurs de la chaîne logistique

La COI a convoqué, en mars 2013, à Maurice, la première réunion du Comité de suivi pour la mise en place d'un système de cabotage maritime régional. Compte tenu de la transversalité des données à prendre en considération pour la définition d'un tel projet, le Comité de suivi s'est attaché à assurer une représentativité des services publics et du secteur privé pour chacun des pays membres.



Première réunion du Comité de suivi pour la mise en place d'un système de cabotage maritime, Maurice, mars 2013

Cette première réunion a permis aux membres du Comité de suivi de déterminer leurs modalités de fonctionnement et leurs objectifs. Les termes de référence (TdR) de l'étude de faisabilité sur la mise en place d'une compagnie maritime régionale y ont été également discutés et amendés par les membres du Comité afin de mieux répondre aux besoins des pays.

b. Des échanges ont été organisés avec des représentants des compagnies maritimes présentes dans la région et des opérateurs de la chaîne logistique afin de prendre en considération leurs arguments.



La COI a fait paraître en novembre 2013 une étude sur le bien-fondé d'un service maritime régional. Cette étude plaide en faveur de la création d'un service maritime régional adapté aux objectifs de développement de la région, en se basant sur des chiffres clés et des faits.

COSCO, le plus grand opérateur maritime chinois, a exprimé son intérêt à s'investir dans le projet de compagnie maritime régionale. Plusieurs rencontres se sont tenues entre des représentants de la compagnie et la COI en 2013.



Une délégation de Cosco avec les OPL des 4 pays ACP de la COI (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles)

c. Perspectives : vers des engagements des Etats et autres parties prenantes

La COI est en discussion avec ses bailleurs de fonds pour le financement de l'étude de faisabilité, dont les termes de référence ont été enrichis par les membres du Comité de suivi et les partenaires de développement.

Une deuxième réunion du Comité de suivi sera organisée prochainement. Elle offrira l'opportunité aux Etats membres de discuter de la manière dont ils vont procéder pour concrétiser le projet. Cette étape est importante car les parties prenantes nationales doivent s'approprier le projet et s'engager à assurer son bon déroulement, avec l'appui de la COI comme facilitateur.

La COI maintiendra par ailleurs les discussions avec COSCO afin de les engager davantage dans le projet, tout en restant ouverte à toute autre partie intéressée, notamment les autres compagnies actuellement présentes dans la région.

2. La connectivité aérienne

Avec des vols intra régionaux 6 fois plus chers que les vols intra européens et près de 2 fois plus chers que les vols intra caribéens, les pays de l'Indianocéanie ne disposent pas d'une stratégie aérienne adaptée à leurs ambitions d'intégration régionale et de développement.

L'offre aérienne actuelle ne permet pas de profiter de la croissance prévue du tourisme au niveau mondial.



L'Indianocéanie n'a attiré que 2 millions de voyageurs en 2013

a. Première Conférence sur le transport aérien dans l'Indianocéanie

La première Conférence sur les enjeux de la desserte aérienne de mai 2013 a permis d'identifier des propositions concrètes pour lever les barrières à l'amélioration des infrastructures aériennes, grâce à un dialogue nourri entre Etats, transporteurs, secteur privé et partenaires au développement (Union européenne, Banque mondiale, Organisation mondiale du tourisme, Agence française de développement, Association internationale du transport aérien, entre autres).

En mobilisant plus de 80 participants, représentatifs de toutes les parties prenantes concernées, les échanges ont permis de prendre la pleine mesure des conditions de réussite d'une desserte aérienne qui réponde aux ambitions de l'Indianocéanie.

b. Des ailes pour l'Indianocéanie

Se basant sur ces échanges, des données probantes, et des expériences internationales de restructuration régionale du secteur aérien, la COI a publié « Les ailes de l'Indianocéanie : plaidoyer pour une stratégie régionale du transport ». Ce plaidoyer destiné aux décideurs politiques et économiques entend les amener à jouer un rôle de facilitation dans l'opérationnalisation d'un secteur aérien régional en cohérence avec leurs ambitions économiques.

c. Perspectives : une réunion ministérielle sur le transport et le tourisme

Les corrélations entre le transport aérien et le tourisme étant fortes, la COI organisera en 2014 une réunion des ministres en charge du Transport aérien et du Tourisme. Des discussions au plus haut niveau sont attendues pour améliorer la desserte aérienne régionale, sur la base d'une coopération renforcée.

3. La connectivité numérique :

a. 5 études pour jeter les bases d'un programme régional Technologies de l'information et de la communication, futur socle du développement durable de l'Indianocéanie

Sur la base des résultats des 5 études qu'elle a commanditées avec le financement PAIR 2 de l'UE, la COI entend concevoir un programme numérique régional faisant des technologies de l'information et de la communication le socle du développement durable et de l'intégration économique de l'Indianocéanie.

Ce programme est susceptible d'être financé par le 11ème Fonds européen de développement.

Ces études traitent de :

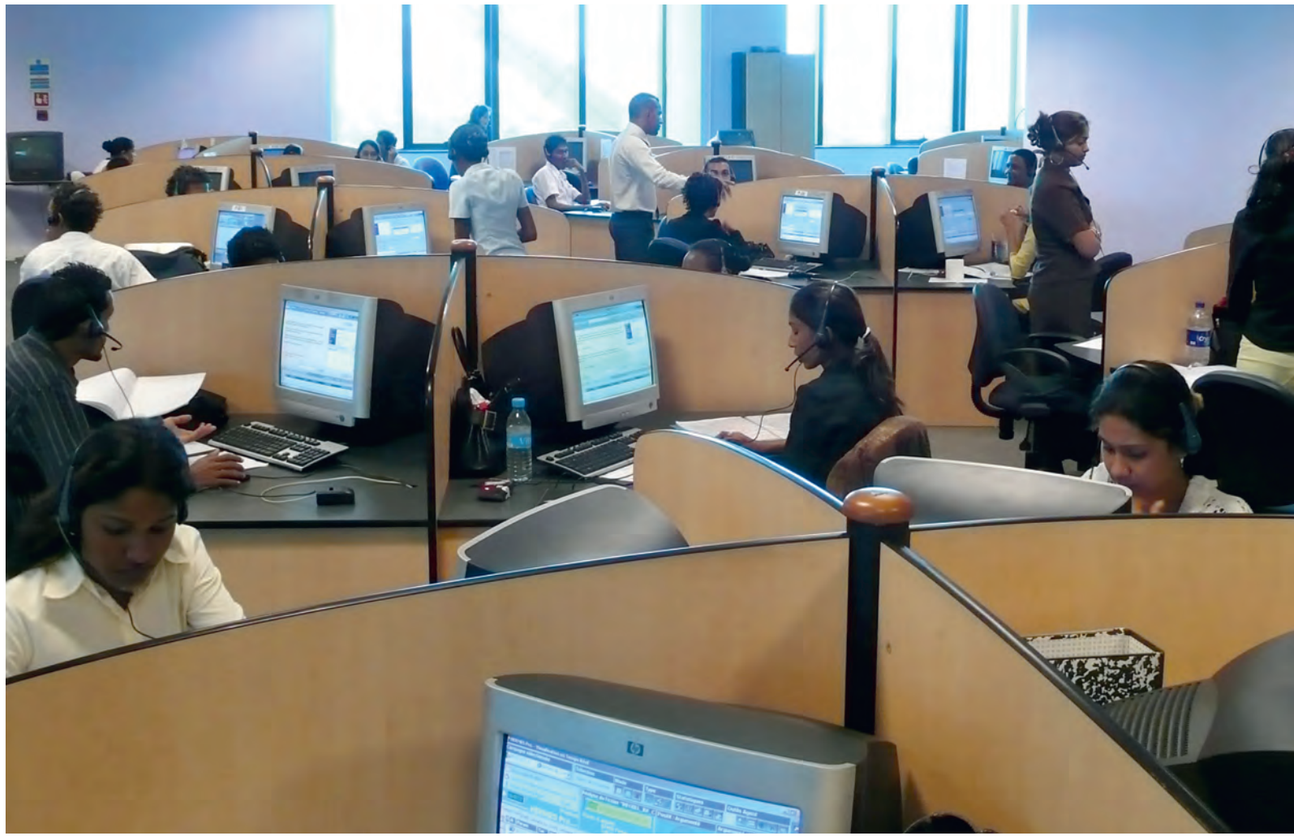
- la définition d'une stratégie complète pour répondre aux principes « les TIC pour le développement » (ICT4D) :
- la mise en place d'un point d'échange internet régional (IXP) ;
- du fondement d'un centre d'excellence des TIC au service du développement des ressources humaines dans le secteur ;
- de mesures pour la facilitation des affaires dans le domaine des TIC et les secteurs d'activité liés ;
- d'une monographie régionale des entreprises du secteur, dans la perspective de la mise en place d'un cluster régional.

b. Première Conférence régionale sur la connectivité numérique dans l'Indianocéanie

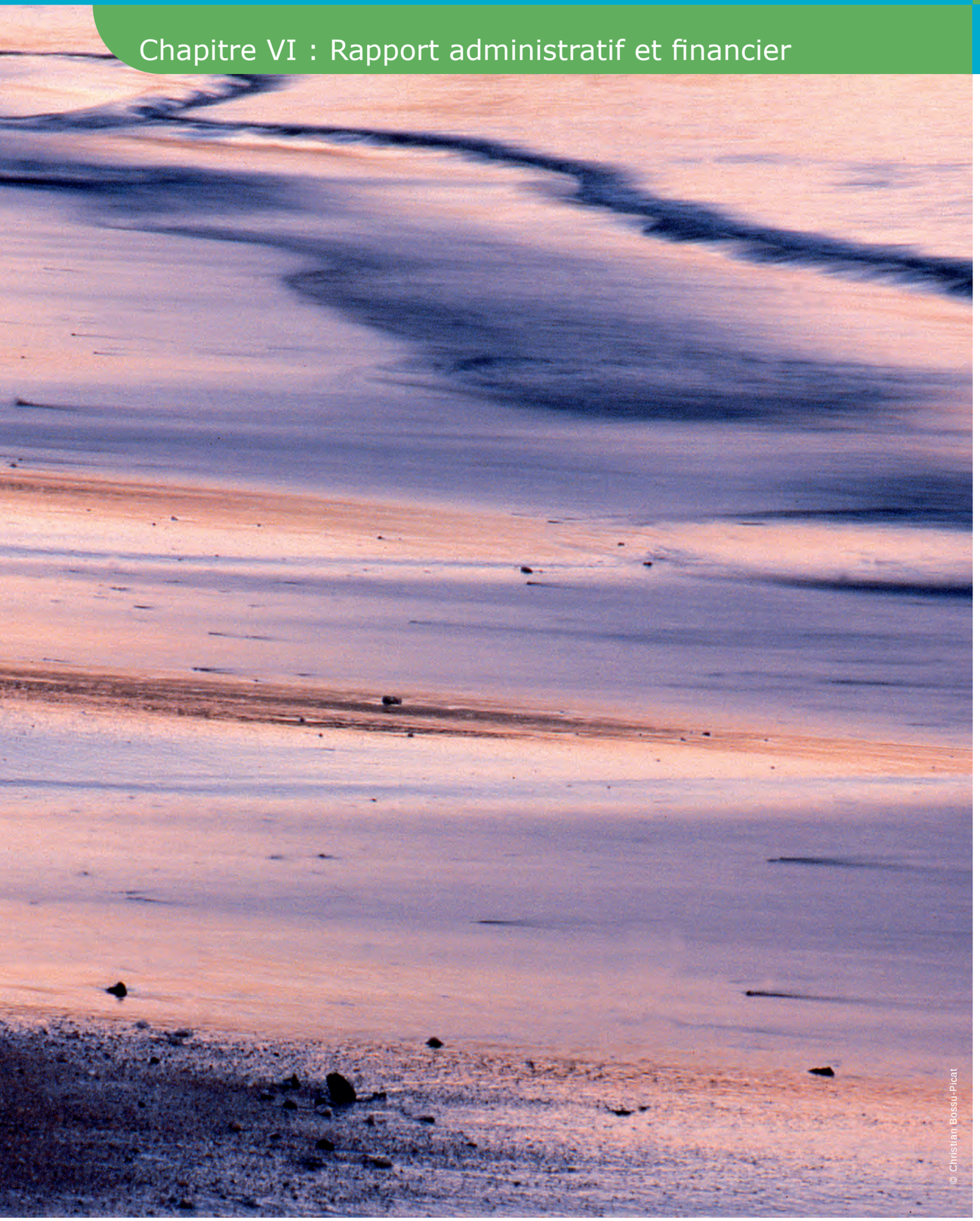
La COI a organisé en octobre 2013, une Conférence régionale sur la connectivité numérique dans l'Indianocéanie. Cet évènement a réuni près de 70 parties prenantes du secteur et des experts internationaux. Il visait à définir les besoins pour améliorer la connectivité numérique de l'Indianocéanie.

Les premiers résultats des 5 études ont été discutés. Les conclusions validées par les participants vont être intégrées dans la conception du prochain programme régional TIC que la COI proposera dans le cadre de la négociation du 11ème FED.





Le niveau de pénétration des TIC dans l'Indianocéanie reste encore faible, alors qu'elles peuvent avoir un impact significatif sur le développement socioéconomique, politique, culturel et éducationnel des îles et jouer un rôle clef dans le processus d'intégration régionale



© Christian Bossu-Pleat

Financement des projets en cours en 2013

SmartFish

Durée de mise en œuvre : **première phase (2011-2014)**

Objectifs : l'objectif global du programme est de contribuer à élever le niveau de développement social, économique et environnemental et d'accroître l'intégration régionale dans la région de l'AfOA-OI grâce à l'exploitation durable des ressources halieutiques.

Partenaire : Union européenne

Financement : 21 millions d'euros

SmartFish est conjointement mis en œuvre par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)

Durée de mise en œuvre : **2007-2014**

Objectifs : lutter contre la pêche illégale pour permettre une exploitation responsable et durable des ressources halieutiques. Développer un système régional d'échange de données.

Partenaire : Union européenne

Financement : 12 millions d'euros

Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE)

Durée de mise en œuvre : **première phase (2009-2013)**

Objectifs : détecter au plus tôt les épidémies et réduire leur impact sur les populations, par une mise en réseau des services publics de surveillance des maladies, une veille sanitaire active et un renforcement des capacités d'action des Etats.

Partenaire : Agence française de développement (AFD)

Financement : 5,6 millions d'euros

Durée de mise en œuvre : **seconde phase (2013-2017)**

Objectifs : consolider et renforcer les capacités du réseau SEGA. Elargir son champ d'action à la surveillance en santé animale, et institutionnaliser l'unité de veille sanitaire de la COI et le réseau SEGA pour en assurer la pérennité.

Partenaire : Agence française de développement (AFD)

Financement : 6 millions d'euros

Surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique (MESA)

Durée de mise en œuvre : **2013-2017**

Objectifs : améliorer la gestion de l'environnement et de la sécurité grâce à un meilleur accès aux services d'information opérationnels reposant sur les données de l'observation de la terre par satellite (informations sur le cycle de l'eau -pour soutenir l'agriculture- les risques d'inondation, la détérioration des sols et ressources forestières, la pollution marine, les ressources de pêche etc).

Partenaire : Union européenne

Financement : 37 millions d'euros (projet panafricain)

Programme régional pour la promotion de la sécurité maritime (MASE)

Durée de mise en œuvre : **2013-2018**

Objectifs : renforcer la sécurité maritime dans la région de l'Afrique orientale et australe – océan Indien (AfOA-OI) afin d'améliorer la sécurité globale régionale et d'instaurer un environnement favorable au développement économique de la région et au-delà.

Partenaire : Union européenne

Financement : un programme régional de 37,5 millions d'euros dont 10,8 millions gérés par la COI

Programme d'appui à l'intégration régionale 2

Durée de mise en œuvre : **2010-2013**

Objectifs : contribuer au processus d'intégration économique dans la région AfOA-OI, vecteur de croissance des pays de la région et d'amélioration du niveau de vie de leurs populations respectives.

Partenaire : Union européenne

Financement : 50 millions d'euros gérés par le COMESA dont bénéficie la COI aux côtés du COMESA, EAC, IGAD

Programme d'appui au Comité interrégional de coordination

Durée de mise en œuvre : **2010-2016**

Objectifs : contribuer à l'intégration de la région AfOA-OI, en veillant à la cohérence avec la vision de l'Union africaine.

Partenaire : Union européenne

Financement : 11,5 millions d'euros gérés par le COMESA dont bénéficie la COI aux côtés du COMESA, EAC, IGAD

ISLANDS

Durée de mise en œuvre : **2011 - 2013 (1ère phase)**

Objectifs : assurer la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans l'océan Indien, à travers quatre thèmes phares : les récifs coralliens, les catastrophes naturelles et/ou climatiques, l'adoption et la mise en œuvre de stratégies politiques de développement durable dans les petits Etats insulaires en développement (PEID) ciblés, et l'opérationnalisation d'une Initiative changement climatique dans l'océan Indien.

Partenaire : Union européenne

Financement : 10 millions € (1ère phase)

Risques naturels

Durée de mise en œuvre : **2011 - 2014**

Objectifs : réduire de façon significative l'impact des risques naturels et des catastrophes sur les sociétés et les économies, en offrant un cadre coordonné de coopération régionale.

Partenaires : Agence française de développement (AFD), Australie, Maurice

Financement : 2 millions € (AFD), 200 000 $ AUD (Australie), 100 000 $ (Maurice)

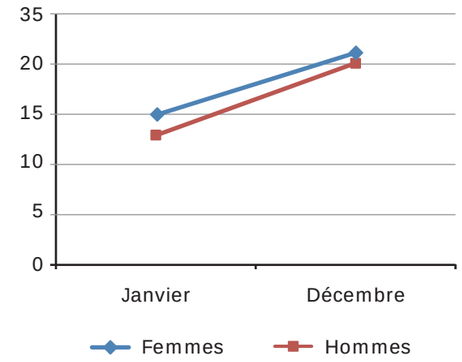
Renforcement du personnel au Secrétariat général en 2013				
	Mois		Différence	
	Mars	Décembre	Nombre	Pourcentage
Femmes	15	21	6	40%
Hommes	13	20	7	53.85%
Total	**28**	**41**	**13**	**46.40%**

Evolution du personnel en 2013			
Secrétariat général et projets	Hommes	Femmes	Total
Mars	54	43	97
Avril	55	43	98
Mai	55	43	98
Juin	55	43	98
Juillet	54	49	103
Aout	54	50	104
Septembre	54	49	103
Octobre	54	49	103
Novembre	54	49	103
Décembre	52	52	104

Postes encore vacants au 31 décembre 2013
Assistant au chargé de mission (2)
Auditeur interne
Procurement Officer (agent d'approvisionnement)
Assistant administratif et financier (projet)
Assistant comptable (projet)

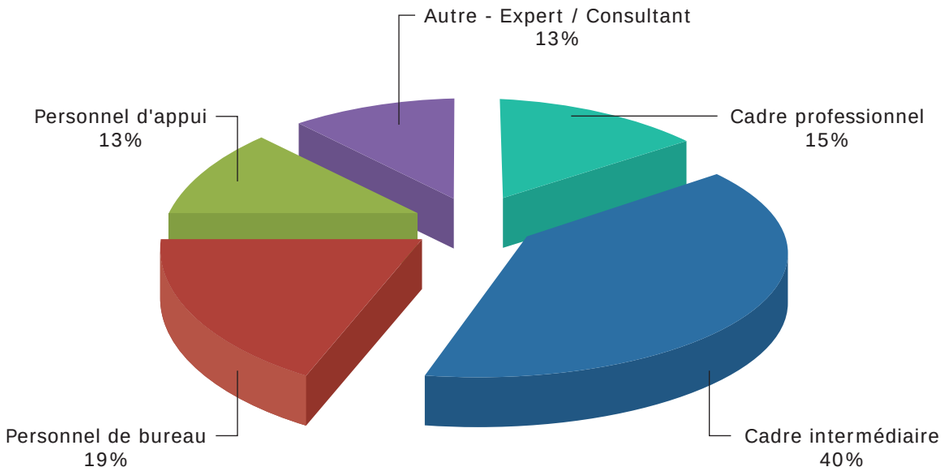
Personnel - Distribution par catégories

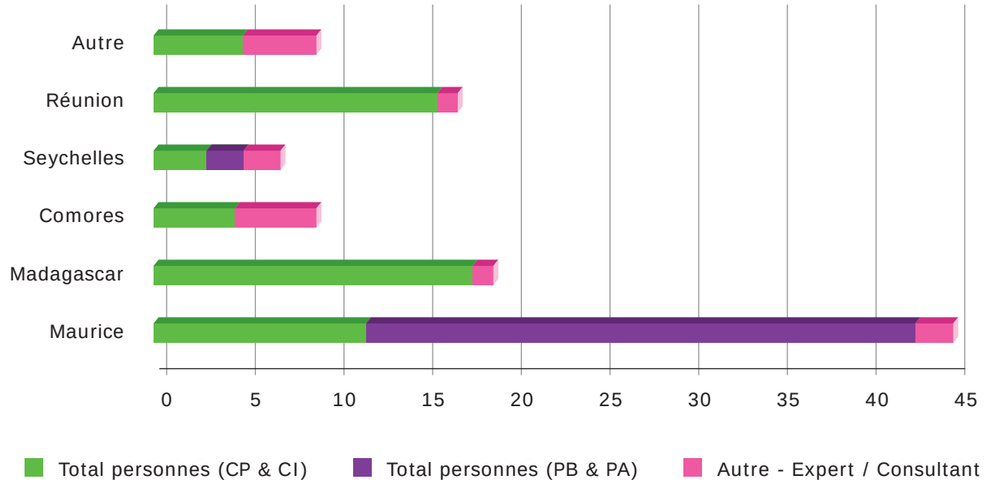
Pays	Mau.		Mad.		Com.		Sey.			F / Réu		Autre		Total personnes	Total Hommes	Total Femmes
Sexe	M	F	M	F	M	F	M	F		M	F	M	F			
CADRE PROFESSIONNEL & INTERMEDIAIRE																
Cadre professionnel	3		2			1		1			2			16	12	4
Cadre intermédiaire	3	6	7	9	4	1		2		7	2	3	1	42	21	21
Total personnes (CP & CI)	6	6	9	9	4	2	0	3		11	4	3	1	58	33	25
% par sexe	**10,3**	**10,3**	**15,5**	**15,5**	**6,9**	**3,4**	**0,0**	**5,2**		**19,0**	**6,9**	**5,2**	**1,7**	**100**	56,9	43,1
% par pays	**20,7**		**31,0**		**10,3**		**5,2**			**25,9**		**6,9**		**100**		
PERSONNEL DE BUREAU & D'APPUI																
Personnel de bureau	1	17						2						20	1	19
Personnel d'appui	7	6												13	7	6
Total personnes (PB & PA)	31						2							33	8	25
AUTRES EXPERTS/CONSULTANTS																
Autre - Expert / Consultant	2		1		1		2			1	2			13	11	2
Total	16	29	10	9	5	2	2	5	0	12	6	7	1	104	52	52
															50%	50%

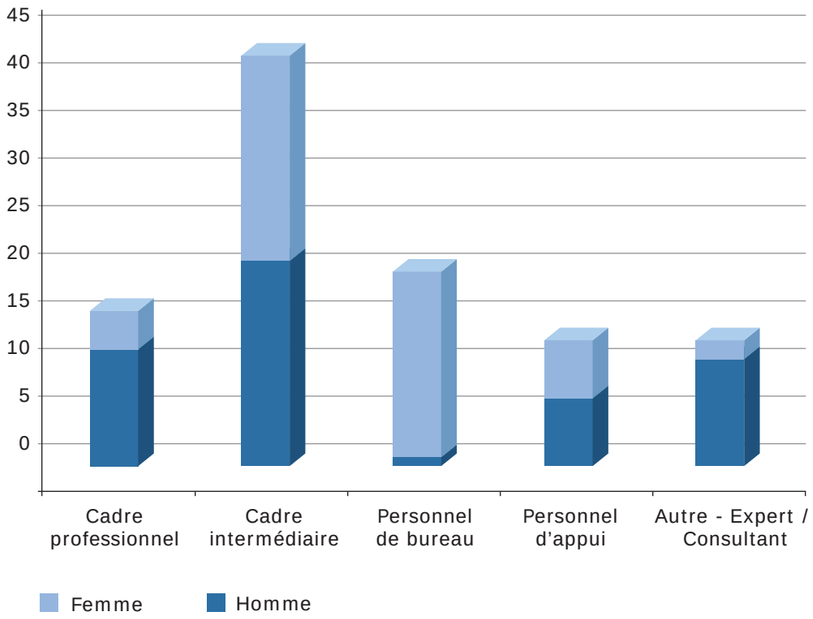


Recrutement en 2013 au Secrétariat général en chiffres

Augmentation de 46,4% de l'effectif				
	Mois		Différence	
	Janvier 2013	Décembre 2013	Nombre	Pourcentage
Femmes	15	21	6	40%
Hommes	13	20	7	53,85%
Total	28	41	13	46,4%


Autre - Expert / Consultant
13%
Cadre professionnel
15%
Personnel d'appui
13%
Personnel de bureau
19%
Cadre intermédiaire
40%

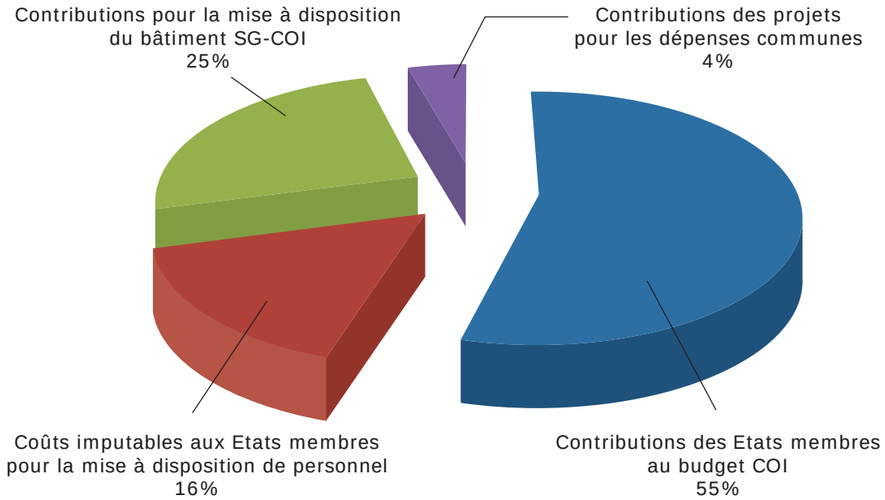

Autre
Réunion
Seychelles
Comores
Madagascar
Maurice
0
5
10
15
20
25
30
35
40
45
Total personnes (CP & CI)
Total personnes (PB & PA)
Autre - Expert / Consultant

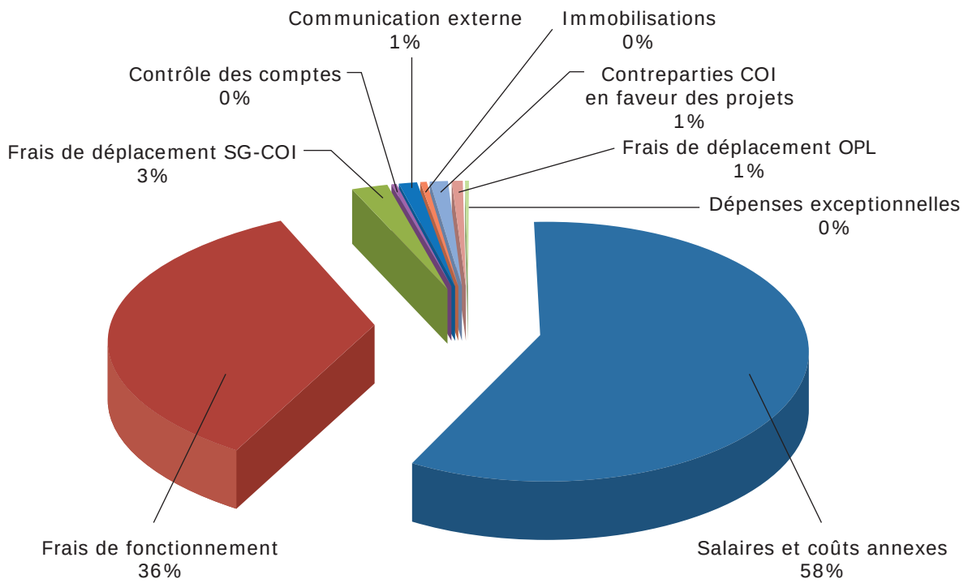

45
40
35
30
25
20
15
10
5
0
Cadre professionnel
Cadre intermédiaire
Personnel de bureau
Personnel d'appui
Autre - Expert / Consultant
Femme
Homme

Flux de trésorerie des postes d'exploitation en euros

Rentrées	
Contributions des Etats membres au budget COI	636 745
Coûts imputables aux Etats membres pour la mise à disposition de personnel	190 000
Contributions pour la mise à disposition du bâtiment SG-COI	290 000
Contributions des projets pour les dépenses communes	50 800
Intérêts perçus	0
Autres	0
	1 167 545
Sorties	
Salaires et coûts annexes	681 894
Frais de fonctionnement	426 578
Frais de déplacement SG-COI	28 774
Contrôle des comptes	3 000
Communication externe	15 231
Immobilisations	4 533
Contreparties COI en faveur des projets	15 116
Frais de déplacement OPL	9 040
Dépenses exceptionnelles	3 044
	1 187 210
Flux de trésorerie net des postes d'exploitation	**-19 665**

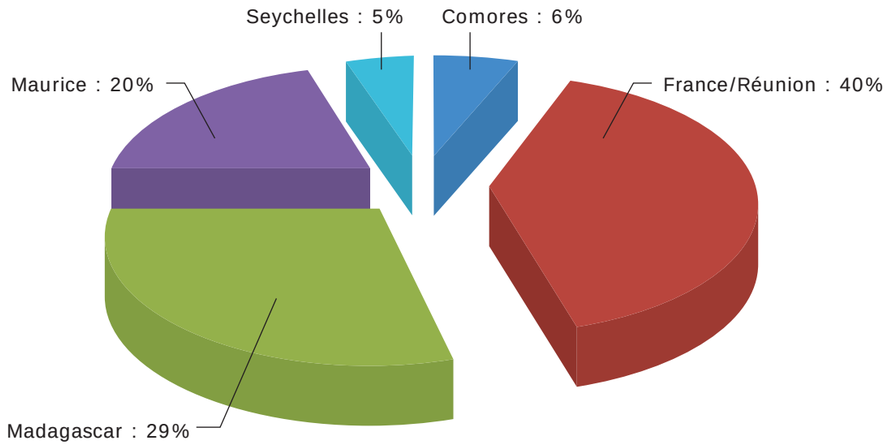
Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2013 - Entrées





Recettes statutaires ventilées par pays

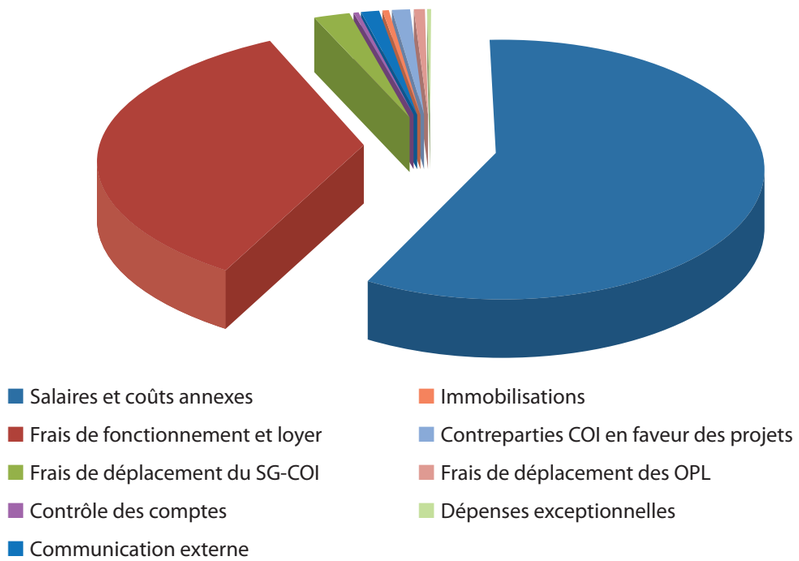
CLE DE REPARTITION	BUDGET 2012 (en €)
Comores : 6%	38 205
France/Réunion : 40%	254 698
Madagascar : 29%	184 656
Maurice : 20%	127 349
Seychelles : 5%	31 837
TOTAL	**636 745**



Etat des dépenses par activité

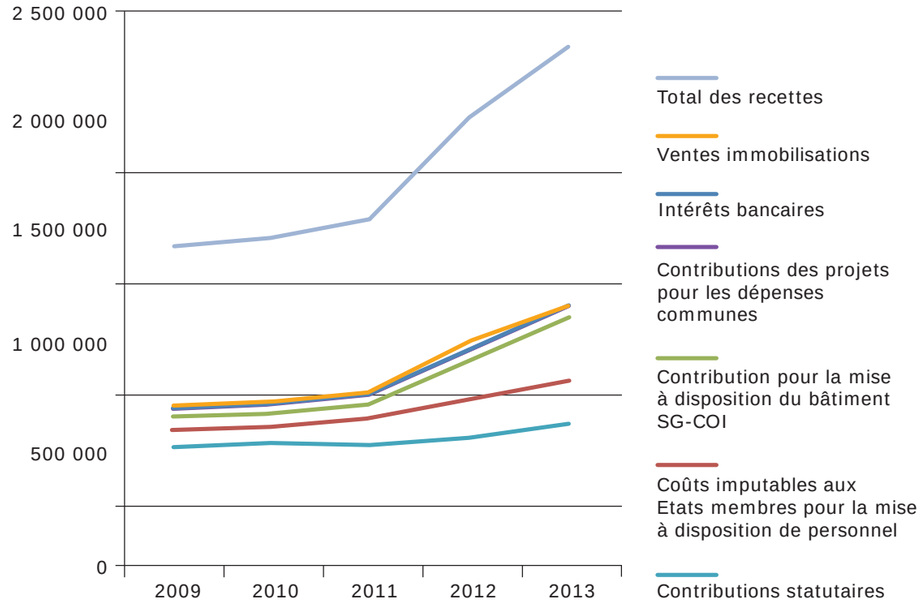
Activité	Euros	%
Salaires et coûts annexes	681 894	57,44%
Frais de fonctionnement et loyer	426 578	35,93%
Frais de déplacement du SG-COI	28 774	2,42%
Contrôle des comptes	3 000	0,25%
Communication externe	15 231	1,28%
Immobilisations	4 533	0,38%
Contreparties COI en faveur des projets	15 116	1,27%
Frais de déplacement des OPL	9 040	0,76%
Dépenses exceptionnelles	3 044	0,26%
	1 187 210	**100%**

Budget 2013

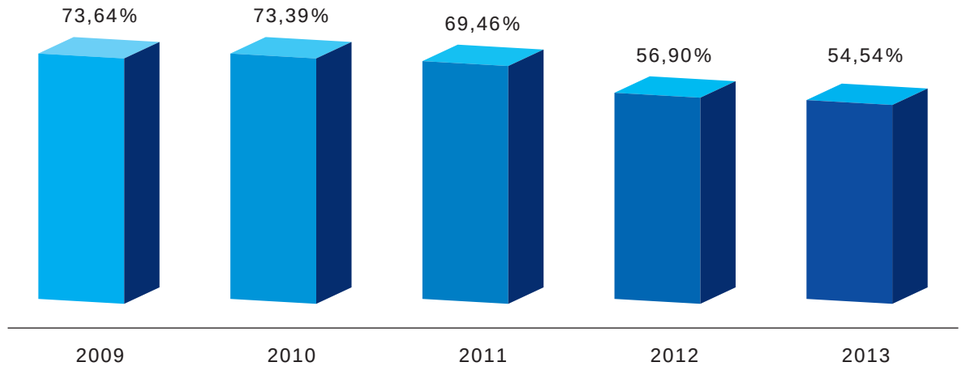


Catégories de recettes en euros

	2009	2010	2011	2012	2013
Contributions statutaires	528 167	540 610	541 170	572 023	636 745
Coûts imputables aux Etats membres pour la mise à disposition de personnel	80 000	80 000	120 000	175 000	190 000
Contribution pour la mise à disposition du bâtiment SG-COI	60 000	60 000	60 000	164 000	290 000
Contributions des projets pour les dépenses communes	44 000	52 000	56 000	64 000	50 800
Intérêts bancaires	5 041	2,109	1 890	850	0
Vente immobilisations	0	1,912	0	29,400	0
Total des recettes	**717 208**	**736 631**	**779 060**	**1 005 273**	**1 167 545**
Pourcentage de la contribution statutaire par rapport aux recettes totales	73,64%	73,39%	69,46%	56,90%	54,54%



Pourcentage de la contribution statutaire par rapport aux recettes totales



Les retombées des projets récents ou en cours dans les pays membres de la COI

Les pages qui suivent indiquent les montants qui ont été dépensés au bénéfice de chacun des pays membres de la COI, dans le cadre des projets récents. Il s'agit des projets qui étaient en cours d'exécution en 2013 mais aussi de projets récemment terminés ProGeCo, Airis, Acclimate.

Les sommes indiquées ici n'offrent qu'un reflet partiel de l'apport réel de la COI à ses pays membres. En effet, la valeur intrinsèque des actions mises en œuvre et de leurs effets bénéfiques pour les pays, à moyen et long terme, ne saurait être réduite à ces seules dépenses. Enfin de nombreuses actions qui ne peuvent être comptabilisées d'un point de vue strictement budgétaire ne figurent pas ci-dessous.

UNION DES COMORES

Islands	87 246 €
Smartfish	173 878 €
Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)	545 072 €
IRACC	9 692 €
ProGeco	1 399 700 €
Autoroute maritime et prévention contre le déversement des hydrocarbures en mer	98 750 €
Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE)	1 507 487 €
Risques naturels	414 072 €
AIRIS	732 000 €
Acclimate	54 092 €
Appui de la BAD à la COI	150 621 €
MASE	53 102 €
Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR 2)	85 228 €
TOTAL	**5 310 940 €**

MADAGASCAR

Islands	121 448 €
Smartfish	586 852 €
Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)	2 445 594 €
IRACC	32 218 €
ProGeco	780 455 €
Autoroute maritime et prévention contre le déversement des hydrocarbures en mer	98 750 €
Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE)	1 719 684 €
Risques naturels	666 623 €
AIRIS	1 654 000 €
Acclimate	65 927 €
Appui au PACEM pour la sortie de crise	825 000 €
MASE	92 592 €
Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR 2)	178 491 €
TOTAL	**9 267 634 €**

MAURICE

Islands	378 837 €
Smartfish	425 497 €
Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)	486 304 €
IRACC	18 934 €
ProGeco	564 980 €
Autoroute maritime et prévention contre le déversement des hydrocarbures en mer	321 550 €
Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE)	1 055 578 €
Risques naturels	336 393 €
AIRIS	867 000 €
Acclimate	61 403 €
MASE	109 946 €
Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR 2)	630 738 €
Appui de la BAD à la COI	86 433 €
TOTAL	**5 343 593 €**

FRANCE / REUNION

Islands	14 242 €
Smartfish	72 489 €
Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)	2 124 666 €
IRACC	781 €
ProGeco	780 455 €
Risques naturels	301 464 €
AIRIS	49 000 €
Acclimate	51 100 €
MASE	23 025 €
Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR 2)	29 676 €
TOTAL	**3 446 898 €**

SEYCHELLES

Islands	91 151 €
Smartfish	490 550 €
Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)	1 317 899 €
IRACC	8 576 €
ProGeco	418 020 €
Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE)	1 000 443 €
Risques naturels	336 427 €
AIRIS	518 000 €
Acclimate	46 830 €
Appui de la BAD à la COI	90 066 €
MASE	168 147 €
Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR 2)	75 603 €
TOTAL	**4 561 712 €**



© Christian Bossu-Picat

Annexes

Acronymes et abréviations

ACCLIMATE	Adaptation au changement climatique
ACP	Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique
AFD	Agence française de développement
AGNU	Assemblée générale des Nations unies
AIMS	Groupe de pays d'Afrique, océan Indien, Méditerranée et Sud de la mer de Chine
AIRIS	Appui à l'initiative régionale de prévention du VIH/Sida/IST
AMESD	African Monitoring of Environment for Sustainable Development
APCOI	Association des parlementaires des Etats membres de la COI
APE	Accords de partenariat économique
APIOI	Association des ports des îles de l'océan Indien
ARTOI	Association des radios et télévisions de l'océan Indien
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CCCCC (5C)	Centre de la communauté des Caraïbes pour le changement climatique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CENI-T	Commission électorale nationale indépendante pour la Transition
CIRC	Comité inter-régional de coordination
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
ComSec	Secrétariat du Commonwealth
CREM	Centre régional d'excellence multidisciplinaire
CTA	Centre technique de coopération agricole et rurale
CUA	Commission de l'Union africaine
DI	Domaine d'intervention
DSR	Document de stratégie régionale
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCR	Fonds de coopération régionale
FED	Fonds européen de développement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FICR	Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
IEPF	Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie
IFE	Institut de la Francophonie pour l'entrepreneuriat
IGAD	Autorité intergouvernementale sur le développement
IRFS	Programme d'action pour la mise en œuvre d'une stratégie de pêche régionale pour la région AfOA-OI (Afrique orientale et australe - océan Indien)
ISIDSMS	Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour les PEID de la région AfOA-OI (Afrique orientale et australe - océan Indien)
ISDR	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
ITC	Centre du commerce international
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MAE	Ministère français des Affaires étrangères
MM	Mécanisme mondial

Acronymes et abréviations

NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCHA	Bureau de coordination des affaires humanitaires- Nations unies
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/Sida
PACEM	Projet d'appui au cycle électoral à Madagascar
PEID	Petits Etats insulaires en développement
PIR	Programme indicatif régional
PIROI	Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
PROGECO	Programme régional de gestion durable des zones côtières
PRSP	Plan régional de surveillance des pêches
RAMP	Réseau des aires marines protégées
RAPPICC	Centre régional de coordination du renseignement et des poursuites judiciaires contre la piraterie
RISP	Programme d'appui à l'intégration régionale
RPIHSP	Programme d'appui à l'intégration politique régionale et à la sécurité humaine
RSIE	Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
SAMSA	Autorité de sécurité maritime d'Afrique du Sud
SEGANET	Boucle des îles (Submarine Extranet Gateway Network)
SNU	Organismes du système des Nations unies
UCCIOI	Union des chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNCCD	Convention des Nations unies de lutte contre la désertification
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCCC	Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations unies pour la femme
UNODC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime

Tableau de couverture : artiste Nazroo

Nos remerciements aux services de documentation des MAE de Maurice et des Seychelles pour les prêts de photos.

Merci à tous nos partenaires techniques et financiers. Leur soutien et leur confiance renouvelés permettent depuis plus de 30 ans l'essor de la coopération indianocéanique.

COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Blue Tower. 3e étage,
rue de l'Institut, Ebène,
République de Maurice
T. : +230 402 6100
www.commissionoceanindien.org